

PROJET D'EXTENSION DU PORT DE PLAISANCE SUR LA  
COMMUNE DE PORTBAIL

ANALYSE ENVIRONNEMENTALE  
SUR LE SECTEUR DE SAINTE MARIE



Novembre 2003

250001370  
ZNI EFF 440001

537  
ENV

PROJET D'EXTENSION DU PORT DE PLAISANCE SUR LA  
COMMUNE DE PORTBAIL

ANALYSE ENVIRONNEMENTALE  
SUR LE SECTEUR DE SAINTE MARIE



COTENTIN

Etude réalisée par  
Mickaël BARRIOZ et Nathalie SIMON  
CPIE du Cotentin

---

Novembre 2003

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

### 1- PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

### 2- ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

#### 2.1- ETUDE BOTANIQUE

2.1.1- Inventaire, description et cartographie des espèces végétales d'intérêt patrimonial

2.1.2- Description et cartographie des unités écologiques et des habitats

#### 2.2- ETUDE ORNITHOLOGIQUE

2.2.1- Méthodologie

2.2.2- Résultats

#### 2.3- ETUDE BATRACHOLOGIQUE

#### 2.4- OBSERVATIONS HERPETOLOGIQUES ET MAMMALOGIQUES

#### 2.5- ANALYSE FONCTIONNELLE

### 3- EVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE DU SITE

#### 3.1- EVALUATION DE LA VALEUR BOTANIQUE DU SITE

3.1.1- Evaluation de la valeur patrimoniale des espèces végétales

3.1.2- Evaluation de la valeur patrimoniale des habitats

3.1.3- Evaluation de la valeur patrimoniale botanique du secteur

#### 3.2- EVALUATION DE LA VALEUR ORNITHOLOGIQUE DU SITE

## CONCLUSION

?

## INTRODUCTION

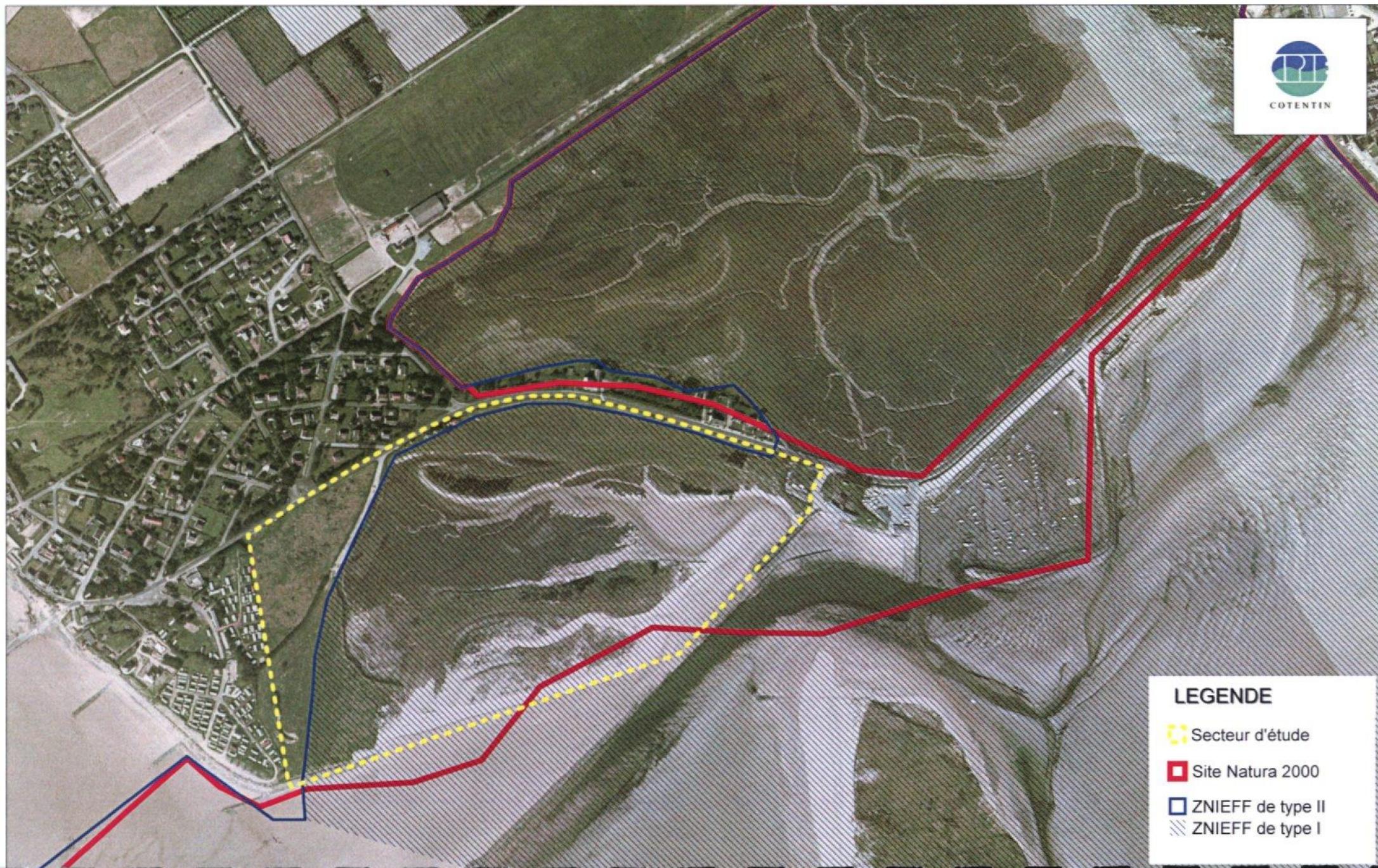
Dans le contexte du fort développement du nautisme, le Département de la Manche a établi un schéma de développement des infrastructures liées à la plaisance et s'est notamment fixé pour objectif d'augmenter de près de 30% la capacité d'accueil de ces infrastructures à l'horizon 2010.

La commune de Portbail, possédant déjà un port, a été retenue pour accueillir de nouvelles installations portuaires. Plusieurs études ayant déjà été réalisées, deux sites potentiels ont été désignés pour accueillir ce nouveau port. Il s'agit du secteur de Sainte Marie et du secteur appelé « Havre nord » pour les besoins de cette étude.

En vertu des différentes lois de protection de la nature d'une part et d'aménagement d'autre part, le maître d'ouvrage est tenu de réaliser, en préalable à tout travaux, une étude d'impact environnementale sur chacun de ces deux sites. Celle-ci doit permettre de mettre en évidence la valeur patrimoniale du site, la présence éventuelle d'espèces ou d'espaces protégés, les effets directs et indirectes, permanents ou temporaires, du projet sur l'environnement et de proposer, s'il y a lieu, des mesures permettant de supprimer, réduire ou compenser les conséquences négatives du projet sur l'environnement.

Pour ce faire, le Conseil Général a choisi le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Cotentin. Le rapport qui va suivre correspond à la première phase de l'étude d'impact, c'est à dire à l'analyse de l'état initial du site, basée sur des inventaires faunistiques et floristiques ainsi que sur une cartographie des unités écologiques et des habitats présents, et à la définition des enjeux environnementaux, sur le secteur de Sainte Marie, l'analyse environnementale sur le secteur du Havre Nord faisant l'objet d'un autre document.

# LOCALISATION DU SECTEUR D'ETUDE ET EMPRISE DES DIFFERENTS CLASSEMENTS DU SITE



## LEGENDE

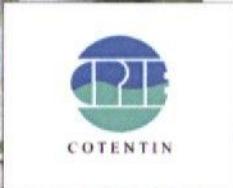
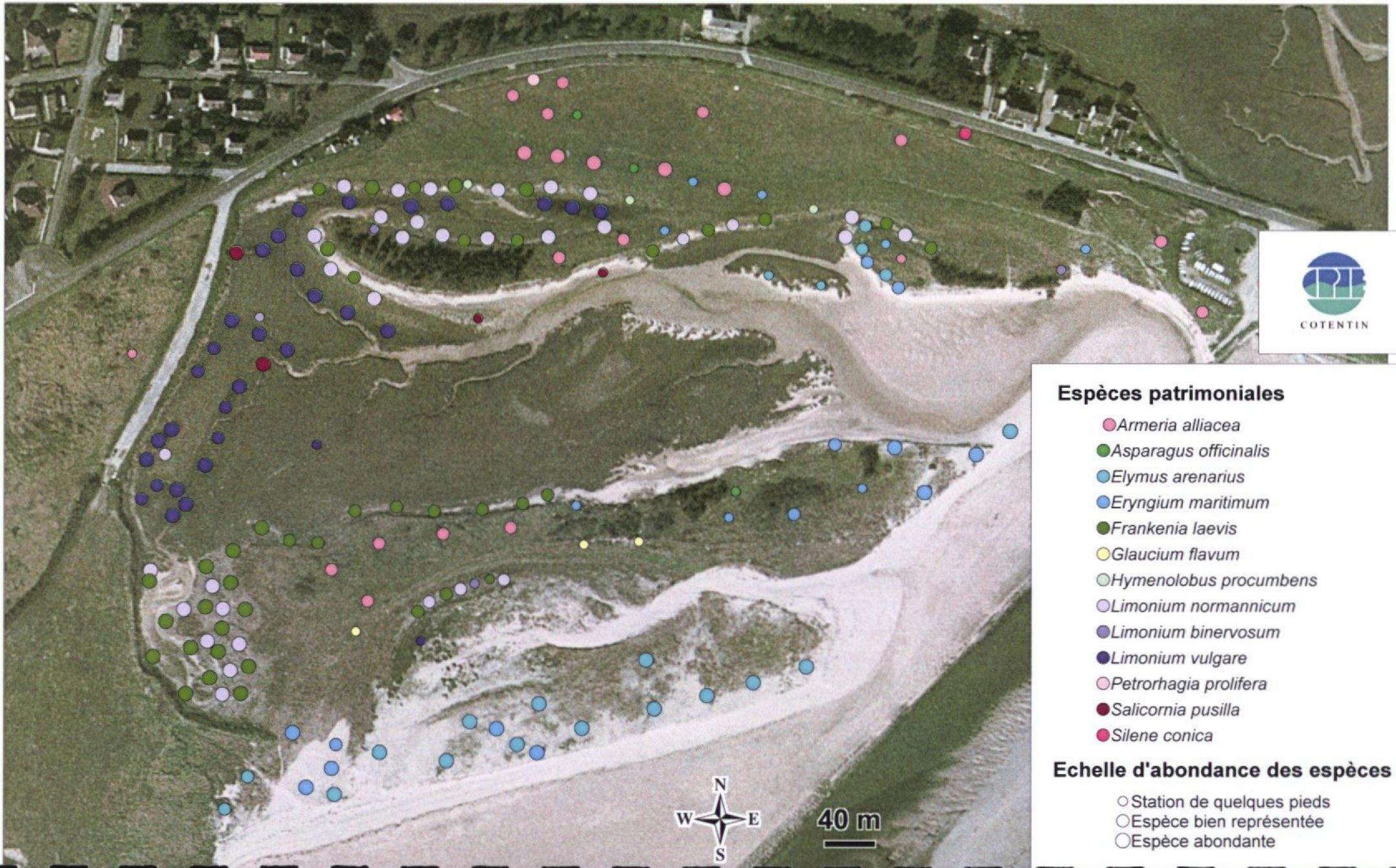
-  Secteur d'étude
-  Site Natura 2000
-  ZNIEFF de type II
-  ZNIEFF de type I



# PORTBAIL

## SECTEUR DE SAINTE MARIE SUD

### LOCALISATION ET ABONDANCE DES ESPECES PATRIMONIALES



#### Espèces patrimoniales

- *Armeria alliacea*
- *Asparagus officinalis*
- *Elymus arenarius*
- *Eryngium maritimum*
- *Frankenia laevis*
- *Glaucium flavum*
- *Hymenolobus procumbens*
- *Limonium normannicum*
- *Limonium binervosum*
- *Limonium vulgare*
- *Petrohragia prolifera*
- *Salicornia pusilla*
- *Silene conica*

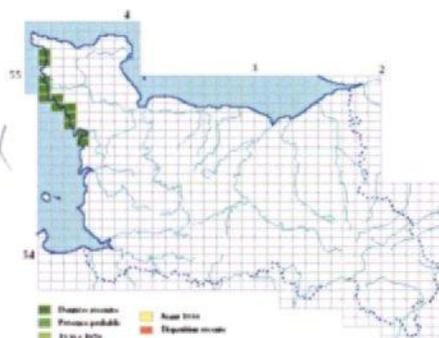
#### Echelle d'abondance des espèces

- Station de quelques pieds
- Espèce bien représentée
- Espèce abondante

Sur le secteur de Sainte Marie Sud, nous avons ainsi identifié 14 espèces patrimoniales, dont :

- Une est protégée au niveau national
- Deux sont protégées au niveau régional
- Trois dont la récolte est réglementée
- Une est extrêmement rare
- Cinq sont très rares
- Six sont rares
- Elles ont été localisées sur la carte ci-contre.

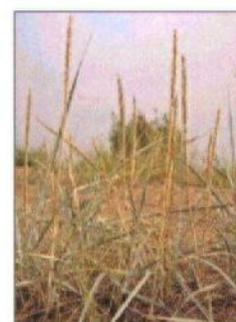
83297524  
 3 L'Armérie des sables (*Armeria alliacea*): L'armérie des sables est une espèce thermophile<sup>1</sup> et xérophile<sup>2</sup> se développant sur les dunes fixées du littoral. Si l'armérie est une espèce très rare dans la région du fait de la régression de son habitat, elle est relativement commune sur l'ensemble de la côte Ouest du Cotentin. Le site de Sainte Marie sud présente donc également d'importantes populations sur les secteurs de dune grise.



cartographie de *Armeria alliacea* en BN  
 Source : M. PROVOST in « Flore vasculaire de BN »

83210432  
 3 L'Asperge officinale (*Asparagus officinalis*): L'asperge officinale se développe également sur les dunes fixées, légèrement rudéralisées. Sur le secteur de Sainte Marie sud, on trouve cette espèce, considérée comme rare par M. PROVOST, sur les différents secteurs de dune grise, au nord et au centre du site.

83211531  
 3 L'Elyme des sables<sup>\*\*</sup> (*Elymus arenarius*): l'Elyme est une espèce à forte valeur patrimoniale puisqu'elle est **intégralement protégée sur l'ensemble du territoire français**. Sur la côte Ouest du Cotentin, elle est relativement bien représentée, quoique irrégulière. Elle atteint sur le littoral bas-normand sa limite sud de répartition. Ses grosses touffes denses à larges feuilles se développant sur la dune embryonnaire permettent la fixation du sable et l'évolution progressive de la dune.



*Elymus arenarius* in « Floris 98 »



*Eryngium maritimum*

4 Le Chardon bleu des dunes (*Eryngium maritimum*): Cette espèce aux inflorescences bleuâtres, symbole du Conservatoire de littoral, est une compagne classique de l'oyat (*Ammophila arenaria*), en dune mobile. On trouve quelques stations de pieds éparses sur le site, notamment sur l'îlot situé au Nord est ainsi que sur la grande dune mobile au sud du site. L'espèce est assez rare dans la région et sa récolte est réglementée dans le département.

83227627  
 3 La Frankénie lisse<sup>\*</sup> (*Frankenia laevis*): La Frankénie fait également partie des espèces à très forte valeur patrimoniale puisqu'elle est **intégralement protégée par la loi en Basse Normandie**. Très rare dans la région, elle est strictement cantonnée au littoral Ouest du département de la Manche. Cette pionnière, halophile se développe sur les hauts schorres sableux. C'est pourquoi, elle est extrêmement bien représentée sur le secteur

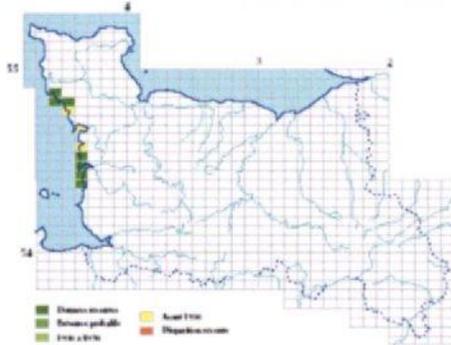


Aquarelle *Frankenia laevis*,  
 C. Lecoq, CPIE Cotentin

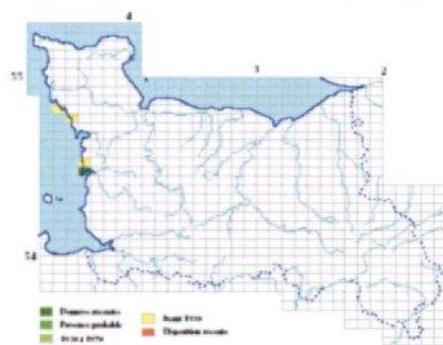
<sup>1</sup> Thermophile: se dit d'une plante recherchant la chaleur

<sup>2</sup> Xérophile: se dit d'une plante tolérant recherchant les milieux les plus secs

de Sainte Marie sud, où l'histoire des lieux a permis de nombreux contacts entre l'estran sableux et l'estran vaseux. On observe la Frankénie au niveau de pratiquement toutes les jonctions entre la dune et l'herbus. Cette espèce est une caractéristique du *Frankenieto-limonietum lychnidifoliae*.



cartographie de *Frankenia laevis* en BN



cartographie de *Hymenolobus procumbens* en BN

Source : M. PROVOST in « Flore vasculaire de BN »

4 L' *Hutchinsie couchée* (*Hymenolobus procumbens*) : Cette minuscule brassicacée est une espèce pionnière annuelle que l'on observe à la base des dunes atteintes par les grandes marées d'équinoxe. C'est pourquoi, on retrouve ici, l'*Hutchinsie couchée* à la limite de l'association à *Frankenia laevis* et *Limonium normannicum*. Cette espèce est extrêmement rare dans la région. La carte ci-dessus présente la localisation de l'unique station relevée en Basse-normandie avant la redécouverte de la station de Portbail. Le site présente donc un intérêt primordial pour la conservation de l'espèce, qui est protégée en Basse Normandie. L'*hutchinsie couchée* étant très précoce, elle n'a pu être observée lors de cette étude. Cette donnée provient d'observations de P. MARTIN, en avril 2003.



*Glaucium flavum* in  
« Les fleurs du bord de mer »

3 Le Pavot cornu (*Glaucium flavum*) : Cette pionnière thermophile, xérophile, psammophile<sup>3</sup> et nitrophile<sup>4</sup> se développe sur les dunes fixées ou remaniées et les sites rudéralisés du littoral. Donné autrefois pour commune sur le littoral par L. CORBIERE, le Pavot cornu a fortement régressé et est considéré aujourd'hui comme rare dans la région. Les stations connues doivent donc être protégées.

1 Le Statice anglo-normand (*Limonium auriculae-ursifolium* subsp. *normannicum*) : Le statice anglo-normand est une espèce endémique<sup>5</sup> de la côte Ouest du Cotentin et des îles anglo-normandes. Considéré comme très rare dans la région, il peut être confondu avec la sous espèce *auriculae-ursifolium*, dont la récolte est réglementée dans la Manche. Cette minuscule lavande de mer se développe sur les secteurs de haut schorre sableux, on retrouve donc dans le même habitat que la Frankénie lisse. Extrêmement abondante sur le secteur de Sainte Marie sud, le site présente donc un intérêt tout particulier dans la conservation de cette espèce.



*Limonium auriculae-ursifolium*  
subsp. *normannicum*

<sup>3</sup> Psammophile: se dit d'une plante qui se développe sur des substrats sableux

<sup>4</sup> Nitrophile: se dit d'une plante qui se développe préférentiellement sur des sols enrichis en matières azotées

<sup>5</sup> Endémique: se dit d'un taxon présentant une aire de répartition plus ou moins restreinte et nettement délimitée

83222494 32 Le Statice occidental (*Limonium binervosum*): Le Statice occidental est une autre espèce de lavande de mer se développant sur les hauts schorres sableux. Espèce rare du littoral Bas Normand, sa récolte est réglementée dans le département. Le havre de Portbail accueille quelques individus de ce statice mais les stations sont assez éparées et ne présentes jamais de grosses populations. X

83222507 3 Le Statice vulgaire ou lavande de mer (*Limonium vulgare*): La plus grande des lavandes de mer et sans doute également la plus récoltée. La lavande de mer ou Lilas de mer se développe sur les zones de schorre et notamment de haut schorre des herbous. Considérée par M. PROVOST comme étant assez rare dans la région, sa récolte est réglementée dans les départements du Calvados et de la Manche. Cette espèce est bien représentée sur le secteur d'étude, notamment dans la partie nord-est de l'herbus correspondant au *Plantagini maritimae-Limonietum vulgaris*.



*Limonium vulgare*

3i L'Onagre à sépales rouges (*Oenothera erythrosepala*): Comme le Pavot cornu, cette pionnière thermophile<sup>6</sup>, psammophile<sup>7</sup> et nitrophile<sup>8</sup> se développe sur les dunes rudéralisées, le bord des chemins sablonneux et les terrains vagues. Si elle est considérée comme rare dans la région, il ne faut pas oublier que cette espèce américaine est issue de plantes horticoles, nous ne pouvons donc la considérer comme une espèce patrimoniale. Elle n'a donc pas été cartographiée.

3i Le Pin maritime (*Pinus pinaster*): Le pin maritime est également une espèce rare dans la région. En effet, ses populations sont peu nombreuses et localisées aux landes intérieures et au littoral. Toutefois, il ne nous est pas possible de le considéré comme une espèce patrimoniale, celui-ci étant exclusivement planté et parfois naturalisé. Le pin maritime n'a donc pas été cartographié.

83223018 3 La Salicorne naine (*Salicornia pusilla*): espèce pionnière, halophile des sédiments vaseux, on la trouve essentiellement dans les dépressions du haut schorre. La salicorne naine est une espèce très rare en Basse Normandie, du fait de la diminution des surfaces occupées par son habitat. Sur le secteur étudié, la salicorne naine se cantonne aux dépressions à Spartine, quelques pieds ont également été observé parmi la végétation annuelle à Salicornes.

83224120 32 La Silène conique (*Silene conica*): Cette rare caryophyllacée annuelle se rencontre dans les sables remaniés des dunes fixées. Une seule station a été observée, elle est située sur la dune fixée, sur des zones légèrement mises à nu par le piétinement et le grattage des lapins. La station ne compte qu'une vingtaine de pieds. X

83227709 3 L'Oeillet prolifère (*Petrorragia prolifera*): L'œillet prolifère est une élégante caryophyllacée calcicole se développant dan les dunes fixées du littoral. Elle est très rare en Basse Normandie. Située sur la dune fixée, en remontant vers la route, la station compte une vingtaine de pieds localisés.

<sup>6</sup> Thermophile: se dit d'une plante recherchant la chaleur

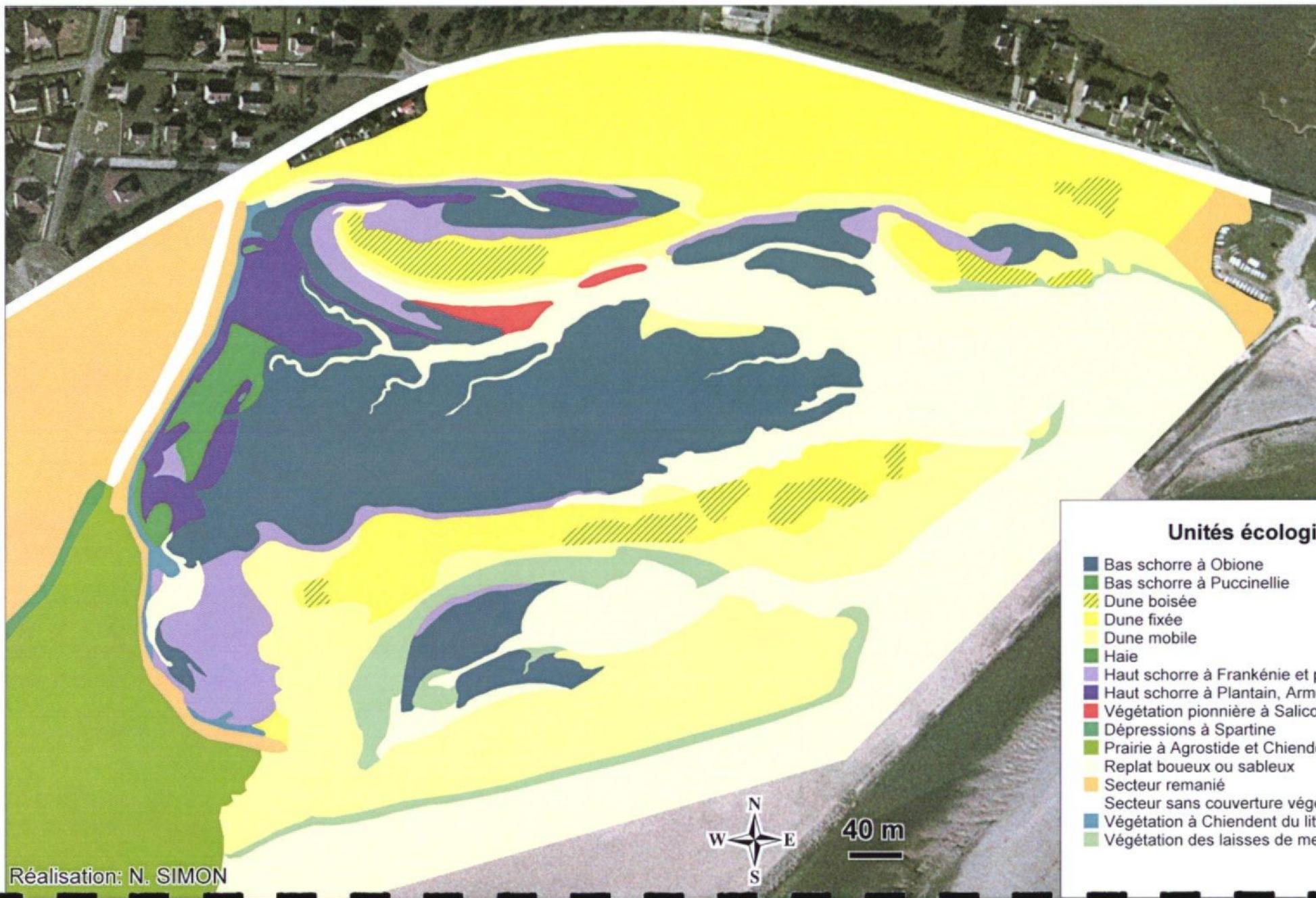
<sup>7</sup> Psammophile: se dit d'une plante qui se développe sur des substrats sableux

<sup>8</sup> Nitrophile: se dit d'une plante qui se développe préférentiellement sur des sols enrichis en matières azotées

# PORTBAIL

## SECTEUR DE SAINTE MARIE SUD

### CARTOGRAPHIE DES UNITES ECOLOGIQUES



#### Unités écologiques

- Bas schorre à Obione
- Bas schorre à Puccinellie
- Dune boisée
- Dune fixée
- Dune mobile
- Haie
- Haut schorre à Frankénie et petite Lavande
- Haut schorre à Plantain, Armérie et/ou Lavande
- Végétation pionnière à Salicornes annuelles
- Dépressions à Spartine
- Prairie à Agrostide et Chientent
- Replat boueux ou sableux
- Secteur remanié
- Secteur sans couverture végétale
- Végétation à Chientent du littoral
- Végétation des laisses de mer

Ainsi, nous avons considéré comme espèces patrimoniales les espèces soient protégées, soient menacées sur le massif armoricain, soient rares ou très rares en Basse Normandie. A toutes ces espèces s'ajoutent les espèces considérées comme « Assez rares » dans la région, mais nous ne pouvons toutes les décrire ici puisque celles ci sont au nombre de 20 sur le secteur d'étude, ce qui amène le nombre total d'espèces patrimoniales à 32. Seules les espèces décrites plus haut ont été cartographiées.

## 2.1.2- Description et cartographie des unités écologiques et des habitats

Les unités écologiques ont été définies par la méthode de la phytosociologie sigmatiste. Ainsi, dans un premier temps, nous avons délimité des ensembles homogènes du point de vue de leur composition floristique et de la physionomie de la végétation. Dans chacun de ces ensembles, un ou plusieurs relevés ont été réalisés. A l'ensemble des espèces présentes est attribué un coefficient d'abondance/dominance. Ce coefficient est attribué de la façon suivante:

- Recouvrement de l'espèce > 75% de la surface: 5
- Recouvrement de l'espèce entre 50% et 75% de la surface: 4
- Recouvrement de l'espèce entre 25% et 50% de la surface: 3
- Recouvrement de l'espèce entre 5% et 25% de la surface: 2
- Recouvrement de l'espèce < 5% de la surface: 1
- Espèce peu abondante: +
- Espèce représentée par un individu unique: i

Ensuite, les relevés similaires sont rassemblés afin de former une unité écologique. Chacune de ces unités correspond à un habitat décrit au niveau européen dans le Code CORINE. Certains d'entre eux ont ensuite été repris dans la directive Habitat (Code EUR15), considérant que leur conservation avait un intérêt communautaire. Parmi ceux-ci, certains ont même un caractère prioritaire. Toutes ces informations seront précisées dans les paragraphes suivants.

La carte ci-contre localise les unités écologiques suivantes :

### La basse slikke

Elle est constituée de replats boueux et/ ou sableux, régulièrement remaniés par les courants de marée. Aucune végétation ne peut s'y installer, la mer la recouvrant à chaque marée. Elle correspond ici au lit des chenaux ainsi qu'au secteur sableux situé sous l'école de voile et correspondant à l'entrée des eaux dans le havre.

Intitulé de l'Habitat : Replat boueux ou sableux exondé à marée basse	Code CORINE : 14	Code EUR 15 : 1140
---	------------------	--------------------

### La haute slikke

La haute slikke n'est plus atteinte que par les hautes mers de vive eau. Elle se différencie de l'unité précédente par la présence d'espèces pionnières colonisatrices comme les salicornes (*Arthrocnemum perenne*, *Salicornia dolichostachya*) ou la spartine (*Spartina townsendii*).

Plusieurs associations végétales ont été recensées :

### La végétation pionnière à Salicornes annuelles

Le *Salicornietum dolichostachyae*, est une association très ouverte de vases salées, au recouvrement rarement supérieur à 50% et composée de très peu d'espèces, exclusivement annuelles (*Salicornia dolichostachya*, *Suaeda maritima*). Son aspect est extrêmement variable en fonction des saisons : du vert tendre des jeunes plantules en mai-juin, jusqu'au jaune ou rouge des individus en graine en octobre-novembre. Le mode de dissémination des graines, la thalassochorie, entraîne une forte variabilité, d'une année sur l'autre, en terme de localisation, de densité ou de dominance relative des espèces. Elle se développe sur des substrats plutôt sablo-vaseux.

Seules deux petites stations ont été recensées sur le site. Il s'agit de zones de développement des salicornes localisées au sud de l'îlot situé au nord ouest de la zone d'herbus.

<b>Intitulé de l'Habitat :</b> Végétation annuelle pionnière à <i>Salicornia</i> et autres des zones boueuses et sableuses	<b>Code CORINE :</b> 15.111	<b>Code EUR 15 :</b> 1310
--	-----------------------------	---------------------------

### Les dépressions à Spartine

Le *Spartinetum townsendii* est également une association de vases salées, dominée par des espèces vivaces, notamment herbacées, comme la Spartine de Townsend, dont les touffes serrées et les inflorescences dressées, aux volumineux stigmates jaunes pâle marquent fortement le paysage. La situation optimale de cette végétation halophile correspond à une haute slikke très vaseuse, elle est la seule à pouvoir s'accommoder d'un substrat aussi asphyxique, très salé et presque fluide. Sur le secteur d'étude, une telle situation correspond à un faciès de dégradation du schorre à travers la formation de mares ou dépressions dans le schorre (d'après J.M. TURMEL, in « Formation des mares et des ruisseaux dans les prés salés des estuaires de l'ouest du Cotentin »). Les surfaces qu'elle occupe ici sont très faibles et très localisées.



Dépression à Spartine dans la partie nord de l'herbus

<b>Intitulé de l'Habitat :</b> Prés à Spartine	<b>Code CORINE :</b> 15.21	<b>Code EUR 15 :</b> 1320
--	----------------------------	---------------------------

### Le bas schorre

Le schorre n'est plus qu'exceptionnellement recouvert par la mer lors des marées d'équinoxe. Le couvert végétal est plus fermé que sur la slikke, la richesse spécifique augmente et le substrat est fortement stabilisé par la végétation. Sur le secteur d'étude, deux associations végétales ont été identifiées

### Le bas schorre à Obione

Le *Bostrychio-Halimionetum portulacoidis* : Par sa couleur argentée, l'association joue un grand rôle dans le paysage des havres. C'est l'Obione (*Halimione portulacoides*) qui, par sa dominance quasi exclusive, lui confère ses caractéristiques. La végétation est dense, fermée, haute de 20 à 40cm, vivace et suffrutescente. Sous elle, le sol est nu mais grouille de vie algale et animale. Elle renferme en particulier l'algue rhodophycée *Bostrychia scorpioides* dont les feutrages brunâtres forment parfois des masses volumineuses. Cette association se cantonne pratiquement toujours sur les grandes surfaces plates du bas schorre ainsi qu'en bordure des marigots où elle

remonte alors jusqu'au haut schorre. Sur le secteur de Sainte Marie, la forme typique de cette association ne se développe, à l'heure actuelle, qu'en bordure des marigots.

<b>Intitulé de l'Habitat :</b> Fourré halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques	<b>Code CORINE :</b> 15.621	<b>Code EUR 15 :</b> 1420
---	-----------------------------	---------------------------

### Le bas schorre à Puccinellie

Le *Puccinellietum maritimae* Cette association correspond au « pré salé ». La Puccinellie (*Puccinellia maritima*), espèce caractéristique du groupement, supporte très bien le pâturage et le piétinement qui éliminent les espèces les plus fragiles, comme l'obione par exemple, et qui tassent le sol, diminuant ainsi le drainage. Aussi le *Puccinellietum maritimae* représente-t-il l'association caractéristique du schorre pâturé. Toutefois, ce phénomène étant quasi absent sur le site, mis à part le pâturage par quelques espèces sauvages comme les lapins ou les chevreuils, cette association n'occupe pas une surface importante. On la trouve à l'ouest de la zone d'herbus, sa présence à cet endroit est sans doute issue du tassement des sédiments suite aux extractions du sable.

<b>Intitulé de l'Habitat :</b> Prés-salés atlantiques	<b>Code CORINE :</b> 15.323	<b>Code EUR 15 :</b> 1330
---	-----------------------------	---------------------------

### Le haut schorre

C'est le niveau supérieur de la zonation végétale du havre. Les immersions sont beaucoup moins fréquentes et régulières. La végétation du haut schorre est de plus en plus diversifiée. Selon le substrat, la salinité des eaux et le degré d'humidité, plusieurs associations végétales ont été recensées :

### Le haut schorre à Plantain, Armérie et / ou Lavande

Le *Plantagini-Limonietum vulgare* se développe dans les secteurs de schorre plat à drainage ralenti et à légère stagnation des eaux. Ce phénomène favorisant le dépôt de sédiments les plus fins, le substrat est essentiellement sablo-vaseux à vaso-sableux. La végétation herbacée vivace et dense frappe par son aspect très bas, presque ras, qui le fait paraître nettement en creux dans le paysage.

Le groupement se reconnaît aisément au cours de la saison estivale par les floraisons des plumbaginacées, notamment de la lavande de mer (*Limonium vulgare*), contrastant avec le vert vif des feuilles de plantain (*Plantago maritima*), de troscart (*Triglochin maritima*) et d'armérie (*Armeria maritima*). Sa présence provient sans doute de la régression de l'association à *Halimione portulacoides*, par effondrement du à des nappes souterraines.

Cette association, dans sa forme typique, est assez peu représentée sur le secteur de Sainte Marie sud. On l'observe un peu à l'ouest de la zone d'herbus mais essentiellement au nord ouest, derrière l'îlot de sable.

Nous avons considéré dans cette unité écologique, le groupement de haut schorre composé d'Obione (*Halimione portulacoides*) et de Lavande de mer (*Limonium vulgare*). Au moment de la floraison de la lavande, ces deux groupements ont des aspects similaires, mais dans le second cas, on ne retrouve ni Plantain maritime (*Plantago maritima*), ni Armérie maritime (*Armeria maritima*), ni Troscart maritime (*Triglochin maritima*). Toutefois, la présence



Floraison du *Limonium vulgare* dans le *Plantagini-Limonietum vulgare*

de la lavande indique un groupement de haut schorre que nous avons choisi de relier au *Plantagini-Limonietum maritimae*.

**Intitulé de l'Habitat :** Prés-salés atlantiques | **Code CORINE :** 15.332 | **Code EUR 15 :** 1330

#### Le haut schorre à Frankénie et petite Lavande

Le *Frankenia laevis-Limonietum lychnidifolii* se développe à la limite supérieure du schorre, souvent en contact avec des systèmes dunaires. Le substrat est plutôt sableux ou sablo-vaseux (fines intercalations vaseuses en surface sur un sol sableux), les immersions sont exceptionnelles.

La végétation très rase et très ouverte, composée d'espèces à rosette ou à port rampant, confère à cette association un aspect très xéromorphe. La floraison de la lavande à feuilles de lychnis (*Limonium lychnidifolium*) et de la Frankénie lisse (*Frankenia laevis*), espèces caractéristiques de l'association, se déroule en juillet.

Cette association revêt un très fort intérêt patrimonial.

Le secteur de Sainte Marie sud étant un havre de formation récente, en contact très étroit avec des systèmes dunaires, offre des conditions stationnelles très favorable au développement d'une telle végétation. D'après M. PROVOST, 1975, le groupement est très stable (espèces compétitives). La dynamique est très lente et l'évolution la plus probable se ferait vers les associations de la dune fixée.



Aspect très ras et xéromorphe du *Frankenia laevis-Limonietum lychnidifolii*

**Intitulé de l'Habitat :** Prés-salés atlantiques | **Code CORINE :** 15.33D | **Code EUR 15 :** 1330

#### La végétation à Chiendent du littoral

Cette végétation correspond le plus souvent à une population quasi monospécifique de Chiendent du littoral (*Agropyrum pungens*), parfois accompagnée de quelques pieds de Bette maritime (*Beta maritima*). Elle relève du *Beto maritimae-Agropyretum pungentis*. C'est une association très nitrophile se développant à la limite supérieure du schorre.

**Intitulé de l'Habitat :** Prés-salés atlantiques | **Code CORINE :** 15.35 | **Code EUR 15 :** 1330

#### La végétation des laisses de mer

La végétation des laisses de mer est composée d'espèces annuelles résistantes à l'immersion salée et recherchant les endroits enrichis en nitrates provenant de la matière organique en décomposition. Cette végétation éparsse se développe donc sur les laisses de mer en décomposition. Deux cas de figure relevant de l'*Atriplicetum laciniatae* ont été notés :

Le premier se situe de façon caractéristique en haut de plage. Les espèces observées sont alors plutôt psammophiles comme le Cakile maritime (*Cakile maritima*), la Soude salsovie (*Salsola kali*) ou l'Arroche laciniée (*Atriplex laciniatae*).

Le second se situe sur des laisses de mer au sein des prés salé. Outre les espèces déjà citées, on y trouve la Matricaire maritime (*Matricaria maritima* subsp. *maritima*) ainsi que la Bette maritime (*Beta vulgaris* subsp. *maritima*). L'absence de l'Arroche du littoral (*Atriplex littoralis*) et de l'Arroche hastée (*Atriplex hastata*) ne nous permet pas de différencier ce groupement du premier en l'inscrivant dans l'*Atriplicion littoralis* par exemple.

Ces deux types de groupements, linéaires, sont peu représentés sur le site, on les trouve, pour le premier, sous l'école de voile ainsi qu'en front de dune à l'extrême sud du site et, pour le second, en limite supérieure du schorre, au sud du site.

<b>Intitulé de l'Habitat :</b> Groupements annuels des plages de sable	<b>Code CORINE :</b> 16.12
--	----------------------------

### La dune mobile

La végétation qui se développe sur la dune mobile s'apparente d'une part à l'*Elymo arenarii- Agropyretum juncei*, association caractéristique de la dune embryonnaire et d'autre part à l'*Euphorbio paraliadis Ammophiletum arenariae*, association de la dune vive. Ces deux associations étant très imbriquées l'une dans l'autre, nous avons choisi de les associer dans la cartographie. Le secteur de Sainte Marie sud présente un cordon dunaire extrêmement intéressant au sud du site, puisqu'il accueille une très belle population d'Elyme des sables (*Elymus arenarius*), espèce protégée au niveau national. Si cette espèce est bien présente sur le littoral de la côte des îles, les stations sont souvent peu denses, de l'ordre de quelques mètres carrés. Or, sur ce site, la population d'Elyme est extraordinairement dense, de l'ordre de plusieurs dizaines de mètres carrés.

<b>Intitulé de l'Habitat :</b> Dune mobile embryonnaire* Dune mobile du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i>	<b>Code CORINE :</b> 16.21	<b>Code EUR 15 :</b> 2110*2120
--	----------------------------	--------------------------------

### La dune fixée

Elle correspond, pour une part, à l'alliance du *Koelerion albescentis*. Cette alliance phytosociologique regroupe la plupart des associations végétales caractéristiques de la dune fixée rase, c'est à dire colonisée par des pelouses plus ou moins denses et plus ou moins dégradées par des agents divers ou plus ou moins envahies de tapis de mousses.

Les dunes du *Koelerion albescentis* représentent un habitat prioritaire de la directive Habitat/ Faune, Flore. Cependant, rappelons que le secteur d'étude ne fait pas partie du site Natura 2000 « Littoral Ouest du Cotentin, de Saint Germain sur Ay au Cap du Rozel », il n'est donc pas possible d'opposer la réglementation de la directive Habitat sur ce site, nous utiliserons simplement le contenu de la directive pour définir l'intérêt du site.



Dune du *Koelerion albescentis*

Ce groupement accueille de nombreuses espèces rares à très rares dans la région, telles que l'Armérie des sables (*Armeria maritima*), l'Asperge officinale (*Asparagus officinalis*), le Pavot cornu (*Glaucium flavum*), l'Onagre à sépales rouges (*Oenothera erythrosepala*), la Silene conique (*Silene conica*), l'Oeillet prolifère (*Petrorhagia prolifera*)...

On trouve également des espèces du Mesobromion erecti telle que l'Avoine dorée (*Trisetum flavescens*). Les groupements de la dune fixée sont particulièrement bien représentés juste sous la Départementale 15, c'est à dire au nord du site d'étude.

<b>Intitulé de l'Habitat :</b> Dunes fixées à végétation herbacée <sup>9</sup>	<b>Code CORINE :</b> 16.221	<b>Code EUR 15 :</b> 2130
--	-----------------------------	---------------------------

<sup>9</sup> Habitat prioritaire

## Les dunes boisées



Ilot de dune boisée (*Pinus maritimus*, *Pinus nigra* et *Hippophae rhamnoides*)

Le secteur d'étude présente deux types de boisements. Le premier correspond à des fourrés denses d'Argousier (*Hippophae rhamnoides*), arbuste épineux à l'écorce et au feuillage caduc argentés, particulièrement remarquable à l'automne par ses fruits oranges rehaussant alors sa valeur ornementale. Le second correspond à des plantations de Pin noir (*Pinus nigra*) et de Pin maritime (*Pinus maritimus*) dans lesquels on trouve également de l'Argousier (*Hippophae rhamnoides*), du Troène (*Ligustrum vulgare*), du Sureau (*Sambucus nigra*), du Saule (*Salix atrocinerea*) ou de l'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*) ainsi que des plantes grimpantes telles que le Chèvrefeuille (*Lonicera periclymenum*) ou la Bryone (*Bryonia dioica*).

Pour des raisons de lisibilité et d'intérêt relatif, nous n'avons pas différencier ces deux types de groupements sur la cartographie des unités écologiques.

Intitulé de l'Habitat : Dunes avec fourrés, bosquets	Code CORINE : 16.25
--	---------------------

## La haie

Située entre les deux parcelles à l'ouest de la zone d'étude, cette haie est exclusivement constituée de cyprès de Lawson. Du point de vue floristique, elle n'abrite que des espèces communes comme la Bryone (*Bryonia dioica*), le Gouet maculé (*Arum maculatum*), le Gaillet gratteron (*Gallium aparine*), le Lierre terrestre (*Hedera helix*) ou l'Iris fétide (*Iris foetidissima*). Toutefois, elle présente un intérêt pour l'accueil de petits passereaux tels que la mésange charbonnière et le verdier d'Europe.

Intitulé de l'Habitat : Alignement d'arbres, haies, petits bois, bocage, parcs	Code CORINE : 84
--	------------------

## Les secteurs remaniés

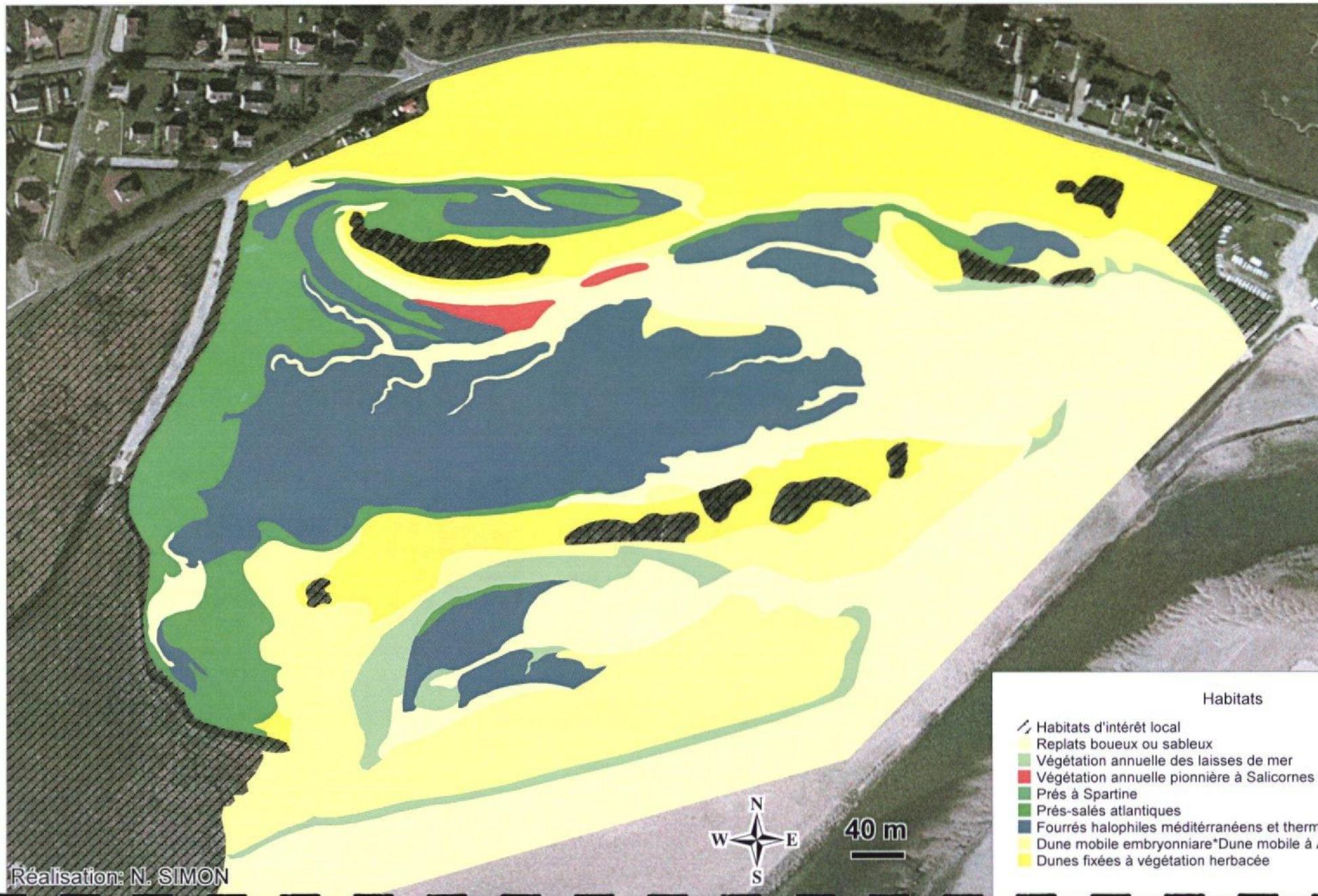
Plusieurs zones rudérales ont été identifiées. Il s'agit d'une part d'une parcelle, située à l'ouest de la zone d'étude qui a sans doute été le siège d'un apport de sable, issu de l'extraction de celui-ci sur la zone d'herbus actuelle. On y retrouve des espèces calcicoles telles que l'Oyat (*Ammophila arenaria*), l'Ail des vignes (*Allium vineale*) ou le Jonc glauque (*Juncus inflexus*), des orchidées sauvages telles que l'Orchis pyramidale (*Anacamptis pyramidalis*) et l'Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*) et même des espèces patrimoniales telles que l'Armérie des sables (*Armeria alliacea*).

Il s'agit d'autre part d'un secteur situé près de l'école de voile qui a également du faire l'objet d'un apport de sable lié à l'activité de l'école de voile. On y trouve des espèces rudérales telles que la Luzerne cultivée (*Medicago sativa*), la Roquette sauvage (*Diplotaxis tenuifolia*), la Ravenelle maritime (*Raphanus raphanistrum*).

Enfin, il s'agit du talus délimitant la zone d'herbus à l'ouest du site.

Intitulé de l'Habitat : Zone rudérale	Code CORINE : 87.2
---------------------------------------	--------------------

# PORTBAIL SECTEUR DE SAINTE MARIE SUD CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE



### La prairie à Agrostide et Chiendent

Les espèces occupant la plus grande surface de la prairie sont l'Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*) et le Chiendent commun (*Agropyrum repens*). On y trouve également des espèces calcicoles et, en particulier vers le sud, des espèces de la dune mobile telles que le chiendent des sables (*Agropyrum junceiforme*).

Intitulé de l'Habitat : Zone rudérale
---------------------------------------

Code CORINE : 87.2
--------------------

### Les secteurs sans couverture végétale

Certains secteurs ne présentent pas de végétation. Il s'agit ici d'une route (Départementale 15) et d'un chemin menant de la D15 à la mer.

Ceci n'est pas un habitat
---------------------------

La carte ci-contre localise les habitats d'intérêt communautaire.

## 2.2- ETUDE ORNITHOLOGIQUE

### 2.2.1- Méthodologie

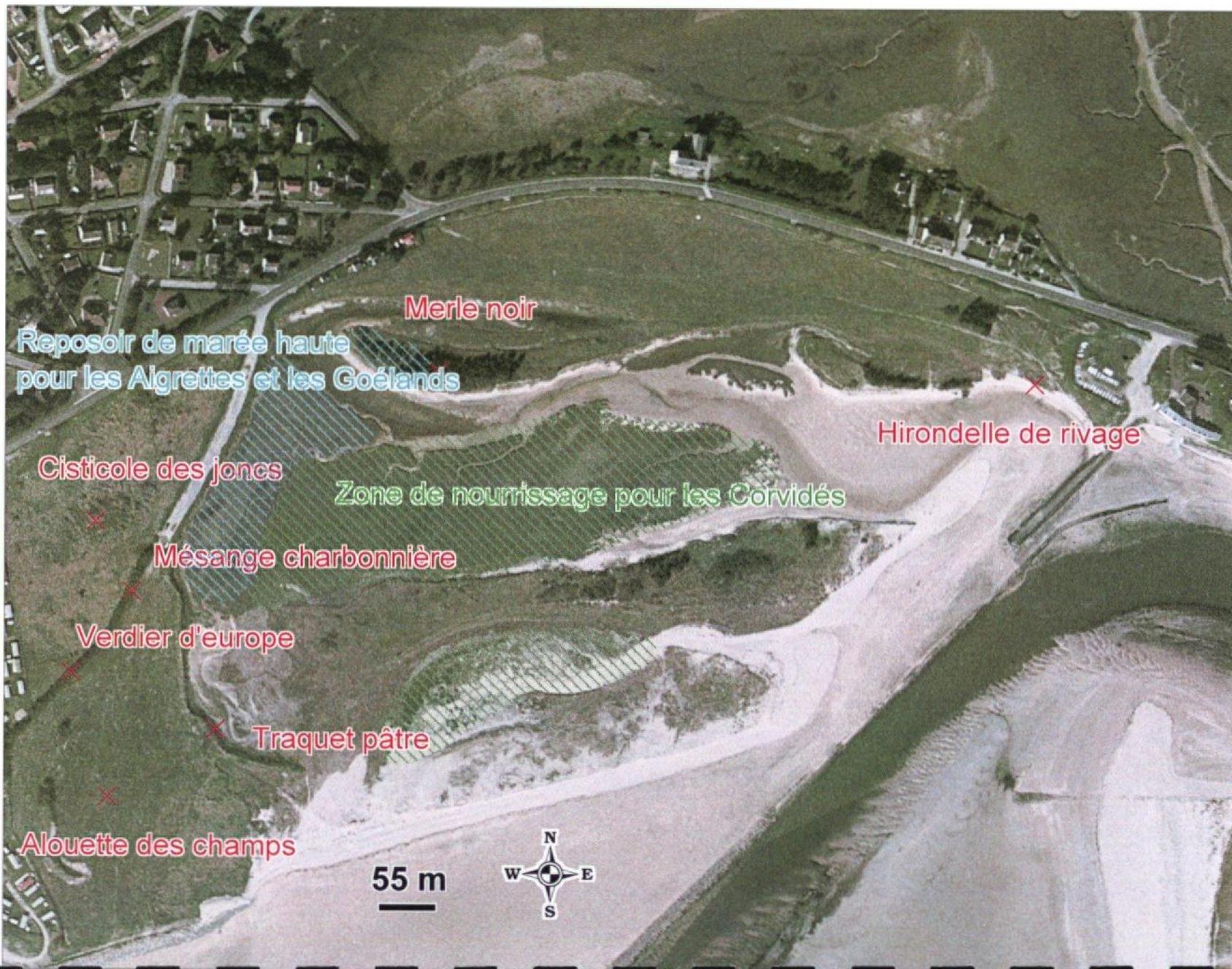
L'étude écologique n'ayant débuté qu'à la mi-juin, l'essentiel de la saison de reproduction des oiseaux nicheurs du havre était déjà passé. Les différentes méthodes de recensement des oiseaux nicheurs n'ont donc pu être mises en œuvre, celles-ci nécessitant une intervention pendant le maximum d'activité de la saison de reproduction, c'est à dire vers avril-mai, afin de contacter les oiseaux chanteurs. Ainsi, les résultats concernant les oiseaux nicheurs correspondent à des observations ponctuelles d'individus ayant un comportement de nidification sur le site (mâle chanteur, individu nourrissant, présence d'un nid, observation de jeunes...), malheureusement, pour certaines espèces, la reproduction n'a pu être prouvée.

En ce qui concerne les oiseaux de passage, en migration, une sortie a été réalisée à la fin du mois d'août, une autre à la mi-septembre, et une dernière à la mi-octobre afin d'identifier les espèces présentes, de dénombrer et de localiser les individus. Ces comptages ont été effectués à marée haute afin que tous les oiseaux soient rassemblés en haut de plage, les comptages sont ainsi plus aisés et l'utilisation du site mieux mise en évidence, les oiseaux étant acculés.

Les contraintes de temps de cette étude ne nous permettent pas de réaliser une étude ornithologique en période hivernale. Les données d'un seul hiver seraient par ailleurs très incomplètes. Les informations concernant les oiseaux hivernants proviennent pour beaucoup de données publiées du Groupe Ornithologique Normand. Ces données correspondent à des observations réalisées entre 1972 et 1997, ce qui permet d'avoir une vue assez globale des potentialités du site. Celles ci concernent l'ensemble du havre mais également les secteurs dunaires. Les dates d'observation ainsi que l'abondance de chacune des espèces ne sont malheureusement pas connues.

Les observations en période de reproduction ont été réalisées sur le site même, les observations d'oiseaux migrateurs et hivernants concernent l'ensemble du havre et particulièrement les secteurs proches du site d'extension prévu. En effet, l'aménagement d'un port va avoir des conséquences non seulement sur l'emprise directe du projet mais également aux alentours de celui-ci avec des phénomènes de modifications sédimentologiques etc... Il nous est donc apparu plus adapté d'étudier le comportement des oiseaux sur l'ensemble du havre.

HAVRE DE PORTABIL  
SECTEUR SAINTE MARIE SUD  
LOCALISATION DES ESPECES D'OISEAUX PRESENTS EN PERIODE DE REPRODUCTION



En rouge: individus nicheurs  
Autres: individus présents  
mais non nicheurs



Réalisation: N. SIMON

### 2.2.2- Résultats

Si les résultats concernant les oiseaux nicheurs ne sont pas tout à fait complets, il est à noter que **l'intérêt des havres vis à vis de l'avifaune réside principalement dans l'accueil des oiseaux migrateurs et hivernants.**

La liste et le statut des oiseaux contactés pendant la période de reproduction est consultable en annexe 3.

Certaines espèces utilisent le site comme zone de reproduction, c'est le cas des espèces mentionnées en rouge sur la carte ci-contre. Notons la présence d'une colonie d'hirondelles de rivage (*Riparia riparia*) avec une dizaine de trous potentiellement occupés par un nid dans un front de sable situé sous l'école de voile, et l'observation d'une quinzaine d'individus en juin. Notons également la reproduction du cisticole des joncs (*Cisticole torquata*) avec la présence, en permanence, d'un mâle chanteur à l'ouest du site. Cette espèce, très sensible au froid, a complètement disparue de Normandie en 1985, après un mois de janvier particulièrement froid, et recolonise aujourd'hui progressivement le secteur. L'hirondelle de rivage et le cisticole des joncs sont tout deux intégralement protégés sur le territoire national. D'autres espèces utilisent le site comme zone de nourrissage et de repli à marée haute, c'est le cas de l'aigrette garzette (*Egretta garzetta*) dont une quinzaine d'individus a été observé perché dans les pins noirs situés sur les îlots de dune au milieu du site, l'espèce est intégralement protégée par la loi, c'est le cas également des goélands argentés (*Larus argentatus*) et des corneilles noires (*Corvus corone*).

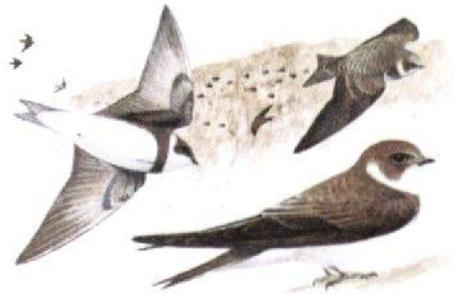
La carte ci-contre localise les individus nicheurs ou présents en période de reproduction, contactés en 2003.

La liste et le statut des oiseaux notés sur le site pendant les périodes de migration et d'hivernage sont consultables en annexe 4.

On peut noter l'intérêt du havre, à la saison hivernale, pour l'accueil d'importants effectifs de Bernache cravant, notamment la sous-espèce à ventre pâle, provenant du Groënland. En effet, **le havre de Portbail représente le second site en France, après Régneville, à accueillir la plus forte densité de Bernache cravant à ventre pâle.** Avec un effectif maximum observé entre 1972 et 1996 de 165 individus sur une population hivernante estimée à 250-300 individus sur l'ensemble du territoire national, **le havre de Portbail présente un intérêt primordial pour le maintien de cette espèce dans l'hexagone.** Mais le site présente également un intérêt pour le Pluvier argenté, le Courlis cendré le Courlis corlieu, le Bécasseau sanderling, le grand Gravelot, le Gravelot à collier interrompu espèces pour lesquels le havre de Portbail accueille plus de 10% des effectifs hivernants de la côte Ouest du Cotentin.

Par ailleurs, toutes les espèces n'utilisent pas le havre de la même façon. En effet, le havre étant composé de différents biotopes (la mer et le havre à marée haute représentant des surfaces d'eau marine libre, le chenal qui demeure toujours en eau même à marée basse, les herbous, les dunes et la plage de Lindberg), la distribution des espèces se fait en fonction de l'écologie de chacune d'elles, les limicoles (bécasseaux, pluviers, courlis, aigrettes et gravelots) se répartissant préférentiellement sur les vasières et les palmipèdes (plongeurs, grèbes, harles, tadornes et bernaches) en général sur les secteurs d'eau libre.

La carte ci-après localise les zones de nourrissage et les reposoirs de marée haute.



Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*),  
in « Les oiseaux d'Europe » Lars Jonsson

# HAVRE DE PORTBAIL

## OCCUPATION DE L'ESPACE PAR LES OISEUX D'EAU EN PERIODE HIVERNALE



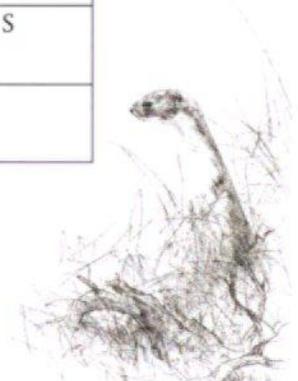
### 2.3- ETUDE BATRACHOLOGIQUE

Aucune espèce de batraciens n'a été observée sur le site, qui n'apparaît pas favorable à cette classe.

### 2.4- OBSERVATIONS HERPETOLOGIQUES ET MAMMALOGIQUES

Quelques observations ponctuelles ont mis en évidence la présence des espèces suivantes:

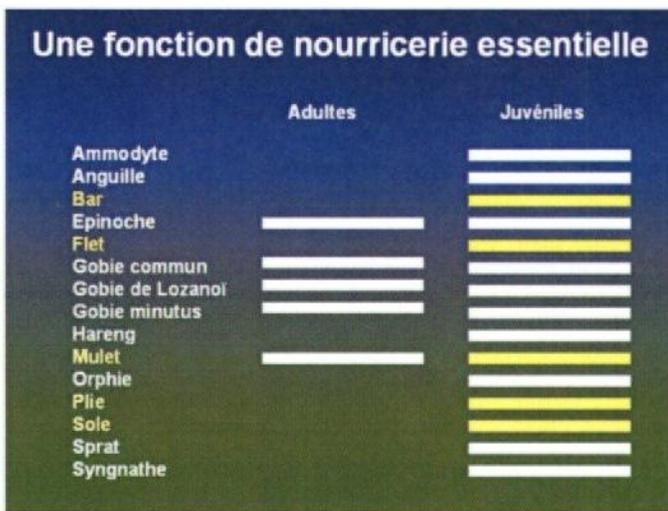
Nom vernaculaire	Nom latin	Statut sur le site	Statut de protection	Réglementation internationale	Liste rouge française
Belette	<i>Mustela nivalis</i>	reproducteur probable	Chasse autorisée	Annexe III Convention de Berne	S
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	reproducteur	Chasse autorisée		



### 2.5- ANALYSE FONCTIONNELLE

Selon les connaissances développées grâce aux travaux de recherche des scientifiques sur la Baie du Mont Saint Michel, les zones intertidales de type baie, estuaire, ou havre, présentent une très forte production biologique, en grande partie exportée (exploitation par pâturage, mytiliculture, ostréiculture, nourriceries pour les juvéniles de nombreuses espèces de poissons et de nombreuses espèces d'oiseaux en période de reproduction, de migration ou d'hivernage).

74003073  
Bécasseau maubèche



Espèces de poissons recensées dans les marais salés



Exemples d'oiseaux recensés dans les marais salés

74003073  
Berge à queue noire

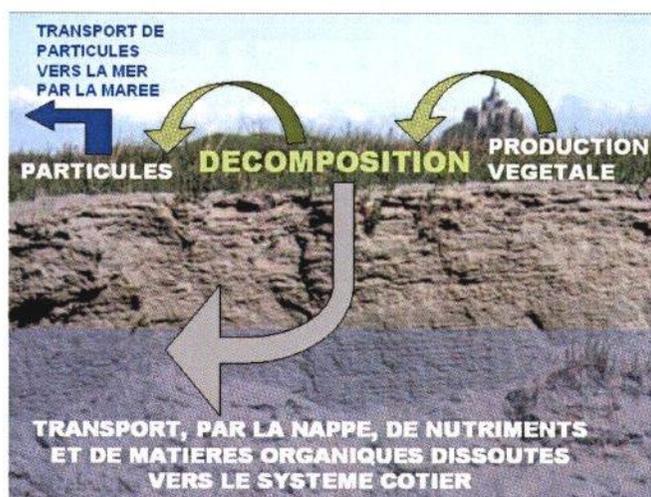
Extrait d'un diaporama sur les flux de matière dans la baie du Mont St Michel, A. RADUREAU, Université de Rennes I

Cette importante production biologique secondaire trouve sa source dans une production végétale primaire également importante. Celle-ci provient de trois sources principales :

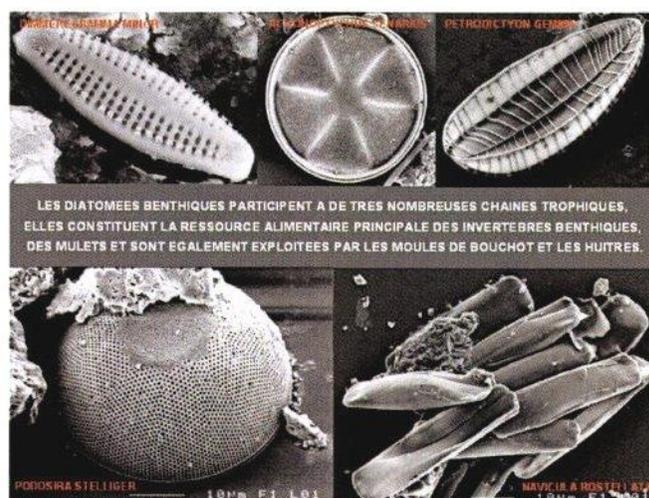
- Les apports de la mer (production de phytoplancton)
- Les apports continentaux via les bassins versant et l'eau
- La production primaire de la zone intertidale

Les espèces végétales les plus productives, localisées sur le schorre et notamment le haut schorre, sont le chiendent du littoral (*Agropyrum pungens*), la fétuque rouge du littoral (*Festuca rubra rubra*) et l'obione (*Halimione portulacoides*). Ces espèces peuvent produire près de 2500g/m<sup>2</sup> de matière organique par an. Elles fournissent ainsi plus de 90% de la productivité globale des marais salés.

On peut donc considérer que le secteur d'étude a une influence directe et très importante sur l'intérêt du havre vis à vis de l'accueil des oiseaux d'eau et des juvéniles de poissons.



Rôle biologique du schorre



Rôle biologique de la slikke

Extrait d'un diaporama sur les flux de matière dans la baie du Mont St Michel, A. RADUREAU, Université de Rennes I

### 3- EVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE DU SITE

La valeur patrimoniale du site réside dans les aspects phytosociologiques, floristiques, avifaunistiques, paysagers et fonctionnels.

#### 3.1- EVALUATION DE LA VALEUR BOTANIQUE DU SITE

##### 3.1.1- EVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE DES ESPECES VEGETALES

Nous avons évalué la valeur patrimoniale relative des espèces de la façon suivante:

- ✓ Espèce protégée au niveau national ou régional: **valeur patrimoniale extrêmement forte,**
- ✓ Espèce très rare en BN: **valeur patrimoniale très forte,**
- ✓ Espèce dont la récolte est réglementée dans le département et/ou menacée dans le massif armoricain: **valeur patrimoniale forte,**
- ✓ Espèce rare en BN: **valeur patrimoniale restreinte**

Le tableau ci-après présente les résultats de cette évaluation.

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut en basse normandie	Statut de protection	Statut sur le massif armoricain
<i>Elymus arenarius</i> L.	Elyme des sables	AR, exclusivement sur le littoral, inconstante	Protection Nationale	Liste rouge Armoricaire Annexe I (V5)
<i>Frankenia laevis</i> L.	Frankénie lisse	RR, exclusivement sur le littoral Ouest de la Manche	Protection Régionale	
<i>Hymenolobus procumbens</i> (L.) Nutt.	Hutchinsie couchée	RRR	Protection Régionale	Liste rouge Armoricaire Annexe I (V1)
<i>Limonium auriculae-ursifolium</i> (Pourr.) Druce subsp. <i>normannicum</i> (Ingrouille) Provost	Statice anglo-normand	RR, mais aussi souvent confondu avec la subsp. Précédente		Liste rouge Armoricaire Annexe I (V5)
<i>Armeria alliacea</i> (cav.) Hoffm. & Link	Armérie des sables	RR sur le littoral		Liste rouge Armoricaire Annexe II (R5)
<i>Petrorhagia prolifera</i> (L.) P. W. Ball. Et Heyw.	Oeillet prolifère	RR		
<i>Salicornia pusilla</i> J. Woods	Salicorne naine	RR		
<i>Limonium binervosum</i> (Sm.) Salmon	Statice occidental	R, sur le littoral	Récolte réglementée dans la Manche	
<i>Eryngium maritimum</i> L.	Panicaut maritime	AR, exclusivement sur le litt	Récolte réglementée dans le Calvados et dans la Manche	Liste rouge Armoricaire Annexe II (V5)
<i>Limonium vulgare</i> Mill.	Lavande de mer, lilas de mer	AR, sur le littoral	Récolte réglementée dans le Calvados et dans la Manche	
<i>Glaucium flavum</i> Crtz.	Pavot cornu	R		
<i>Asparagus officinalis</i> L. subsp. <i>officinalis</i>	Asperge officinale	R et en grande partie adventice naturalisée		
<i>Silene conica</i> L.	Silène conique	R		
<i>Oenothera erythrosepala</i> Borbas	Onagre à sépales rouges	R		
<i>Pinus pinaster</i> Ait.	Pin maritime	R		

Tableau d'évaluation de la valeur patrimoniale des espèces

### 3.1.2- EVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE DES HABITATS

Afin de hiérarchiser l'intérêt des différents habitats, nous avons choisi de nous baser sur la reconnaissance des habitats à l'échelle européenne, à travers la directive 92/43/CEE. Nous avons donc classé les habitats en trois catégories, auxquelles nous avons attribué un coefficient d'intérêt:

HA- Habitat reconnu d'intérêt communautaire et prioritaire: coefficient 3

HB- Habitat reconnu d'intérêt communautaire: coefficient 2

HC- Habitat non reconnu d'intérêt communautaire: coefficient 1

Pour les deux premières catégories, nous avons choisi de préciser l'état de conservation de l'habitat, auquel nous avons également attribué un coefficient:

H1- Habitat en bon état de conservation: coefficient 3

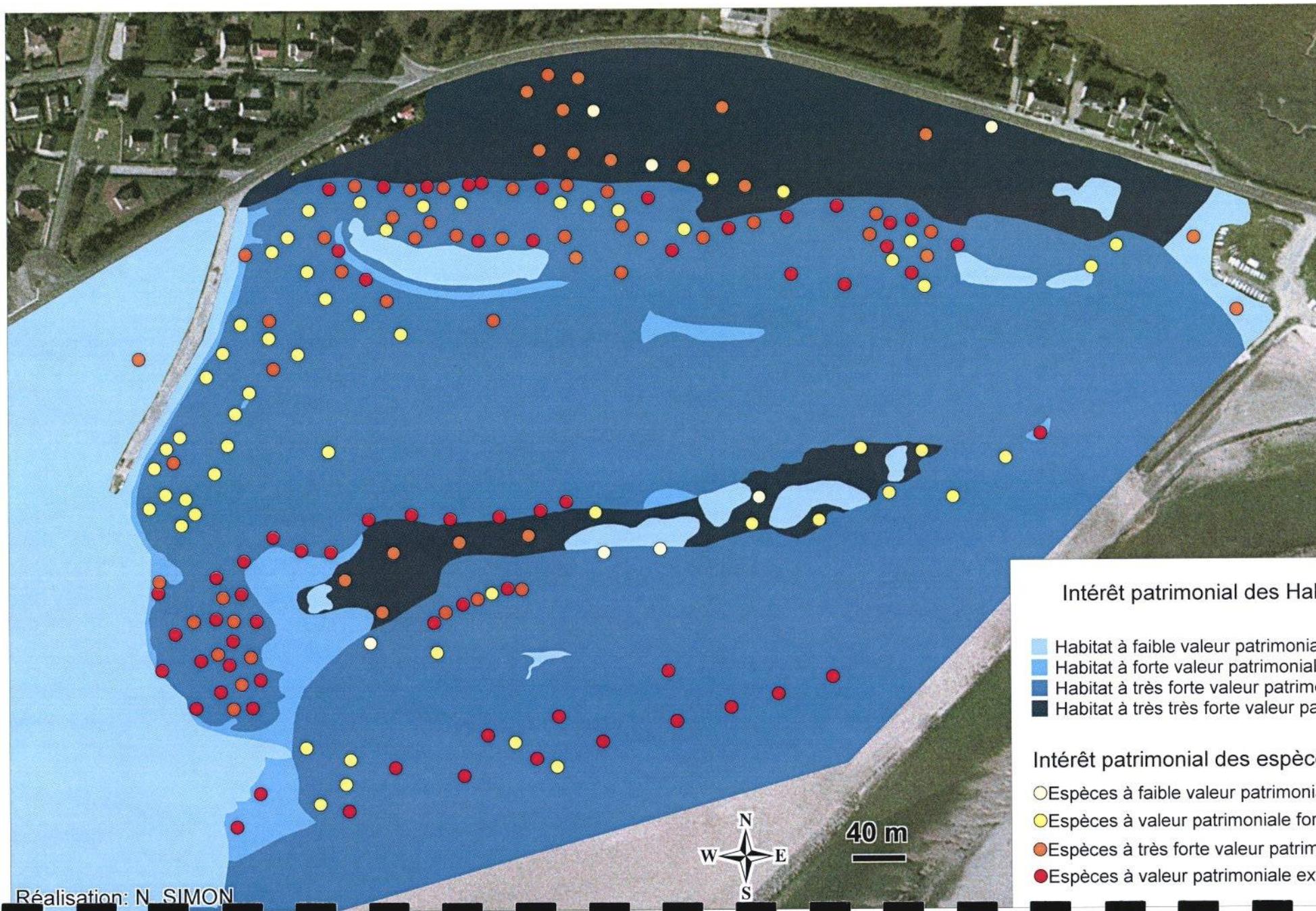
H2- Habitat en mauvais état de conservation: coefficient 2

H3- Habitat en très mauvais état de conservation: coefficient 1

# PORTBAIL

## SECTEUR DE SAINTE MARIE SUD

### HIERARCHISATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE DES HABITATS ET DES ESPECES



#### Intérêt patrimonial des Habitats

- Habitat à faible valeur patrimoniale
- Habitat à forte valeur patrimoniale
- Habitat à très forte valeur patrimoniale
- Habitat à très très forte valeur patrimoniale

#### Intérêt patrimonial des espèces

- Espèces à faible valeur patrimoniale
- Espèces à valeur patrimoniale forte
- Espèces à très forte valeur patrimoniale
- Espèces à valeur patrimoniale extrêmement forte

En effet, nous avons considéré qu'un habitat reconnu d'intérêt communautaire et prioritaire dans un très mauvais état de conservation n'avait pas autant d'intérêt qu'un habitat reconnu d'intérêt communautaire, non prioritaire, dans un bon état de conservation. C'est pourquoi nous avons choisi d'introduire cette nuance.

L'état de conservation de l'habitat a été caractérisé selon:

- la superficie qu'il présente
- la continuité ou le morcellement de celui-ci à l'intérieur du site et les communications possibles avec d'autres habitats extérieurs
- la présence ou l'absence d'espèces caractéristiques

Le croisement entre l'intérêt à l'échelle communautaire des habitats et leur état de conservation sur le site permet de hiérarchiser la valeur patrimoniale des différents secteurs:

	HA	HB	HC
H1	3*3 = 9	2*3 = 6	1
H2	3*2 = 6	2*2 = 4	
H3	3*1 = 3	2*1 = 2	

Ainsi, un secteur obtenant la note 9 aura une valeur patrimoniale extrêmement forte, un secteur obtenant la note 6 aura une valeur patrimoniale très forte, un secteur obtenant entre 4 et 2 aura une valeur patrimoniale forte et un secteur obtenant la note 1 aura un intérêt patrimonial de niveau local.

Le tableau ci-dessous indique la superficie de chacun des habitats présents sur le site

CODE EUR15	Intitulé de l'Habitat	Superficie (en ha)
1140	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	6,518
1310	Végétation annuelle pionnière à <i>Salicornia</i> et autres des zones boueuses et sableuses	0,096
1320	Prés à Spartine	0,005
1330	Prés-salés atlantiques	2,046
1420	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques	4,353
2110*2120	Dunes mobiles embryonnaires* Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	3,922
2130	<b>Dunes fixées à végétation herbacée</b>	<b>4,232</b>
	Habitats non reconnu d'intérêt communautaire	7,009
	Autres (Secteur sans couverture végétale)	0,754

### 3.1.3- EVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE BOTANIQUE DU SECTEUR

La superposition des cartes d'évaluation de la valeur patrimoniale des espèces et de la valeur patrimoniale des habitats, ci-contre, permet de mettre en évidence les secteurs les plus intéressants d'un point de vue botanique (phytosociologique et floristique).

### 3.2- EVALUATION DE LA VALEUR ORNITHOLOGIQUE DU SITE

Comme nous avons pu le voir, il est très difficile, pour ne pas dire impossible, concernant l'avifaune, d'isoler le secteur prévu pour l'extension du port du reste du havre. Ainsi, considérant l'ensemble du havre, celui-ci revêt un **intérêt remarquable**, notamment **pour l'accueil des oiseaux d'eau hivernants**.

Une étude, réalisée par le Groupe Ornithologique Normand, sur l'intérêt ornithologique des havres de la Côte Ouest du Cotentin a tenté de hiérarchiser la valeur patrimoniale des havres de la Vanlée, Régneville, Blainville sur Mer, Geffosses, Saint Germain sur Ay, Surville et Portbail. Cette hiérarchisation s'est basée sur la présence de certaines espèces compte tenu de leurs effectifs, de leur statut et de leur intérêt patrimonial. Ainsi, pour établir une hiérarchie patrimoniale des havres en tenant compte de l'intérêt patrimonial relatif des différentes espèces, le GONm a choisi de classer les espèces observées dans les havres en trois listes :

- la première contient les espèces à fort intérêt patrimonial pour lesquelles la Côte Ouest du Cotentin présente un intérêt national, ces espèces ont été affectées du coefficient 25,
- la seconde liste contient les espèces d'intérêt patrimonial assez élevé pour lesquelles la Côte Ouest du Cotentin présente un intérêt national, ces espèces ont été affectées du coefficient 5,
- la troisième liste contient les espèces pour lesquelles la Côte Ouest du Cotentin présente un intérêt régional, ces espèces ont été affectées du coefficient 1.

Etant donné que la plupart des espèces observées fréquentent l'ensemble des havres de la Côte Ouest, pour chaque espèce, des seuils d'effectifs ont été mis en place afin de déterminer si le havre considéré avait ou non une importance pour l'espèce considérée. Ainsi, en règle générale pour chacune des espèces, lorsque le havre accueille plus de 10% des effectifs hivernants sur le secteur, il a été considéré que celui-ci présentait un intérêt pour l'espèce.

Enfin, une note a été attribuée à chaque havre de la façon suivante :

25 points par espèce de la première liste +

5 points par espèce de la seconde liste +

1 point par espèce de la troisième liste

Ainsi, d'après cette étude, le havre de Portbail est classé comme étant le troisième site ornithologique remarquable parmi les sept havres considérés. En outre, il présente un intérêt remarquable pour les espèces suivantes :

- ✓ *Espèces ayant un fort intérêt patrimonial*, c'est à dire soit menacées à l'échelon européen, soit concentrées en Europe, soit répondent à un critère de la convention de RAMSAR, soit sont inscrites à l'annexe I de la directive OISEAUX :

### ↳ La Bernache cravant (*Branta bernicla*)

Pendant l'hiver, les bernaches cravants se concentrent sur les côtes abritées (baies, estuaires, havres) où les ressources alimentaires sont abondantes. Les herbiers de zostères sont privilégiés en début d'hivernage, mais les bernaches fréquentent également les marais littoraux où elles consomment salicornes (*Salicornia sp.*), triglochin (*Triglochin maritima*)... Espèce hivernante « A surveiller », les effectifs français sont supérieurs à 40000 individus. Une sous espèce, la bernache cravant à ventre pâle, est fréquemment observée dans les havres de la côte ouest du Cotentin. Ces individus auraient une origine Groënlandaise ou nord Américaine. Seuls 250 à 300 individus de cette sous espèce hiverneraient en France, et seulement sur les cotes de la Manche, le havre de Potbail en accueillant jusqu'à 165 (effectif maximal observé entre 1972 et 1996), celui-ci présente un intérêt national pour cette espèce.

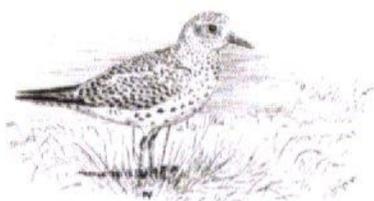


Bernache cravant (*Branta bernicla*),  
Aquarelle C. Lecoq, CPIE Cotentin

#### Causes de déclin présentées dans la liste rouge :

La régression de l'habitat alimentaire en milieu naturel, lié au notamment développement de la conchyliculture, apparaît actuellement comme la menace principale. Ainsi, la pêche à la palourde japonaise (*Venerupis phippinarum*) entraîne la destruction de l'herbier de zostères et par voie de conséquence une réduction substantielle de la capacité d'accueil des sites sur lesquels cette activité est pratiquée.

### ↳ Le Pluvier argenté (*Pluvialis squatarola*)



Pluvier argenté (*Pluvialis squatarola*), d'après  
« Oiseaux menacés et à surveiller en France »

En période internuptiale, les grandes baies et estuaires vaseux à sablo-vaseux abritent les concentrations de Pluviers argentés. Dépendants du rythme intertidal, les Pluviers argentés privilégient la haute slikke pour leur recherche de nourriture, la densité des oiseaux variant avec l'abondance des espèces proies. Espèce hivernante « A surveiller », les effectifs français sont inférieurs à 40000 individus, ce qui représente tout de même plus de 25% des effectifs hivernants européens.

#### Causes de déclin présentées dans la liste rouge :

Trois menaces principales affectent la qualité des espaces dont dépend le Pluvier argenté : il s'agit, d'une part, de la destruction des habitats par l'extension des cultures marines, la création d'ouvrages portuaires et l'endiguement des schorres, d'autre part, des pollutions d'origine industrielle ou agricole alimentées par les bassins versants, et enfin, du dérangement lié au tourisme et aux activités de loisirs comme la pêche à pied, la chasse sur le DPM et les activités balnéaires.



Grand gravelot (*Charadrius hiaticula*), in  
« Les oiseaux d'Europe » Lars Jonsson

### Le grand Gravelot (*Charadrius hiaticula*)

1- 74003095

Pendant l'hiver, l'espèce occupe les côtes sableuses, sablo-vaseuses et rocheuses. Les zones d'alimentation se trouvent à proximité des reposoirs, en deçà de la limite de pleine mer. Il privilégie les eaux faiblement profondes, compatibles avec sa taille mais également avec la présence de petits invertébrés aquatiques dont il se nourrit.

Le grand gravelot est classé comme hivernant « A surveiller » et comme nicheur « Vulnérable » sur la liste rouge des

oiseaux menacés de France. En 2002, le havre accueillait 1 couple localisé au sud du secteur de Sainte Marie.

Causes de déclin présentées dans la liste rouge :

Les espaces intertidaux fréquentés pour la recherche de nourriture ont tendance à diminuer en France comme en Europe du fait du développement industriel et portuaire. Les projets de création de structures d'accueil touristique représentent une menace constante pour l'espèce en hivernage, pendant la migration et la nidification.

2 **Le Gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*)**

Le gravelot à collier interrompu est classé comme nicheur « Rare » dans la liste rouge française. Les effectifs nicheurs sont inférieurs à 1500 couples sur le territoire national, ce qui représente moins de 10% de l'effectif européen. La côte Ouest du Cotentin et notamment le secteur appelé « Côte des isles » accueille 12% de la population nicheuse nationale. A l'échelle européenne, l'espèce est en déclin. Ce secteur du littoral est donc particulièrement important pour la conservation du gravelot à collier interrompu. En 2002, un couple a été observé au nord de la pointe de Lindbergh.



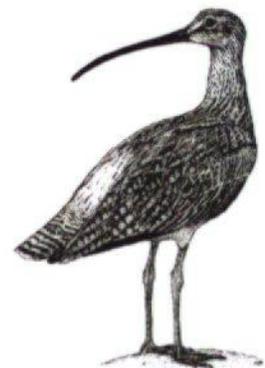
Gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*), in « Les oiseaux d'Europe » Lars

Causes de déclin présentées dans la liste rouge :

L'espèce est confrontée à la diminution croissante de son biotope de reproduction, occasionnée par le développement de la végétation, d'une part, la destruction des sites de reproduction résultant du développement d'infrastructures à vocation industrielle, touristique ou agricole, d'autre part, et enfin les dérangements provoqués par une fréquentation humaine croissante, dès les beaux jours, avec l'essor des loisirs de plein air et du nombre d'animaux de compagnie (chien).

2 **Le Courlis cendré (*Numenius arquata*)** 74003243

Les effectifs hivernants, inférieurs à 40000 individus, sont en diminution probables de 20 à 50% depuis les années 1970 ce qui a placé le Courlis cendré parmi les hivernants « en déclin » sur la liste rouge française. Sur le littoral français, les Courlis hivernants se concentrent préférentiellement dans les baies et les estuaires envasés où annélides polychètes, crustacés et mollusques constituent l'essentiel de l'alimentation. En période de reproduction, les habitats traditionnels du Courlis cendré sont les landes, humides ou non et les tourbières. Actuellement celui-ci a investi les espaces prairiaux (prairies de fauche extensives ou marécageuses), où il se nourrit essentiellement de lombrics et d'arthropodes.

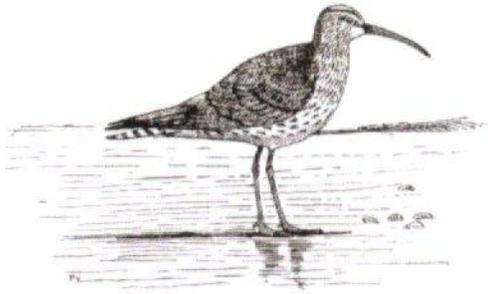


Courlis cendré (*Numenius arquata*), Dessin JJ BOISLORET, CPIE Cotentin

Causes de déclin présentées dans la liste rouge :

Drainage, assèchement, boisement, mise en culture ou défaut d'entretien des milieux (prairies, landes) ont entraîné le morcellement voire la disparition totale d'ensembles prairiaux. La pratique de plus en plus fréquente de l'ensilage précoce de l'herbe et l'avancement des dates de fauche détruisent les nichées alors que les amendements produisent une densification de la végétation impropre à l'élevage des jeunes. Enfin, l'arrivée précoce des courlis sur leur lieu de nidification expose les oiseaux nicheurs aux menaces liées à l'activité cynégétique, comme le sont, l'été, l'automne et l'hiver, tous ceux qui séjournent en France.

#### 4 Le Courlis corlieu (*Numenius phaeopus*)



Courlis corlieu (*Numenius phaeopus*), d'après  
« Oiseaux menacés et à surveiller en France »

En France, l'hivernage du courlis corlieu est tout à fait marginal, ne concernant annuellement que quelques dizaines d'individus. Signalée du Pas de Calais aux Landes, l'espèce est principalement observée à la mi-janvier en Bretagne et en Normandie de façon annuelle. L'espèce fréquente en début de migration pré nuptiale les prairies naturelles méso-hygrophiles en cours d'exondation, à végétation herbacée courte, ce qui facilite la recherche de proies. C'est au cours de la migration post-nuptiale que le courlis corlieu fréquente les vasières intertidales où il capture essentiellement des crabes (*Carcinus maenas*). Son statut n'a pas encore pu être évalué, les populations hivernantes étant encore marginales.

#### Causes de déclin présentées dans la liste rouge :

C'est surtout au niveau des prairies humides que se situent les principales menaces pour le Courlis corlieu. En effet, le drainage des zones humides a entraîné la disparition de nombreuses prairies. De plus, le mode de gestion hydraulique visant à éviter les crues printanières entraîne également une baisse de l'attractivité des prairies pour le Courlis corlieu. Par ailleurs, comme toutes les espèces qui fréquentent les vasières littorales, l'extension des cultures marines ainsi que le développement de la pêche à pied représentent les principales menaces pour les stationnements post-nuptiaux du Courlis corlieu. L'espèce fait également partie des limicoles chassables en France.

#### 2 Le Bécasseau sanderling (*Calidris alba*) 74 003071

Le bécasseau sanderling est surtout inféodé aux estrans sableux. Il s'alimente en bordure d'eau en suivant le flux et le reflux des vagues, là où ses proies, de petits invertébrés benthiques, sont les plus actives. Il doit également disposer de reposoirs à proximité de sa zone d'alimentation. Le havre de Portbail présente ainsi un vaste estran sableux des zones de reposoirs important en haut de plage et du côté intérieur de la pointe de Lindbergh.



Bécasseau sanderling (*Calidris alba*), in  
« Les oiseaux d'Europe » Lars Jonsson

L'espèce est classée comme hivernante « A surveiller » sur la liste rouge française.

#### Causes de déclin présentées dans la liste rouge :

Les principaux dommages subis par les habitats du bécasseau sanderling sont la régression de leur superficie du fait des aménagements touristiques, de la fréquentation humaine et du dérangement causé par la chasse. Ces dommages sont surtout préjudiciables à l'époque des migrations.

- ✓ *Espèces ayant un intérêt patrimonial assez élevé*, c'est à dire que le secteur d'étude accueille au moins 1% des effectifs nationaux :

#### 3 Le Tadorne de belon (*Tadorna tadorna*) 74 003360

##### 4 L'Huitrier-pie (*Haematopus ostralegus*)

## BIBLIOGRAPHIE

Commission européenne - « Manuel d'interprétation des habitats de l'union européenne - version EUR15 »

Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) - opérateur local - Document d'objectifs du site Natura 2000 du « Littoral ouest du Cotentin de Saint-Germain-sur-Ay au Rozel (site n° FR 2500082).

Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB), 1993 - ERICA Bulletin de Botanique Armoricaire n°4 (Liste rouge Armoricaire:p21).

ENGREF, 1997 - « CORINE biotopes - Types d'habitats français »

FITTER R., 1997, - « Guide des fleurs sauvages » Ed, Delachaux et Niestlé

LPO - « Le statut des oiseaux sauvages en France »

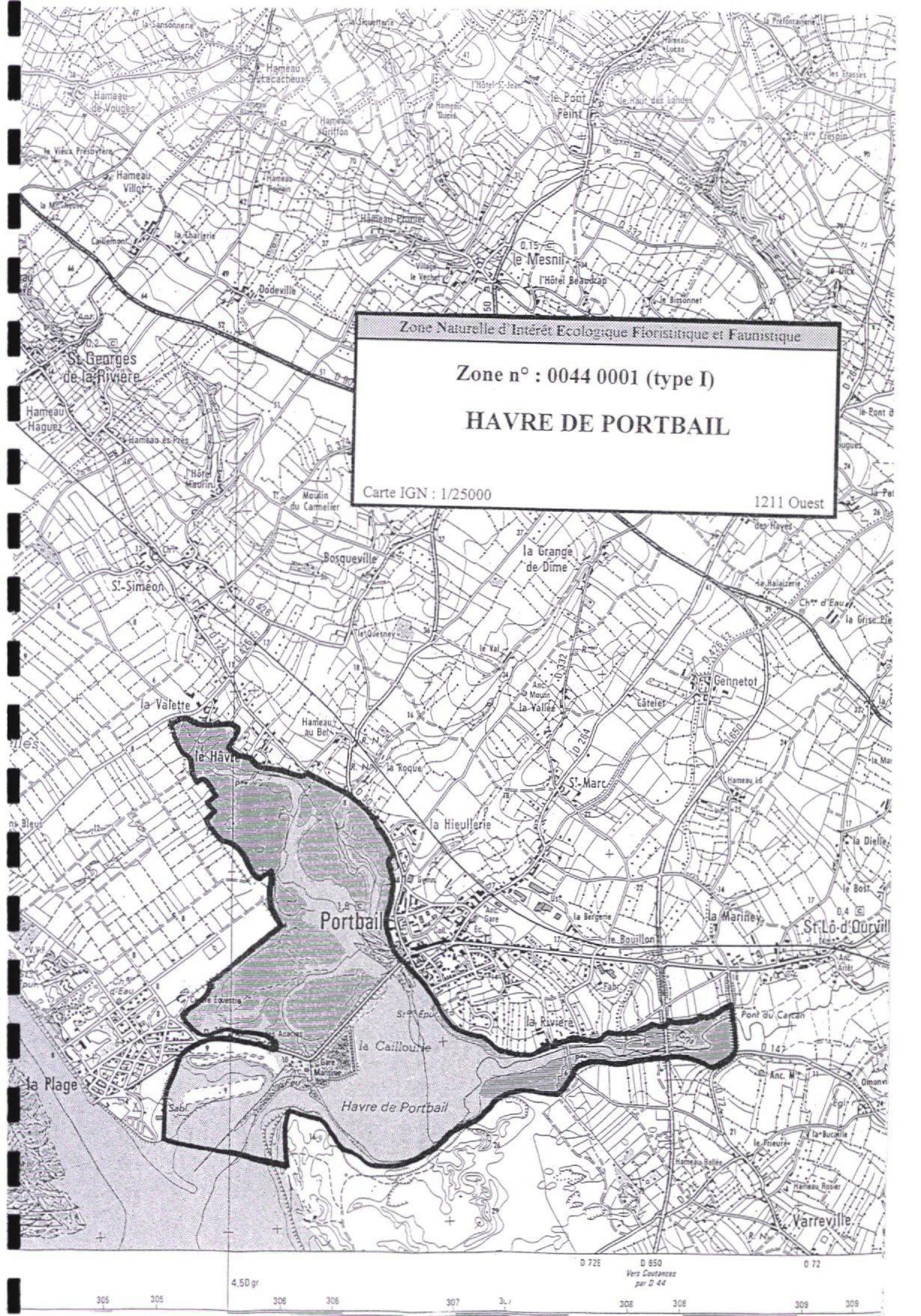
JONSSON L. - « Les oiseaux d'Europe, d'Afrique du nord et du Moyen Orient », Ed. Delachaux et Niestlé

PROVOST M., 1998 - « Flore vasculaire de Basse-Normandie ». Presses Universitaires de Caen tome 1 et 2, 410p et 492p.

PROVOST M., 1993 - « Atlas de répartition des plantes vasculaire de Basse-Normandie ». Presses Universitaires de Caen.

ROCAMORA G. et YEATMAN-BERTHELOT D. - « Oiseaux menacés et à surveiller en France - Liste rouge et priorités », Ed. LPO, SEOF

ANNEXE 1 :  
CARTES ET RELEVES DES ZNIEFF DE TYPE I ET II



Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique

Zone n° : 0044 0001 (type I)

**HAVRE DE PORTBAIL**

Carte IGN : 1/25000

1211 Ouest

4,50 gr

D 72E D 650 D 72  
Vers Coutances  
par D 44

305 306 307 308 309 309 309

# Fiche ZNIEFF pour CSRPN

Code Régional: 00440001

Type de zone: 1

Date de mise à jour: 29/10/1998

Nom de la zone: HAVRE DE PORTBAIL

Superficie (ha): 280,06

## Intérêt :

La partie maritime de cet estuaire, bien que coupée en deux par la route-digue, conserve un intérêt biologique remarquable, révélé par un grand nombre d'espèces animales et végétales rares.

## FLORE

Ce havre présente des phytocoenoses rares à très rares, notamment celles des bordures estuariennes. Certaines plantes bénéficient d'une protection régionale (\*).

On note la présence de nombreuses espèces de salicornes, dont *Salicornia disarticulata*, la Salicorne herbacée (*Salicornia dolichostachya*), mais aussi le Statice à feuilles de Lychnis (*Limonium lychnidifolium*), la Frankénie lisse (*Frankenia laevis\**), le Céleri sauvage (*Apium graveolens*), le Jonc des chaisiers glauque (*Scirpus tabernaemontani*), la Laïche étirée (*Carex extensa*), les Spergulaires marine (*Spergularia marina*) et marginée (*S. marginata*), le Scirpe piquant (*Scirpus pungens\**), ...

## FAUNE

Sur le plan ornithologique, ce havre joue un rôle extrêmement important pour nombre d'espèces : c'est à la fois un lieu de repos et une zone d'alimentation. En période internuptiale, on note l'hivernage régulier de la Bernache cravant à ventre pâle (*Branta bernicla hrota*), pour laquelle ce havre est un des rares sites d'hivernage français, du Grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*), pour lequel cette zone est l'une des principales zones d'hivernage en Normandie. D'autres espèces intéressantes fréquentent ce havre durant la même période : le Harle huppé (*Mergus serrator*), l'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*), le Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*), le Faucon émerillon (*Falco columbarius*), le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), le Chevalier arlequin (*Tringa erythropus*), l'Avocette (*Recurvirostra avosetta*), le petit Pingouin (*Alca torda*), la Linotte à bec jaune (*Carduelis flavirostris*), la Mouette mélanocéphale (*Larus melanocephalus*).

## Typologie des milieux :

Cd	Milieu
D	Vasières (silke) et bancs de sable
D	Prés salés atlantiques
D	Estuaires et rivières soumises à marées
A	Communautés halophiles pionnières
A	Prairies à spartine
A	Dunes fixées (dunes grises)
A	Roselières

## Facteurs influençant l'évolution de la zone :

Cd	Ty	Type d'évolution
110	P	Habitat humain, zones urbanisées
160	P	Equipements sportifs et de loisirs
210	P	Rejets de substances polluantes dans les eaux
800	R	Processus naturels abiotiques
140	R	Extraction de matériaux

## Liste des communes :

INSEE:	COMMUNE:
50412	PORTBAIL
50503	SAINT-LO-D'OURVILLE

## Liste des espèces déterminantes :

Code	Espèces	Statut	1ère obs	Dem obs
74003359	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	H		
74003657	<i>Branta bernicla hrota</i>	H		
83210863	<i>Carex extensa</i>		1989	1996
83213934	<i>Scirpus pungens</i>			
83225203	<i>Spergularia marina</i>		1989	1996
83225204	<i>Spergularia media</i>		1989	1996

## Sources :

Type	Source	Dt pub	D	IN	F	IN
B	DEBOUT G. 1994 - Etude ornithologique des mielles et du havre de Portbail (Manche). Etude réalisée par le G.O.Nm. à la demande de l'A.R.P.E.A.					1994
B	GEHU J.M. 1979 - Etude phytocoenotique analytique et globale de l'ensemble des vases et prés-salés et saumâtres de la façade atlantique française, Minist					1979
B	GEHU J.M. juin 1984 - Inventaire ZNIEFF du littoral atlantique de France (dunes, prés-salés, falaises). C.R.E.P.I.S. et Station de Phytosociologie. Baillieux.					1984
B	RAUSS I. et al. juin 1997 - Plans de gestion des havres de la côte ouest du Cotentin. Bilan patrimonial. Les habitats (...). La Flore. CELRL.					1997
I	GALLOO T. Données de terrain, non publiées.					1989 1996

# Havre et dunes de Portbail

Fond IGN.Scan 25 © 1998 - Echelle 1/25 000



Source DIREN / SNPC - Juin 1999



Code Régional	Libellé	Type
00440000	Havre et dunes de Portbail	2

# Fiche ZNIEFF pour CSRPN

DIREN Basse-Normandie

Code Régional: 00440000

Type de zone: 2

Date de mise à jour: 04/06/1999

Nom de la zone: HAVRE ET DUNES DE PORTBAIL

Superficie (ha): 652,32

## Intérêt:

Le havre de Portbail apparaît comme l'un des plus beaux havres de la côte ouest du Cotentin. La variété et la préservation des milieux qui le composent sont à l'origine d'une richesse en espèces animales et végétales remarquables.

## FLORE

D'un grand intérêt floristique, le site dans son ensemble renferme de nombreuses espèces rares dont certaines sont protégées au niveau national (\*\*) ou régional (\*).

Au niveau des prés salés, on note la présence de la Frankénie lisse (*Frankenia laevis\**), de plusieurs salicornes, du Statice à feuille de lychnis (*Limonium lychnidifolium*), du Scirpe piquant (*Scirpus pungens\**).

On recense également une très riche flore dunaire comprenant notamment l'Elyme des sables (*Leymus arenarius\*\**), le Buplèvre aristé (*Bupleurum baldense*), l'Hutchinsie des pierres (*Hornungia petraea*), la Pyrole des dunes (*Pyrola rotundifolia* var. *arenaria\**), la Pensée naine (*Viola kitaibeliana*), la Claytonie perfoliée (*Claytonia perfoliata*)...

Au niveau des dépressions intradunaires se développent des espèces typiques comme l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*), le Choin noirâtre (*Schoenus nigricans*), le Saule rampant des dunes (*Salix repens* ssp. *arenaria*), la Germandrée des marais (*Teucrium scordium* ssp. *scordioides\**).

## FAUNE

Mentionnons l'intérêt entomologique que revêt ce site par l'existence d'espèces rares et/ou en limite nord de répartition en Normandie un hétéroptère : *Carpocoris mediterranea atlanticus* et des lépidoptères dont un rare dans le département de la Manche : *Mesoacidalia aglaja*.

Mais l'intérêt entomologique majeur de ce site tient à la présence de l'hyménoptère *Pontania collactanea*, noté dans les dépressions humides des dunes de Lindbergh qui constitue la seule station française connue pour cette Tenthredé nordique très rare. Trois autres espèces d'hyménoptères rares sont présentes ici : *Bombus magnus*, *Psithyrus campestris* et *Smicromyrne rufipes*. Enfin, on note le recensement d'une espèce de coléoptère liée aux sables humides des mares d'eau douce : *Princidium pallidipenne*.

Sur le plan ornithologique, ce havre constitue une zone de gagnage, de repos et de nidification pour un grand nombre d'espèces. Il constitue un des rares sites français d'hivernage pour la Bernache cravant à ventre pâle (*Branta bernicla hrota*), et une zone de stationnement internuptial pour le Harle huppé (*Mergus serrator*), l'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*), le Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*), l'Avocette (*Recurvirostra avosetta*), le Faucon émerillon (*Falco subbuteo*), la Linotte à bec jaune (*Carduelis flavirostris*), la Mouette mélanocéphale (*Larus melanocephalus*)...

La nidification d'un grand nombre d'espèces a été notée sur cette zone. Parmi celles-ci, notons l'Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*), le Gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*), le Traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*), le Bruant des roseaux (*Emberiza schoenicus*), le Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*), le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*)...

## Typologie des milieux :

Cd	Milieu
D	Estuaires
D	Prés salés (schorre), steppes salées
D	Dunes
D	Vasières (slikke) et bancs de sable
A	Plages de sable sans végétation
A	Plages de galets
A	Eaux du plateau continental et de la pente
A	Groupements des plages de sable dominés par des espèces annu
A	Fleuves et rivières soumis à marées
A	Roselières

## Facteurs influençant l'évolution de la zone :

Cd	Ty	Type d'évolution
160	P	Equipements sportifs et de loisirs
110	R	Habitat humain, zones urbanisées
310	P	Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides
330	P	Modification des fonds, des courants
410	P	Mises en culture, travaux du sol
810	R	Erosions
820	R	Atterrissements, envasement, assèchement
210	P	Rejets de substances polluantes dans les eaux
140	R	Extraction de matériaux
915	R	Fermeture du milieu
450	R	Pâturage
730	R	Gestion des habitats pour l'accueil et l'information du public
250	R	Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement

## Liste des communes :

INSEE:	COMMUNE:
50412	PORTBAIL
50503	SAINT-LO-D'OURVILLE

## Liste des espèces déterminantes :

Code	Espèces	Statut	1ère obs	Dem obs
57695188	<i>Oedipoda coenulescens</i>			
57695274	<i>Stenobothrus lineatus</i>			
57761417	<i>Carpocoris mediterraneus atlanticus</i>	L		
57787572	<i>Princidium pallidipenne</i>			
57846055	<i>Mesoacidalia aglaja</i> / l.			
72002108	<i>Pelodytes punctatus</i>		1989	1996
72002140	<i>Triturus cristatus</i>		1989	1996
72002142	<i>Triturus marmoratus</i>	L	1989	1996
72002145	<i>Triturus vulgaris</i>		1989	1996
74003093	<i>Charadrius alexandrinus</i>	R	1989	1996
74003193	<i>Lanius collurio</i>	R		
74003251	<i>Oenanthe oenanthe</i>	R	1989	1996
74003319	<i>Riparia riparia</i>	R	1989	1996
74003352	<i>Sylvia curruca</i>	R	1989	1996
74003359	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	H		
74003360	<i>Tadorna tadorna</i>	R	1989	1996
74003657	<i>Branta bernicla hrota</i>	H		
83210149	<i>Allium sphaerocephalon</i>	L		1998
83211561	<i>Epipactis palustris</i>			1998
83213903	<i>Schoenus nigricans</i>			1998
83213934	<i>Scirpus pungens</i>			
83216478	<i>Leymus arenarius</i>			1998
83218159	<i>Spiranthes spiralis</i> / (l.) cheval		1989	1996
83220698	<i>Bupleurum baldense</i>	L		1998
83221164	<i>Claytonia perfoliata</i>	L	1989	1996
83221181	<i>Cochlearia officinalis</i>			1997

Code	Espèces	Statut	1ère obs	Dem obs
83223595	Ranunculus trichophyllus		1989	1996
83223679	Rosa pimpinellifolia			1996
83224120	Silene conica		1989	1996
83226365	Senecio vulgaris denticulatus			1996
83226562	Teucrium scordium scordioides		1989	1996
83227524	Armeria alliacea	L		1996
83227627	Frankenia laevis			1996
83227668	Limonium lychnidifolium			1997
83227798	Trifolium occidentale		1989	1996
83228328	Hemungia petraea		1989	1996
83228691	Lotus tenuifolius		1989	1996
83229017	Pyrola rotundifolia var. arenaria			1996
83229057	Salix repens ssp. arenaria			1996
83229142	Erodium glutinosum		1989	1996
83229382	Euphrasia tetraquetra		1989	1996
83229417	Viola kitabeliana		1989	1996

## Sources :

Type	Source	DI	pub	D	IN	F	IN
B	CELRL, (?) - Les dunes de Lindbergh, documents iconographiques.						
B	DEBOUT G., 1994 - Etude ornithologique des mielles et du havre de Portbail (Manche). Etude réalisée par le G.O.Nm. à la demande de l'A.R.P.E.A.			1994			
B	FOUILLET P., 1992 - Contribution à la connaissance des insectes des dunes et des havres de la côte ouest du Cotentin. Synthèse préliminaire... dans le cad			1992			
B	GEHU J.M., 1979 - Etude phytocoenotique analytique et globale de l'ensemble des vases et prés-salés et saumâtres de la façade atlantique française, Minist			1979			
B	GEHU J.M., juin 1984 - Inventaire régionalisé des ZNIEFF du littoral atlantique de France (dunes, prés-salés, falaises). C.R.E.P.I.S. et Station de Phytosociol			1984			
B	M.A.B.N., 1975 - Schéma d'aménagement du littoral bas-normand - Richesses naturelles.			1975			
B	RAUSSE I. & al., juin 1997 - Plans de gestion des havres de la côte ouest du Cotentin. Bilan patrimonial. Les habitats (...). La Flore. CELRL.			1997			
I	DEPERIERS-ROBBE S. - Données de terrain non publiées.						
I	FOUILLET P. - Données de terrain non publiées.						1996
I	G.O.Nm - Données de terrain non publiées.						1989
I	GALLOO T. - Données de terrain non publiées.						1992
I	LECOINTE A. - Données de terrain non publiées.					1989	1996
I	PROVOST M. & DE FOUCAULT B. - Données de terrain non publiées.						1972
I	PROVOST M. - Données de terrain non publiées					1975	1979
I	PROVOST M. - Données de terrain non publiées						1979

ANNEXE 2 :  
LISTE DES ESPECES VEGETALES OBSERVEES SUR LE  
SITE ET CLASSEES PAR UNITES ECOLOGIQUES



La basse slikke (Replat boueux ou sableux)				
Microphytobenthos (Diatomée)				

La végétation pionnière à Salicornes annuelles ( <i>Salicornietum dolichostachyae</i> )				
Nom latin	Nom vernaculaire	Statut en basse normandie	Statut de protection	Liste rouge armoricaine
<i>Salicornia dolichostachya</i> Moss	Salicorne raide	C sur les vases salées		
<i>Salicornia pusilla</i> J. Woods	Salicorne naine	RR		
<i>Suaeda maritima</i> (L.) Dum.	Soude maritime			

Les dépressions à Spartine ( <i>Spartinetum townsendii</i> )				
Nom latin	Nom vernaculaire	Statut en basse normandie	Statut de protection	Liste rouge armoricaine
<i>Salicornia dolichostachya</i> Moss	Salicorne raide	C sur les vases salées		
<i>Salicornia pusilla</i> J. Woods	Salicorne naine	RR		
<i>Salicornia ramosissima</i> J. Woods	Salicorne rameuse	AR		
<i>Spartina townsendii</i> H. et J. Groves var. <i>anglica</i>	Spartine anglaise	AC, en expansion depuis son apparition		
<i>Suaeda maritima</i> (L.) Dum.	Soude maritime			

Le bas schorre à Obione ( <i>Bostrychio-Halimionetum portulacoidis</i> )				
Nom latin	Nom vernaculaire	Statut en basse normandie	Statut de protection	Liste rouge armoricaine
<i>Aster tripolium</i> L.	Aster maritime	C sur le littoral		
<i>Bostrychia scorpioides</i>				
<i>Halimione portulacoides</i> (L.) Aell.	Obione	C dans ses biotopes		
<i>Limonium vulgare</i> Mill.	Lavande de mer, lilas de mer	AR, sur le littoral	Récolte réglementée dans le Calvados et dans la Manche	
<i>Puccinellia maritima</i> (Huds.) Parl.	Glycerie maritime	AC		
<i>Spergularia media</i> (L.) C. Presl	Spergulaire marginée	AC		
<i>Suaeda maritima</i> (L.) Dum.	Soude maritime			

Le bas schorre à Puccinellie ( <i>Puccinellietum maritimae</i> )				
Nom latin	Nom vernaculaire	Statut en basse normandie	Statut de protection	Liste rouge armoricaine
<i>Aster tripolium</i> L.	Aster maritime	C sur le littoral		
<i>Halimione portulacoides</i> (L.) Aell.	Obione	C dans ses biotopes		
<i>Limonium vulgare</i> Mill.	Lavande de mer, lilas de mer	AR, sur le littoral	Récolte réglementée dans le Calvados et dans la Manche	
<i>Puccinellia maritima</i> (Huds.) Parl.	Glycerie maritime	AC		
<i>Spergularia marina</i> (L.) Griseb.	Spergulaire marine	AR		
<i>Spergularia media</i> (L.) C. Presl	Spergulaire marginée	AC		
<i>Suaeda maritima</i> (L.) Dum.	Soude maritime			

Le haut schorre à Plantain, Armérie et/ou Lavande ( <i>Plantagini-Limonietum vulgaris</i> )				
Nom latin	Nom vernaculaire	Statut en basse normandie	Statut de protection	Liste rouge armoricaine
<i>Armeria maritima</i> (Mill.) Willd. var. <i>maritima</i>	Armérie maritime, gazon d'olympie	AC, uniquement sur le littoral		Liste rouge Armoricaine Annexe II (R5)
<i>Aster tripolium</i> L.	Aster maritime	C sur le littoral		
<i>Halimione portulacoides</i> (L.) Aell.	Obione	C dans ses biotopes		
<i>Limonium vulgare</i> Mill.	Lavande de mer, lilas de mer	AR, sur le littoral	Récolte réglementée dans le Calvados et dans la Manche	
<i>Plantago maritima</i> L.	Plantain maritime	AC sur le littoral		
<i>Puccinellia maritima</i> (Huds.) Parl.	Glycerie maritime	AC		
<i>Spergularia marina</i> (L.) Griseb.	Spergulaire marine	AR		
<i>Spergularia media</i> (L.) C. Presl	Spergulaire marginée	AC		
<i>Triglochin maritima</i> L.	Troscart maritime	AC sur le littoral		

Le haut schorre à Frankénie ( <i>Frankenia laevis- Limonietum lychnidifolii</i> )				
Nom latin	Nom vernaculaire	Statut en basse normandie	Statut de protection	Liste rouge armoricaine
<i>Frankenia laevis</i> L.	Frankénie lisse	RR, exclusivement sur le littoral ouest de la Manche	Protection Basse Normandie	
<i>Halimione portulacoides</i> (L.) Aell.	Obione	C dans ses biotopes		
<i>Limonium auriculae-ursifolium</i> (Pourr.) Druce subsp. <i>normannicum</i> (Ingrouille) Provost	Statice anglo-normand	RR, mais aussi souvent confondu avec la subsp. précédente		Liste rouge Armoricaine Annexe I (V5)
<i>Limonium binervosum</i> (Sm.) Salmon	Statice occidental	R, sur le littoral	Récolte réglementée dans la Manche	
<i>Puccinellia maritima</i> (Huds.) Parl.	Glycerie maritime	AC		
<i>Suaeda maritima</i> (L.) Dum.	Soude maritime			

**La végétation des laisses de mer**

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut en basse normandie	Statut de protection	Liste rouge armoricaine
<i>Agropyrum junceiforme</i> Løve	Chiendent à feuilles de jonc	C sur le littoral		
<i>Agropyrum pungens</i> (Pers.) R. et S.	Chiendent du littoral	AR		
<i>Anagallis arvensis</i> L.	Mouron rouge	CC		
<i>Atriplex laciniata</i> L.	Arroche des sables	AC sur le littoral sableux		
<i>Cakile maritima</i> Scop.	Cakilier maritime	C sur le littoral sableux		
<i>Halimione portulacoides</i> (L.) Aell.	Obione	C dans ses biotopes		
<i>Limonium auriculae-ursifolium</i> (Pourr.) Druce subsp. <i>normannicum</i> (Ingrouille) Provost	Statice anglo-normand	RR, mais aussi souvent confondu avec la subsp. précédente		Liste rouge Armoricaire Annexe I (V5)
<i>Matricaria chamomilla</i> L.	Camomille sauvage	C, surtout sur sols riches ; en raréfaction		
<i>Salsola kali</i> L.	Soude maritime	AC, sur le littoral sableux		
<i>Suaeda maritima</i> (L.) Dum.	Soude maritime			

**La végétation à Chiendent du littoral (*Beto maritimae* - *Agropyretum pungentis*)**

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut en basse normandie	Statut de protection	Liste rouge armoricaine
<i>Agropyrum junceiforme</i> Løve	Chiendent à feuilles de jonc	C sur le littoral		
<i>Agropyrum pungens</i> (Pers.) R. et S.	Chiendent du littoral	AR		
<i>Atriplex laciniata</i> L.	Arroche des sables	AC sur le littoral sableux		
<i>Beta vulgaris</i> L. subsp. <i>maritima</i> (L.) Arcang.	Bette maritime	AC, sur le littoral		
<i>Frankenia laevis</i> L.	Frankénie lisse	RR, exclusivement sur le littoral ouest de la Manche	Prot. BN	
<i>Halimione portulacoides</i> (L.) Aell.	Obione	C dans ses biotopes		
<i>Limonium auriculae-ursifolium</i> (Pourr.) Druce subsp. <i>normannicum</i> (Ingrouille) Provost	Statice anglo-normand	RR, mais aussi souvent confondu avec la subsp. précédente		Liste rouge Armoricaire Annexe I (V5)
<i>Suaeda maritima</i> (L.) Dum.	Soude maritime			

**La dune mobile**

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut en basse normandie	Statut de protection	Liste rouge armoricaine
<i>Agropyrum junceiforme</i> Løve	Chiendent à feuilles de jonc	C sur le littoral		
<i>Ammophila arenaria</i> (L.) Link	Oyat des dunes	C sur le littoral sableux		
<i>Calystegia soldanella</i> (L.) R.Br.	Liseron des dunes	AC sur les dunes littorales		
<i>Carduus tenuiflorus</i> Curt.	Chardon à petits capitules	AR, littoral et environ de Caen		
<i>Carex arenaria</i> L.	Laïche des sables	AC sur calc ou schistes		
<i>Dipsacus sylvestris</i> Huds.	Cabaret des oiseaux	C, sauf dans le bocage		
<i>Elymus arenarius</i> L.	Elyme des sables	AR, exclusivement sur le littoral, inconstante	Prot. Nat.	Liste rouge Armoricaire Annexe I (V5)
<i>Eryngium maritimum</i> L.	Panicaut maritime	AR, exclusivement sur le litt	Récolte réglementée dans le Calvados et dans la Manche	Liste rouge Armoricaire Annexe II (V5)
<i>Euphorbia paralias</i> L.	Euphorbe des dunes	AR, exclusivement sur le litt		
<i>Festuca juncifolia</i> St-Amans	Fétuque à feuilles de jonc	AC sur le litt sableux		
<i>Glaucium flavum</i> Crtz.	Pavot cornu	R		
<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis commun	CC		
<i>Oenothera erythrosepala</i> Borbas	Onagre à sépales rouges	R		

La dune grise				
Nom latin	Nom vernaculaire	Statut en basse normandie	Statut de protection	Liste rouge armoricaine
<i>Achillea millefolium</i> L.	Achille millefeuille	CCC		
<i>Agropyrum repens</i> (L.) Beauv.	Chiendent commun	CC		
<i>Allium vineale</i> L.	Ail des vignes	C, dans les secteurs calcarifères		
<i>Ammophila arenaria</i> (L.) Link	Oyat des dunes	C sur le littoral sableux		
<b>Anacamptis pyramidalis</b> (L.) L.C.M. Rich.	<b>Orchis pyramidal</b>	<b>AC sur calcaire</b>		
<i>Anthyllis vulneraria</i> L.	Anthyllide vulnéraire	AR et localisée		
<i>Arenaria serpyllifolia</i> L.	<b>Sabline à feuilles de serpolet</b>	<b>AR, exclusivement sur le litt</b>		
<b>Armeria alliacea</b> (cav.) Hoffm. & Link	<b>Armérie des sables</b>	<b>RR sur le littoral</b>		Liste rouge Armoricaine Annexe II (R5)
<i>Asparagus officinalis</i> L. subsp. <i>officinalis</i>	Asperge officinale	R et en grande partie adventice naturalisée		
<b>Bromus hordeaceus ssp thominii</b> (Hard.) Maire & Weiller	<b>Brome des dunes</b>	<b>AC sur le litt sableux</b>		
<i>Carduus nutans</i> L.	Chardon penché	AR, sur calcaire et littoral		
<i>Carex arenaria</i> L.	<b>Laiche des sables</b>	<b>AC sur calc ou schistes</b>		
<i>Centaurea nigra</i> L.	Centaurée noire	CC		
<i>Centaureum erythraea</i> Rafn	Erytrée petite centaurée	C		
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine monogyne	CCC		
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr.	Crépis à tiges capillaires	CCC		
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	CCC		
<i>Daucus carota</i> L. subsp. <i>carota</i>	Carotte sauvage	CC mais à répartition un peu irrégulière		
<i>Diplotaxis tenuifolia</i> (L.) DC.	Roquette sauvage	C sur le littoral		
<i>Eryngium campestre</i> L.	Panicaut des champs	AR, sur calcaire et le littoral		
<i>Festuca rubra</i> subsp. <i>arenaria</i> (Obseck) Syme	Fétuque rouge des sables	AC sur le littoral sableux		
<b>Galium verum var. littorale</b> L.	<b>Gaillet jaune</b>	<b>AC sur calc ou schistes</b>		
<i>Geranium molle</i> L.	Géranium mou	C		
<b>Himantoglossum hircinum</b> (L.) Spreng.	<b>Orchis bouc</b>	<b>AC sur terrains calcarifères</b>		
<i>Honkenya peploides</i> (L.) Ehrh.	Pourpier de mer	AC sur le littoral sableux		
<b>Koeleria albescens</b> DC.	<b>Koelérie des dunes</b>	<b>AC sur le littoral</b>		
<i>Lagurus ovatus</i> L.	Queue de lièvre	AC sur le littoral		
<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène commun	C		
<i>Linum bienne</i> Mill.	Lin bisannuel	AR		
<b>Lotus corniculatus Subsp corniculatus</b> L.	<b>Lotier corniculé</b>	<b>C</b>		
<i>Medicago sativa</i> subsp. <i>sativa</i>	Luzerne cultivée	AR, sur calcaire et le littoral		
<b>Odontites verna</b> (Bell.) Dum. ssp <i>serotina</i>	<b>Odontite tardive</b>	<b>AC sauf sur silice</b>		
<i>Oenothera erythrosepala</i> Borbas	Onagre à sépales rouges	R		
<b>Ononis repens var. maritima</b> G. & G.	<b>Bugrane maritime</b>	<b>AC sur le littoral sableux</b>		
<i>Petrorhagia prolifera</i> (L.) P. W. Ball. Et Heyw.	Oeillet prolifère	RR		
<b>Phleum arenarium</b> L.	<b>Fléole des sables</b>	<b>AC sur le litt sableux</b>		
<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé	CCC		
<i>Poa pratensis</i> subsp. <i>subcoerulea</i> (Sm.) Tutin	Paturin des prés	CC		
<i>Raphanus raphanistrum</i> subsp. <i>maritimus</i> (Sm.) Thell.	Ravenelle maritime	AR, localisée dans la Manche		
<i>Rhinantus minor</i> L.	Rhinanthe à petites fleurs	C mais inégalement répartie		
<i>Rumex crispus</i> L.	Parelle crépue	CC		
<i>Salvia pratensis</i> L.	Sauge des prés	AR		
<b>Sedum acre</b> L.	<b>Orpin âcre</b>	<b>AC largement répandue par la culture</b>		
<i>Sedum reflexum</i> L.	Orpin réfléchi	AC		
<i>Silene conica</i> L.	Silène conique	R		
<b>Thymus drucei</b> Ronn.	<b>thym de Druce</b>	<b>AC, surtout sur le littoral</b>		
<b>Tortula ruraliformis</b>	<b>Tortule des sables</b>			
<i>Trifolium dubium</i> Sibth.	Petit trèfle jaune	CCC		
<b>Trisetum flavescens</b> (L.) Beauv.	<b>Avoine dorée</b>	<b>AC, sur calcaire</b>		
<i>Verbascum thapsus</i> L.	Molène bouillon blanc	C, surtout sur les terrains calcarifères		

### La dune boisée

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut en basse normandie	Statut de protection	Liste rouge armoricaine
<i>Agropyrum repens</i> (L.) Beauv.	Chiendent commun	CC		
<i>Agrostis stolonifera</i> L.	Agrostide stolonifère	CC		
<i>Anthriscus caucalis</i> Bieb.	Anthrisque des dunes	AR, surtout localisé sur le littoral		
<i>Asparagus officinalis</i> L. subsp. <i>officinalis</i>	Asperge officinale	R et en grande partie adventice naturalisée		
<i>Bryonia dioica</i> Jacq.	Bryone dioïque, raisin du diable	C en dehors des secteurs purement siliceux		
<b><i>Cupressus macrocarpa</i></b>	<b>Cyprés de Lambert</b>			
<i>Galium aparine</i> L.	Gaillet gratteron	CCC		
<i>Hedera helix</i> L.	Lierre grimpant	CCC (une des plantes les plus banales de la région !)		
<b><i>Hippophae rhamnoides</i> L.</b>	<b>Argousier</b>	<b>AR</b>		
<i>Iris foetidissima</i> L.	Iris fétide	AC, sur calcaire et le littoral		
<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène commun	C		
<i>Lonicera periclymenum</i> L.	Chèvrefeuille des bois	CC		
<b><i>Pinus nigra</i> Arnold. s.l.</b>	<b>Pin noir</b>	?		
<b><i>Pinus pinaster</i> Ait.</b>	<b>Pin maritime</b>	<b>R</b>		
<i>Raphanus raphanistrum</i> subsp. <i>maritimus</i> (Sm.) Thell.	Ravenelle maritime	AR, localisée dans la Manche		
<i>Rubus</i> sp	Ronce			
<b><i>Sambucus nigra</i> L.</b>	<b>Sureau noir</b>	<b>CCC</b>		
<i>Solanum dulcamara</i> L.	Morelle douce amère	CC		

### Les secteurs remaniés

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut en basse normandie	Statut de protection	Liste rouge armoricaine
<b>Prairie</b>				
<i>Achillea millefolium</i> L.	Achille millefeuille	CCC		
<i>Agropyrum repens</i> (L.) Beauv.	Chiendent commun	CC		
<i>Agrostis stolonifera</i> L.	Agrostide stolonifère	CC		
<i>Allium vineale</i> L.	Ail des vignes	C, dans les secteurs calcaires		
<i>Ammophila arenaria</i> (L.) Link	Oyat des dunes	C sur le littoral sableux		
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) L.C.M. Rich.	Orchis pyramidal	AC sur calcaire		
<i>Anagallis arvensis</i> L.	Mouron rouge	CC		
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L.	Fiouve odorante	CC, sauf sur le calcaire pur		
<i>Armeria alliacea</i> (cav.) Hoffm. & Link	Armérie des sables	RR sur le littoral		Liste rouge Armoricaire Annexe II (R5)
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) Beauv. s.l.	Avoine élevée	CCC		
<i>Arum maculatum</i> L.	Gouet maculé	CC, en dehors du bocage		
<i>Blakstonia perfoliata</i> (L.) Huds.	Chlore perfoliée	AC, surtout sur calcaire et le littoral		
<i>Carduus crispus</i> L.	Chardon crépu	AC en dehors des secteurs purement siliceux		
<i>Carex arenaria</i> L.	Laïche des sables	AC sur calc ou schistes		
<i>Centaurea nigra</i> L.	Centaurée noire	CC		
<i>Centaureum erythraea</i> Rafn	Erythrée petite centaurée	C		
<i>Chrysanthemum leucanthemum</i> L.	Grande marguerite	CCC		
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	Chardon des prés	CCC		
<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron des champs	CC en dehors du bocage		
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine monogyne	CCC		
<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré	CCC		
<i>Daucus carota</i> L. subsp. <i>carota</i>	Carotte sauvage	CC mais à répartition un peu irrégulière		
<i>Diplotaxis tenuifolia</i> (L.) DC.	Roquette sauvage	C sur le littoral		
<i>Dipsacus sylvestris</i> Huds.	Cabaret des oiseaux	C sauf dans le bocage		
<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb.	Epilobe à petites fleurs	AC en dehors du bocage		
<i>Festuca arundinacea</i> Schreb.	Fétuque roseau	CC, en expansion au bord des routes		
<i>Foeniculum vulgare</i> Mill.	Fenouil sauvage	AR		
<i>Fumaria officinalis</i> L. subsp. <i>officinalis</i>	Fumeterre officinale	AC		
<i>Geranium dissectum</i> L.	Geranium découpé	CC		
<i>Geranium molle</i> L.	Géranium mou	C		
<i>Heraclium sphondylium</i> L. var. <i>sphondylium</i>	Grande berce	CCC		

<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng.	Orchis bouc	AC sur terrains calcarifères		
<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlique laineuse	CCC		
<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis commun	CC		
<i>Iris foetidissima</i> L.	Iris fétide	AC, sur calcaire et le littoral		
<i>Juncus inflexus</i> L.	Jonc glauque	C, en secteur calcaire.		
<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult.	Knautie des champs	CC sur calcaire, R sur silice		
<i>Lathyrus pratensis</i> L.	Gesse des prés	CC		
<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène commun	C		
<i>Linum bienne</i> Mill.	Lin bisannuel	AR		
<i>Lotus corniculatus</i> Subsp <i>corniculatus</i> L.	Lotier corniculé	C		
<i>Malva neglecta</i> Wallr.	Mauve à feuilles rondes, petite mauve	AC, surtout sur terrain calcaire		
<i>Medicago lupulina</i> L.	Luzerne lupuline	CC en dehors du bocage		
<i>Melandrium album</i> (Mill.) Garcke	Compagnon blanc	CC		
<i>Oenothera erythrosepala</i> Borbas	Onagre à sépales rouges	R		
<i>Ononis repens</i> var. <i>maritima</i> G. & G.	Bugrane maritime	AC sur le littoral sableux		
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin.	Grand roseau	AC		
<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé	CCC		
<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante	CC sauf dans le bocage		
<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.	Pulicaire dysentérique	CC en dehors du bocage		
<i>Raphanus raphanistrum</i> subsp. <i>maritimus</i> (Sm.) Thell.	Ravenelle maritime	AR, localisée dans la Manche		
<i>Rubus</i> gr. <i>fruticosus</i>				
<i>Rumex crispus</i> L.	Patience crépue	CC		
<i>Salvia pratensis</i> L.	Sauge des prés	AR		
<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir	CCC		
<i>Scrophularia nodosa</i> L.	Scrophulaire noueuse	AC en dehors des secteurs purement calcaire		
<i>Senecio jacobea</i> L.	Séneçon jacobée	CC		
<i>Symphytum officinale</i> L.	Consoude officinale	CC		
<i>Trifolium campestre</i> Schreb. Var. <i>campestre</i>	Trèfle jaune	AC, surtout sur calcaire		
<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle rampant, Trèfle blanc	CCC ; souvent cultivée		
<i>Ulex europaeus</i> L.	Ajonc d'europe	CC		
<i>Urtica dioica</i> L.	Ortie dioïque, Grande ortie	CCC		
<i>Verbascum thapsus</i> L.	Molène bouillon blanc	C, surtout sur les terrains calcarifères		
<i>Vicia cracca</i> L.	Vesce en épis	CC		
<b>Talus</b>				
<i>Agropyrum repens</i> (L.) Beauv.	Chiendent commun	CC		
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) Beauv. s.l.	Avoine élevée	CCC		
<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Armoise commune	C, en dehors du bocage		
<i>Cirsium vulgare</i> (savi) Ten.	Chardon commun	CC		
<i>Coryza canadensis</i> (L.) Cronq.	Vergerette du canada	AC, en expansion		
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine monogyne	CCC		
<i>Foeniculum vulgare</i> Mill.	Fenouil sauvage	AR		
<i>Raphanus raphanistrum</i> subsp. <i>Raphanistrum</i> L.	Ravenelle commune	C		
<b>Secteur près de l'école de voile</b>				
<i>Achillea millefolium</i> L.	Achille millefeuille	CCC		
<i>Allium vineale</i> L.	Ail des vignes	C, dans les secteurs calcarifères		
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) L.C.M. Rich.	Orchis pyramidal	AC sur calcaire		
<i>Armeria alliacea</i> (cav.) Hoffm. & Link	Armérie des sables	RR sur le littoral		Liste rouge Armoricaire Annexe II (R5)
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) Beauv. s.l.	Avoine élevée	CCC		
<i>Bromus rigidus</i> Roth.	Brome raide	R, sauf sur le littoral de la Manche où elle est AC		
<i>Carex arenaria</i> L.	Laïche des sables	AC sur calc ou schistes		

Portbail Nord

Frankenia (R) : flo stat, abondante

Eryngium (D) : 1 stat de 99 pieds

Limonium (D) : flo stat, abondante

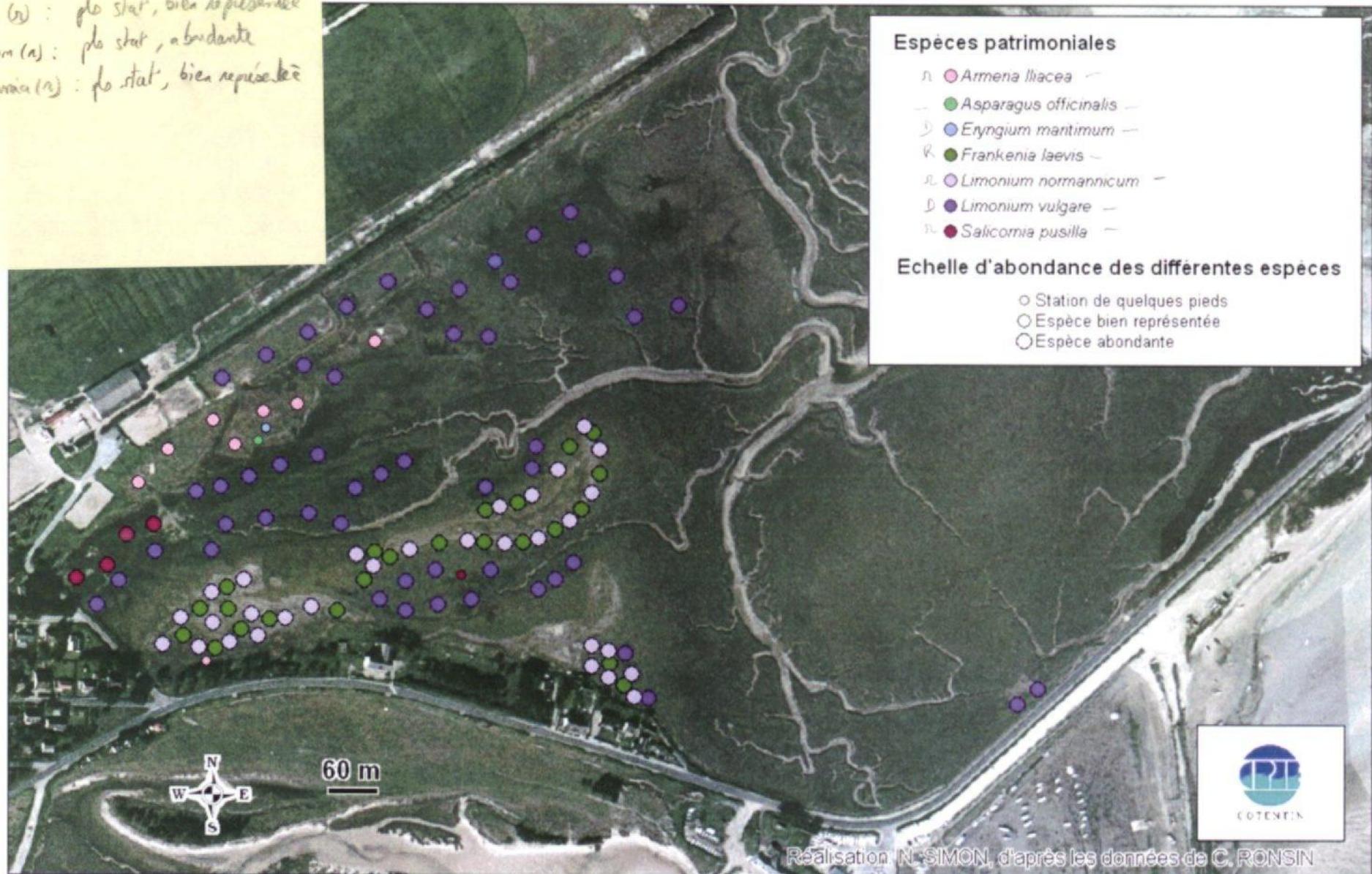
Armeria (R) : flo stat, bien représentée

Limonium (R) : flo stat, abondante

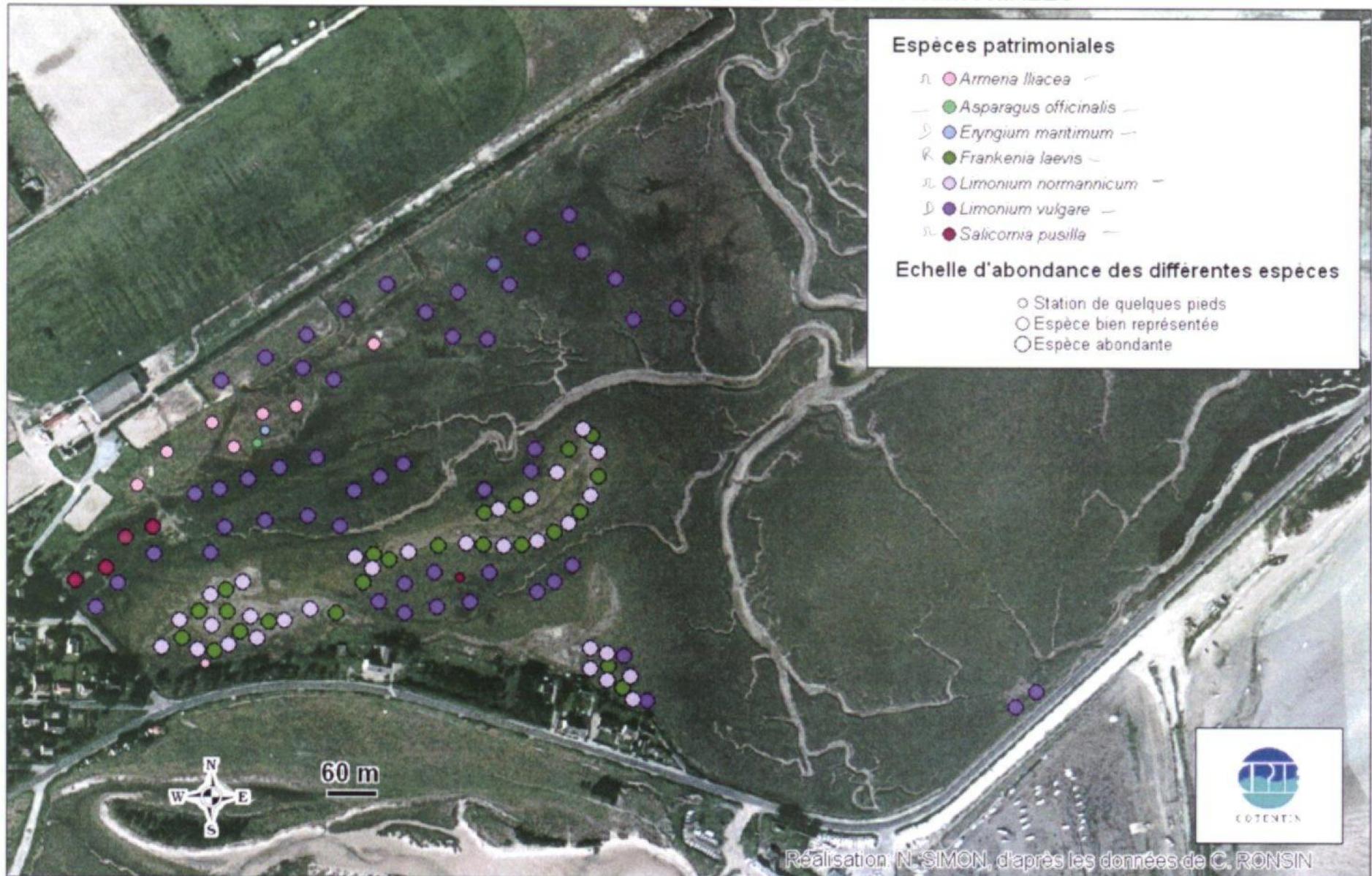
Salicornia (R) : flo stat, bien représentée

## PORTBAIL SECTEUR HAVRE NORD

### LOCALISATION ET ABONDANCE DES ESPECES PATRIMONIALES



PORTBAIL  
SECTEUR HAVRE NORD  
LOCALISATION ET ABONDANCE DES ESPECES PATRIMONIALES



<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	CCC		
<i>Desmazeria marina</i> (L.) Druce	Catapode maritime	AC sur le littoral		
<i>Dilpotaxis tenuifolia</i> (L.) DC.	Roquette sauvage	C sur le littoral		
<i>Galium verum</i> var. <i>littorale</i> L.	Gaillet jaune	AC sur calc ou schistes		
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng.	Orchis bouc	AC sur terrains calcarifères		
<i>Hypencum perforatum</i> L.	Millepertuis commun	CC		
<i>Koeleria albescens</i> DC.	Koelérie des dunes	AC sur le littoral		
<i>Lagurus ovatus</i> L.	Queue de lièvre	AC sur le littoral		
<i>Medicago sativa</i> subsp. <i>sativa</i>	Luzerne cultivée	AR, sur calcaire et le littoral		
<i>Odontites verna</i> (Bell.) Dum. ssp. <i>serotina</i>	Odontite tardive	AC sauf sur silice		
<i>Oenothera erythrosepala</i> Borbas	Onagre à sépales rouges	R		
<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé	CCC		
<i>Raphanus raphanistrum</i> subsp. <i>maritimus</i> (Sm.) Thell.	Ravenelle maritime	AR, localisée dans la Manche		
<i>Rumex crispus</i> L.	Parelle crépue	CC		
<i>Senecio jacobea</i> L.	Séneçon jacobée	CC		
<i>Trifolium dubium</i> Sibth.	Petit trèfle jaune	CCC		
<i>Trisetum flavescens</i> (L.) Beauv.	Avoine dorée	AC, sur calcaire		
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds.	Luzerne tachée	C mais répartition inégale		

#### La haie

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut en basse normandie	Statut de protection	Liste rouge armoricaine
	Cyprès			
<i>Bryonia dioica</i> Jacq.	Bryone dioïque, raisin du diable	C en dehors des secteurs purement siliceux		
<i>Veronica chamaedrys</i> L.	Véronique petit chêne	CC		
<i>Malva sylvestris</i> L.	Mauve sauvage	C, surtout sur terrain calcaire		
<i>Iris foetidissima</i> L.	Iris fétide	AC, sur calcaire et le littoral		
<i>Galium aparine</i> L.	Gaillet gratteron	CCC		
<i>Glechoma hederacea</i> L.	Lierre terrestre	CC		

#### La prairie à Agrostide et Chiendent

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut en basse normandie	Statut de protection	Liste rouge armoricaine
<i>Agropyrum repens</i> (L.) Beauv.	Chiendent commun	CC		
<i>Agrostis stolonifera</i> L.	Agrostide stolonifère	CC		
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) Beauv. s.l.	Avoine élevée	CCC		
<i>Bromus rigidus</i> Roth.	Brome raide	R, sauf sur le littoral de la Manche où elle est AC		
<i>Carex arenaria</i> L.	Laïche des sables	AC sur calc ou schistes		
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	Chardon des prés	CCC		
<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré	CCC		
<i>Dipsacus sylvestris</i> Huds.	Cabaret des oiseaux	C sauf dans le bocage		
<i>Epilobium hirsutum</i> L.	Épilobe hérissée	C		
<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb.	Épilobe à petites fleurs	AC en dehors du bocage		
<i>Foeniculum vulgare</i> Mill.	Fenouil sauvage	AR		
<i>Galium aparine</i> L.	Gaillet gratteron	CCC		
<i>Geranium dissectum</i> L.	Geranium découpé	CC		
<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlque laineuse	CCC		
<i>Lagurus ovatus</i> L.	Queue de lièvre	AC sur le littoral		
<i>Lolium perenne</i> L.	Ray-grass anglais	CCC		
<i>Malva sylvestris</i> L.	Mauve sauvage, grande mauve	C, surtout sur terrain calcaire		
<i>Oenothera erythrosepala</i> Borbas	Onagre à sépales rouges	R		
<i>Plantago coronopus</i> L.	Plantain corne de cerf	AR en dehors du litt où elle est AC		
<i>Rubus gr. fruticosus</i>				
<i>Senecio jacobea</i> L.	Séneçon jacobée	CC		
<i>Solanum dulcamara</i> L.	Morelle douce amère	CC		
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill.	Laiteron épineux	CC		
<i>Tamarix gallica</i> L.	Tamaris	AC, sur le littoral		
<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle rampant, Trèfle blanc	CCC ; souvent cultivée		

#### Les secteurs sans couverture végétale

Pas de végétation

ANNEXE 3 :  
LISTE DES ESPECES D'OISEAUX OBSERVES SUR LE  
SITE EN PERIODE ESTIVALE



**ESPECES PRESENTES EN PERIODE DE REPRODUCTION**

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut sur le site	Statut de protection en France	Réglementation internationale	Liste rouge française	Commentaires
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	Nicheur probable	Chasse autorisée	Annexe III Convention de Berne et Annexe II Directive Oiseaux	/	
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	Passage Zone de nourrissage?	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn, Annexe II Convention de Washington	/	
<i>Carduelis chlois</i>	Verdier d'europe	Nicheur probable	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne	/	
<i>Charadrius alexandrinus</i>	Graveiot à collier interrompu	Nicheur en 2002	Absence de statut juridique	Annexe II Convention de Berne et Annexe II Convention de Bonn	/	Un couple en haut de plage au sud du site d'étude Donnée GONm
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	Nicheur probable	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne	/	Un mâle chanteur cantonné du côté des prairies à l'ouest
<i>Corvus corone corone</i>	Cornelle noire	Zone de nourrissage		Annexe II Directive Oiseaux	/	A marée basse
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	Zone de nourrissage	Absence de statut juridique	Annexe II Directive Oiseaux	/	A marée basse
<i>Egretta garzetta</i>	Avrette garzette	Zone de repos et de nourrissage	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne, Annexe III Convention de Washington, Annexe C1 du règlement CITES et Annexe I Directive Oiseaux	/	Une quinzaine en reposoir dans le havre et dans les pins le 28/09/03 (grande marée)
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	Zone de chasse	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn, Annexe II Convention de Washington et Annexe C1 du règlement CITES	/	
<i>Larus argentatus</i>	Goéland argenté	Zone repos et de nourrissage	Protection partielle	Annexe II Directive Oiseaux	/	Reposoir lors des grandes marées
<i>Larus ridibundus</i>	Mouette rieuse	Zone repos et de nourrissage	Protection partielle	Annexe III Convention de Berne et Annexe II Directive Oiseaux	/	Reposoir lors des grandes marées
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Nicheur probable	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne	/	Un mâle chanteur cantonné
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	Passage	Chasse autorisée	Annexe II Directive Oiseaux	/	
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	Nicheur	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne	/	Une dizaine de trous sous l'école de voile et une quinzaine d'individus à proximité
<i>Saxicola torquata</i>	Traquet patre	Nicheur	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne	/	Un mâle chanteur cantonné sur les îlots
<i>Sterna sandvicensis</i>	Sterne caugek	Passage Zone de nourrissage à proximité	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn et Annexe I Directive Oiseaux	/	
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	Nicheur probable	Chasse autorisée	Annexe III Convention de Berne et Annexe II Directive Oiseaux	/	

ANNEXE 4 :  
LISTE DES ESPECES D'OISEAUX NOTES SUR LE SITE  
EN PERIODE HIVERNALE



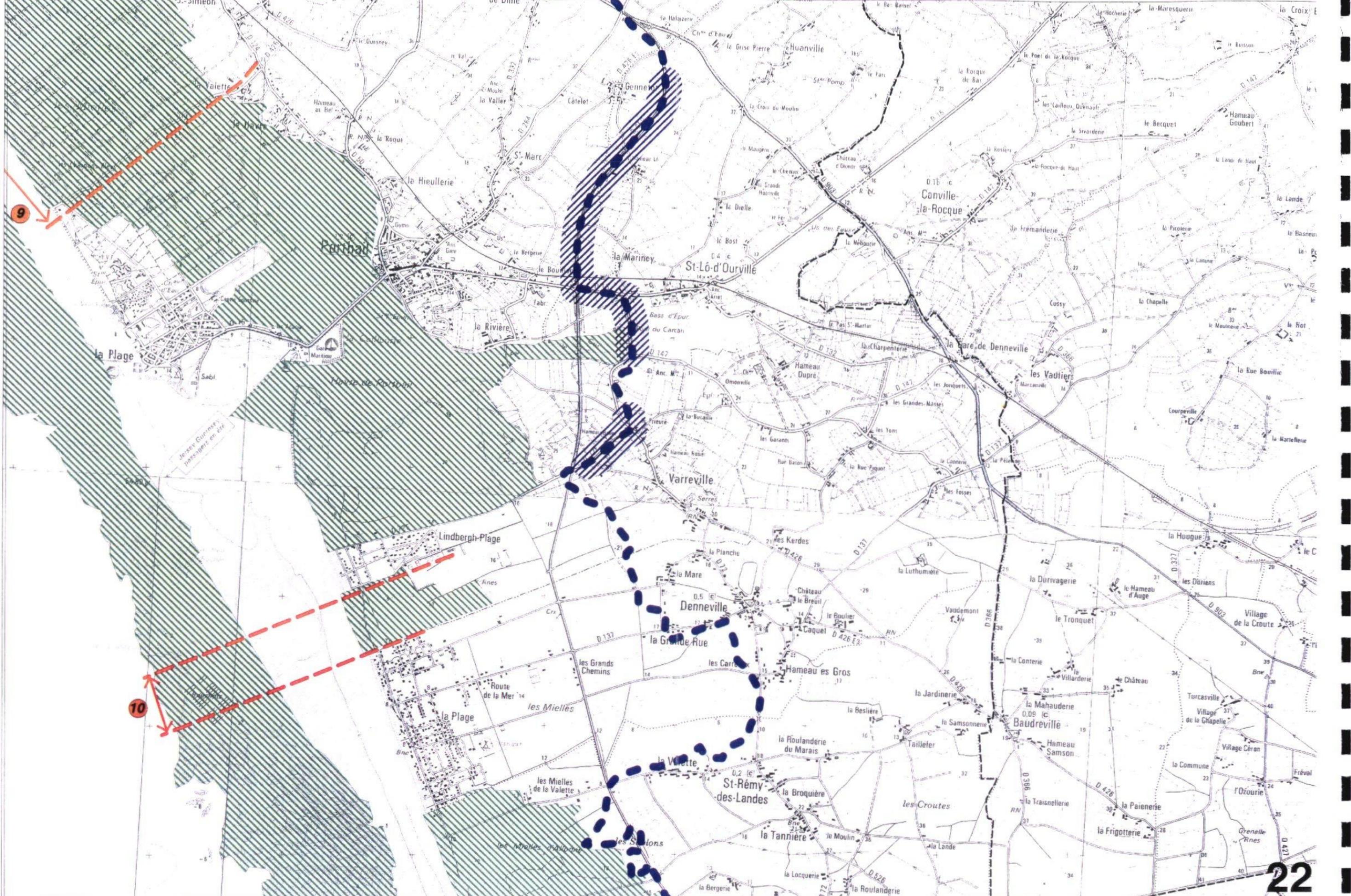
ESPECES PRESENTES EN PERIODE DE MIGRATION OU D'HIVERNAGE

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut de protection en France	Règlementation internationale	Liste rouge française	Commentaires
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'europe	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn, Annexe II Convention de Washington et Annexe C1 du règlement CITES		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne et Annexe II Convention de Bonn	R	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Alca torda</i>	Pingouin torda		Annexe III Convention de Berne	E	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur	Protection intégrale	Annexe III Convention de Berne et Annexe II Directive Oiseaux		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Anas acuta</i>	Canard pilet	Chasse autorisée	Annexe III Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn, Annexe III Convention de Washington et Annexes II et III Directive Oiseaux		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Anas clypeata</i>	Canard souchet	Chasse autorisée	Annexe III Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn, Annexe III Convention de Washington et Annexes II et III Directive Oiseaux		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	Chasse autorisée	Annexe III Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn, Annexe III Convention de Washington et Annexes II et III Directive Oiseaux		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Anas penelope</i>	Canard siffleur	Chasse autorisée	Annexe III Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn, Annexe III Convention de Washington et Annexes II et III Directive Oiseaux		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	Chasse autorisée	Annexe III Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn et Annexes II et III Directive Oiseaux		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Anser fabalis</i>	Oie des moissons	Chasse autorisée	Annexe III Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn et Annexe II Directive Oiseaux		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	Protection intégrale	Annexe III Convention de Berne		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Arenaria interpres</i>	Tournepieper à collier	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne et Annexe II Directive Oiseaux		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	Chasse autorisée	Annexe III Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn et Annexes II et III Directive Oiseaux		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon	Chasse autorisée	Annexe III Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn et Annexes II et III Directive Oiseaux		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Aythya marila</i>	Fuligule milouinan	Chasse autorisée	Annexe III Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn et Annexes II et III Directive Oiseaux		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Branta bernicla</i>	Bernache cravant	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn et Annexe I Directive Oiseaux		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Branta bernicla hrota</i>	Bernache cravant à ventre pâle	Protection intégrale	Absence de réglementation internationale		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Bucephala clangula</i>	Garrot à œil d'or	Chasse autorisée	Annexe III Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn et Annexe II Directive Oiseaux		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Bucephala islandica</i>	Garrot d'Islande	Absence de statut juridique	Annexe II Convention de Berne et Annexe II Convention de Bonn		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn, Annexe II Convention de Washington		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Calidris alba</i>	Bécasseau sanderling	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne et Annexe II Convention de Bonn		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Calidris alpina</i>	Bécasseau variable	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne et Annexe II Convention de Bonn		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Calidris canutus</i>	Bécasseau maubèche	Chasse autorisée	Annexe II Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn et Annexe II Directive Oiseaux		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Calidris ferruginea</i>	Bécasseau cocorli	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne et Annexe II Convention de Bonn		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Calidris minuta</i>	Bécasseau minute	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne et Annexe II Convention de Bonn		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Charadrius alexandrinus</i>	Gravelot à collier interrompu	Absence de statut juridique	Annexe II Convention de Berne et Annexe II Convention de Bonn		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Charadrius dubius</i>	Petit gravelot	Absence de statut juridique	Annexe II Convention de Berne et Annexe II Convention de Bonn		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Charadrius hiaticula</i>	Grand gravelot	Absence de statut juridique	Annexe II Convention de Berne et Annexe II Convention de Bonn	V	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire		Annexe II Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn et Annexe I Directive Oiseaux	E	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Clangula hyemalis</i>	Harelde de Miquelon	Chasse autorisée	Annexe II Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn et Annexe I Directive Oiseaux		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF

<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	Protection intégrale	Annexe III Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn et Annexe II Directive Oiseaux	R	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne, Annexe III Convention de Washington, Annexe C1 du règlement CITES et Annexe I Directive Oiseaux		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn, Annexe II Convention de Washington, Annexe C1 du règlement CITES et Annexe I Directive Oiseaux		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn, Annexe II Convention de Washington et Annexe C1 du règlement CITES		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Fulica atra</i>	Foule macroule	Chasse autorisée	Annexes II et III Directive Oiseaux		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	Chasse autorisée	Annexe III Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn et Annexes I et II Directive Oiseaux	E	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Gavia arctica</i>	Plongeon artique	Protection intégrale	Annexe I Directive Oiseaux		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Gavia immer</i>	Plongeon imbrin	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn et Annexe I Directive Oiseaux		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Gavia stellata</i>	Plongeon calmarin	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn et Annexe I Directive Oiseaux		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	Protection intégrale	Annexe III Convention de Berne et Annexe II Directive Oiseaux		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Haematopus ostralegus</i>	Huitrier pie	Chasse autorisée	Annexe II Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn et Annexe I Directive Oiseaux	R	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Larus argentatus</i>	Goéland argenté	Protection partielle	Annexe II Directive Oiseaux		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Larus cachinnans</i>	Goéland leucophée	Protection partielle	Annexe III Convention de Berne et Annexe II Directive Oiseaux		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Larus canus</i>	Goéland cendré	Protection intégrale	Annexe III Convention de Berne et Annexe II Directive Oiseaux	V	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Larus fuscus</i>	Goéland cendré	Protection intégrale	Annexe II Directive Oiseaux		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Larus marinus</i>	Goéland brun	Protection intégrale	Annexe II Directive Oiseaux		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Larus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn et Annexe I Directive Oiseaux	V	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Larus minutus</i>	Mouette pygmée	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Larus ndibundus</i>	Mouette rieuse	Protection partielle	Annexe III Convention de Berne et Annexe II Directive Oiseaux		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Limosa lapponica</i>	Barge rousse	Chasse autorisée	Annexe III Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn et Annexes II et III Directive Oiseaux		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Melanitta nigra</i>	Macreuse noire	Chasse autorisée	Annexe III Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn et Annexe II Directive Oiseaux		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Mergus albellus</i>	Harle piette	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne et Annexe II Convention de Bonn		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Mergus serrator</i>	Harle huppé	Protection intégrale	Annexe III Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn et Annexe II Directive Oiseaux		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré	Chasse autorisée	Annexe III Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn et Annexe II Directive Oiseaux		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Numenius phaeopus</i>	Courlis corlieu	Chasse autorisée	Annexe III Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn et Annexe II Directive Oiseaux		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbusard pêcheur	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn, Annexe II Convention de Washington, Annexe C1 du règlement CITES et Annexe I Directive Oiseaux	V	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran	Absence de statut juridique	Annexe III Convention de Berne et Annexe I Directive Oiseaux		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Phiomachus pugnax</i>	Chevalier combattant	Chasse autorisée	Annexe III Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn et Annexes I et II Directive Oiseaux		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	Chasse autorisée	Annexe III Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn et Annexes II et III Directive Oiseaux		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Pluvialis squatarola</i>	Pluvier argenté	Chasse autorisée	Annexe III Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn et Annexe II Directive Oiseaux		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Podiceps auratus</i>	Grèbe esclavon	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne et Annexe II Convention de Bonn		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	Protection intégrale	Annexe III Convention de Berne		Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF

<i>Podiceps grisegena</i>	Grèbe jougris	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne et Annexe II Convention de Bonn	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Podiceps nigricollis</i>	Grèbe à cou noir	Chasse autorisée	Annexe II Convention de Berne	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	Chasse autorisée	Annexe III Convention de Berne et Annexe II Directive Oiseaux	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Recurvirostra avocetta</i>	Avocette élégante	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn et Annexe I Directive Oiseaux	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Rissa tridactyla</i>	Mouette tridactyle	Protection intégrale	Annexe III Convention de Berne	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Sterna albifrons</i>	Sterne naine	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn et Annexe I Directive Oiseaux	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn et Annexe I Directive Oiseaux	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Sterna paradisaea</i>	Sterne arctique	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn et Annexe I Directive Oiseaux	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Sterna sandvicensis</i>	Sterne caugek	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn et Annexe I Directive Oiseaux	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne	Hivernant régulier, donnée CPIE du Cotentin
<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne et Annexe II Convention de Bonn	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Tringa erythropus</i>	Chevalier arlequin	Chasse autorisée	Annexe III Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn et Annexe II Directive Oiseaux	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Tringa nebularia</i>	Chevalier aboyeur	Chasse autorisée	Annexe III Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn et Annexe II Directive Oiseaux	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne et Annexe II Convention de Bonn	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette	Chasse autorisée	Annexe III Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn et Annexe II Directive Oiseaux	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	Chasse autorisée	Annexe III Convention de Berne, Annexe II Convention de Bonn et Annexe II Directive Oiseaux	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvate	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	Chasse autorisée	Annexe III Convention de Berne et Annexe I Directive Oiseaux	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Anthus spinoletta</i>	Pipit maritime	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Carduelis flavirostris</i>	Linotte à bec jaune	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau	Protection intégrale	Annexe III Convention de Berne	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Corvus corone corone</i>	Cornelle noire	Chasse autorisée	Annexe II Directive Oiseaux	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	Absence de statut juridique	Annexe II Directive Oiseaux	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Delichon urbica</i>	Hirondelle de fenêtres	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	Absence de statut juridique	Annexe II Convention de Berne	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Protection intégrale	Annexe III Convention de Berne	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du Nord	Protection intégrale	Annexe III Convention de Berne	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF

<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Motacilla alba yarelli</i>	Bergeronnette de Yarell	Protection intégrale	Absence de réglementation internationale	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Motacilla flava flavissima</i>	Bergeronnette flavécle	Protection intégrale	Absence de réglementation internationale	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	Absence de statut juridique	Absence de réglementation internationale	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	Protection intégrale	Annexe II Convention de Bonn	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	Chasse autorisée	Annexe II Directive Oiseaux	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Plectrophenax nivalis</i>	Bruant des neiges	Absence de statut juridique	Annexe II Convention de Berne	En stationnement au fond du havre- Donnée Symel, hiver 2002
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Serrinus serinus</i>	Serin citri	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneaux sansonnet	Chasse autorisée	Annexe II Directive Oiseaux	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	Chasse autorisée	Annexe III Convention de Berne et Annexe II Directive Oiseaux	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF
<i>Upupa epops</i>	Huppé fasciée	Protection intégrale	Annexe II Convention de Berne	Donnée G. DEBOUT, GONm, inventaires ZNIEFF





D.I.R.E.N BASSE-NORMANDIE

- 8 AOUT 2007

COURRIER ARRIVÉ

Port Bail, le 6. août 2007.

V/Réf:

N/Réf:

Objet:

Herbus du D.P.M de Port-Bail et de St Lô d'Orville.

M. RUNGETTE,

Comme convenu, je vous prie de trouver ci-joint copie de la réponse à mon courrier adressé à la DDE Maritime.

J'ajoute que de l'autre côté du hameau "Les Rivines" la Commune de St Lô d'Orville réalise régulièrement les mêmes pratiques.

Comment peut-on faire pour faire cesser de tels manquements au respect de nos sites protégés ?

Merci d'avance  
Bien Cordialement

H. Tneil



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cherbourg-Octeville, le 27 JUL. 2007

le directeur départemental de l'équipement  
à

Monsieur le président de l'association "Mieux vivre  
à Portbail et aux alentours"

29, rue Aubert  
50580 Portbail

direction  
départementale  
de l'Équipement  
Manche

objet : zones classées ZNIEFF et Natura 2000

référence : SM/DIR n° D07000 455

affaire suivie par : Fabrice Pislard – SM/DPEL

tél. 02 33 23 33 28 ; fax 02 33 23 33 40

Service Maritime

Monsieur le président,

Par courrier du 4 juillet 2007, vous me demandez de vous communiquer copie de mon autorisation permettant à la commune de tondre un herbu sur le domaine public maritime, à Portbail.

Je vous informe que la commune de Portbail n'a pas d'autorisation pour réaliser ces opérations.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Horaires d'ouverture  
au public :  
de 9h à 11h30  
et de 14h à 16h30

Accueil sur rendez-vous

Allée du Président Menut  
BP 69  
50652 Cherbourg-Octeville  
cedex

téléphone :  
02 33 23 33 23  
télécopie :  
02 33 23 33 35  
mél : DIR.SM.DDE-Manche  
@equipement.gouv.fr

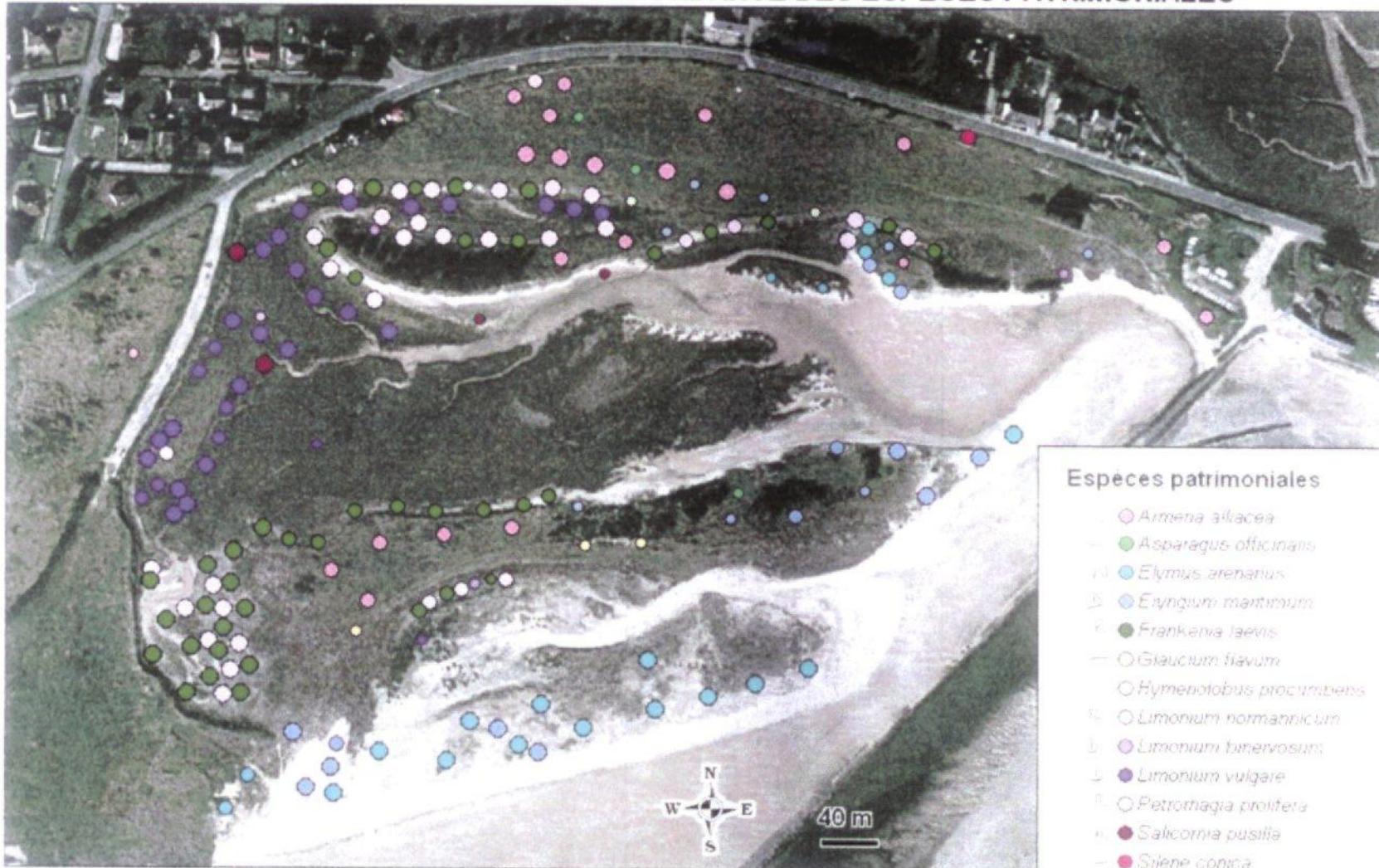
site internet :  
www.manche.  
equipement.gouv.fr

Pour le directeur départemental de l'équipement  
et par délégation,  
le chef du service maritime,

Thomas Onzon



PORTBAIL  
 SECTEUR DE SAINTE MARIE SUD  
 LOCALISATION ET ABONDANCE DES ESPECES PATRIMONIALES



**Espèces patrimoniales**

- *Aimera allacea*
- *Asparagus officinalis*
- *Elymus arenarius*
- *Eryngium maritimum*
- *Frankenia laevis*
- *Glaucium flavum*
- *Hymenotobus procumbens*
- *Limonium normanicum*
- *Limonium tinerosum*
- *Limonium vulgare*
- *Petrorhagia proliera*
- *Salicornia pusilla*
- *Silene conica*

**Echelle d'abondance des différentes espèces**

- Station de quelques pieds
- Espèce bien représentée
- Espèce abondante

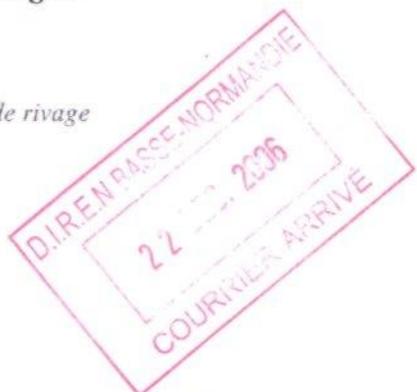
SNPC  
(Noonlu)  
4

Délégation Normandie



Conservatoire  
de l'espace  
littoral  
et des rivages  
lacustres

Le Délégué de rivage



A Caen, le 19 décembre 2006

A

Liste des destinataires

Réf. : SR-06. 688

Objet : Plan de gestion du Cap  
et de la lande du Brulay

Affaire suivie par Stéphane RE

Copie : /

P. j. :  
- Compte-rendu  
- Plan de gestion

BR - Excellentissime document. qui vient  
compléter le DCOB.  
1) Compléter le bordereau SNIEP  
2) Compléter le FSD Natura en tout ce qui est  
si il y a la liste des éléments à caractère remarquable  
d'extension APPB choisis  
3) si il y a aussi, je crois, des éléments pour les  
Cahiers de sens.  
6) à vérifier mais peut être il y a tel aussi de faire  
refléter les Cahiers de charge de DCOB  
24/12/06.

M

J'ai le plaisir de vous adresser sous ce pli le compte-rendu de la dernière réunion du Comité de gestion qui a vu la validation du Plan de gestion du Cap Lévi et de la lande du Brulay ainsi qu'un exemplaire de ce dernier.

Vous en souhaitant une bonne réception, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Philippe LACOSTE

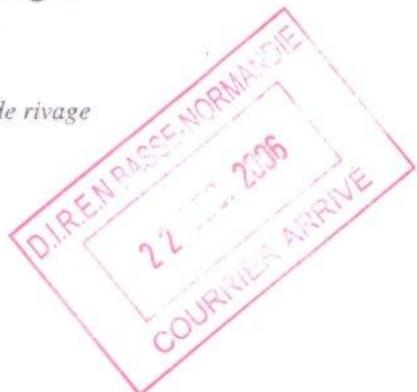
SNPC  
(noo lu)  
4

Délégation Normandie



Conservatoire  
de l'espace  
littoral  
et des rivages  
lacustres

Le Délégué de rivage



A Caen, le 19 décembre 2006

A

Liste des destinataires

Ref. : SR-06. 638

Objet : Plan de gestion du Cap Lévi  
et de la lande du Brulay

Affaire suivie par Stéphane RENARD

Copie : /

P. j. :

- Compte-rendu
- Plan de gestion

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous adresser sous ce pli le compte-rendu de la dernière réunion du Comité de gestion qui a vu la validation du Plan de gestion du Cap Lévi et de la lande du Brulay ainsi qu'un exemplaire de ce dernier.

Vous en souhaitant une bonne réception, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Philippe LACOSTE

Liste des destinataires :

- M. le Maire de Fermanville
- M. le Maire de Maupertus
- M. le Maire de Carneville
- M. le Président de la Communauté de communes de Saint-Pierre-Eglise
- M. le Président du Syndicat d'incendie du Canton de Saint-Pierre-Eglise
- M. le Conseiller général de Saint-Pierre-Eglise
- M. le Directeur régional de l'Environnement
- M. le Directeur du SyMEL
- M. le Garde du Littoral
- M. le Président de chasse « La Saint-Pierraise »
- M. le Directeur départemental des services d'incendie et de secours
- M. Peter STALLEGGER

Eryngium maritimum : perturbe ou destruct des biotopes

Asparagus officinalis : RAS

Elymus arenarius : recul des dunes

Limonium vulgare : potdérivat, dépôt massif laisse de mer

Limonium binervosum : " "

pas protégé

protéger wale

Apium graveolens

Armeria alliacea

Arthrocnemum perenne

Asparagus officinalis

Elymus arenarius

- Bournemouth
- Blairville
- Portchariot

3 St. bins régionales

- Bournemouth
- Agou
- Portchariot

\* Eryngium maritimum

~~Scandium hevis~~

Glaucium glaucum

~~Hymenolobus procumbens~~

Limonium normanicum

+ binervosum

vulgare

Peltacis prolifera

Salicornia pusilla

Silene canica

Protection nationale

Protection régionale

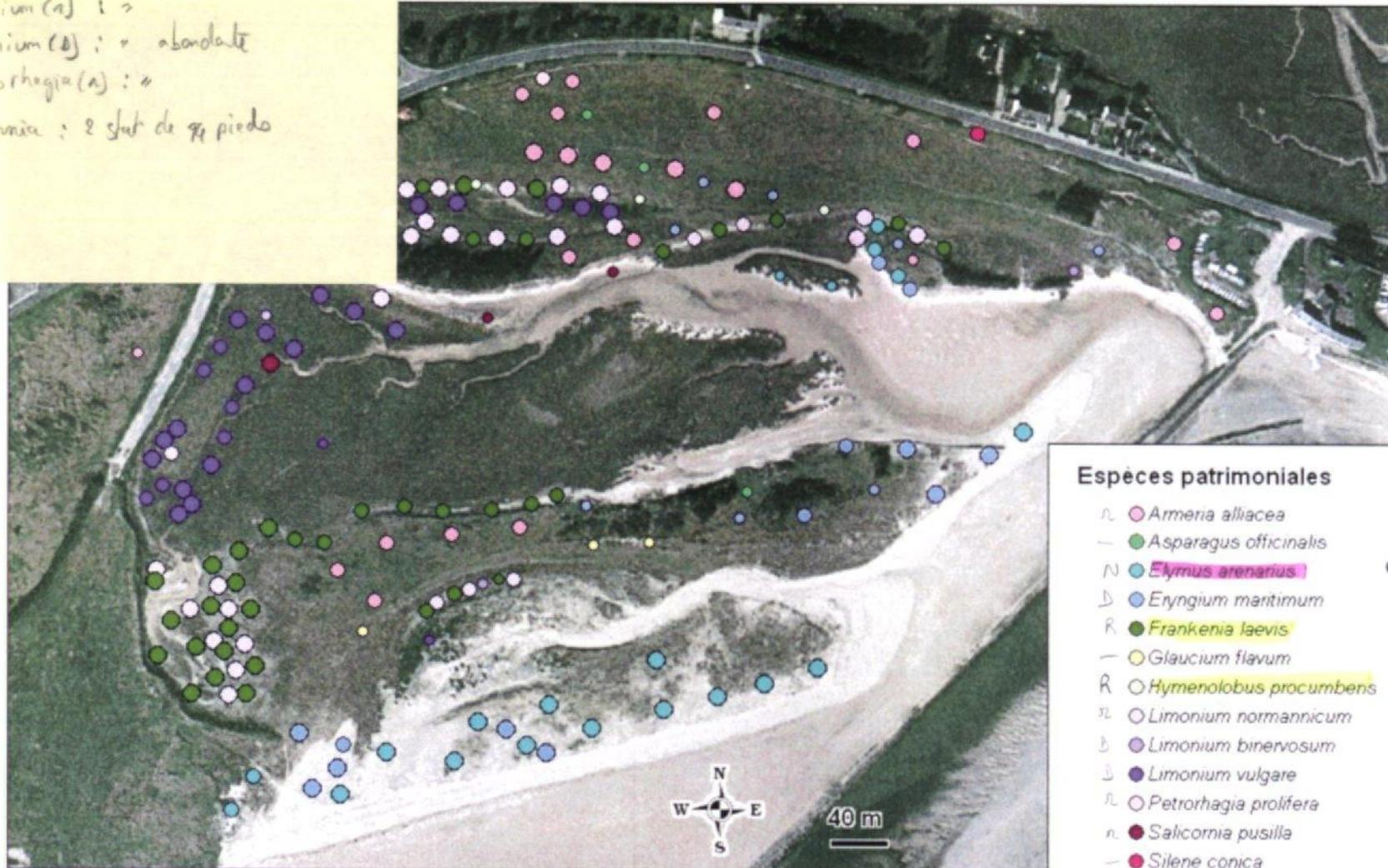
\* A.P.

N, R, D

nr: rare

Armeria (N): flo stat, bien représentée  
 Elymus (N): flo stat, "  
 Eryngium (D): "  
 Frankenia (R): "  
 Limonium (a): "  
 Limonium (D): v. abondante  
 Petrorhagia (a): "  
 Salicornia: 2 stat de q. pieds

## PORTBAIL SECTEUR DE SAINTE MARIE SUD LOCALISATION ET ABONDANCE DES ESPECES PATRIMONIALES



### Espèces patrimoniales

- n ○ *Armeria alliacea*
- ● *Asparagus officinalis*
- N ● *Elymus arenarius*
- D ● *Eryngium maritimum*
- R ● *Frankenia laevis*
- ○ *Glaucium flavum*
- R ○ *Hymenolobus procumbens*
- se ○ *Limonium normannicum*
- D ● *Limonium binervosum*
- D ● *Limonium vulgare*
- n ○ *Petrorhagia prolifera*
- n ● *Salicornia pusilla*
- ● *Silene conica*

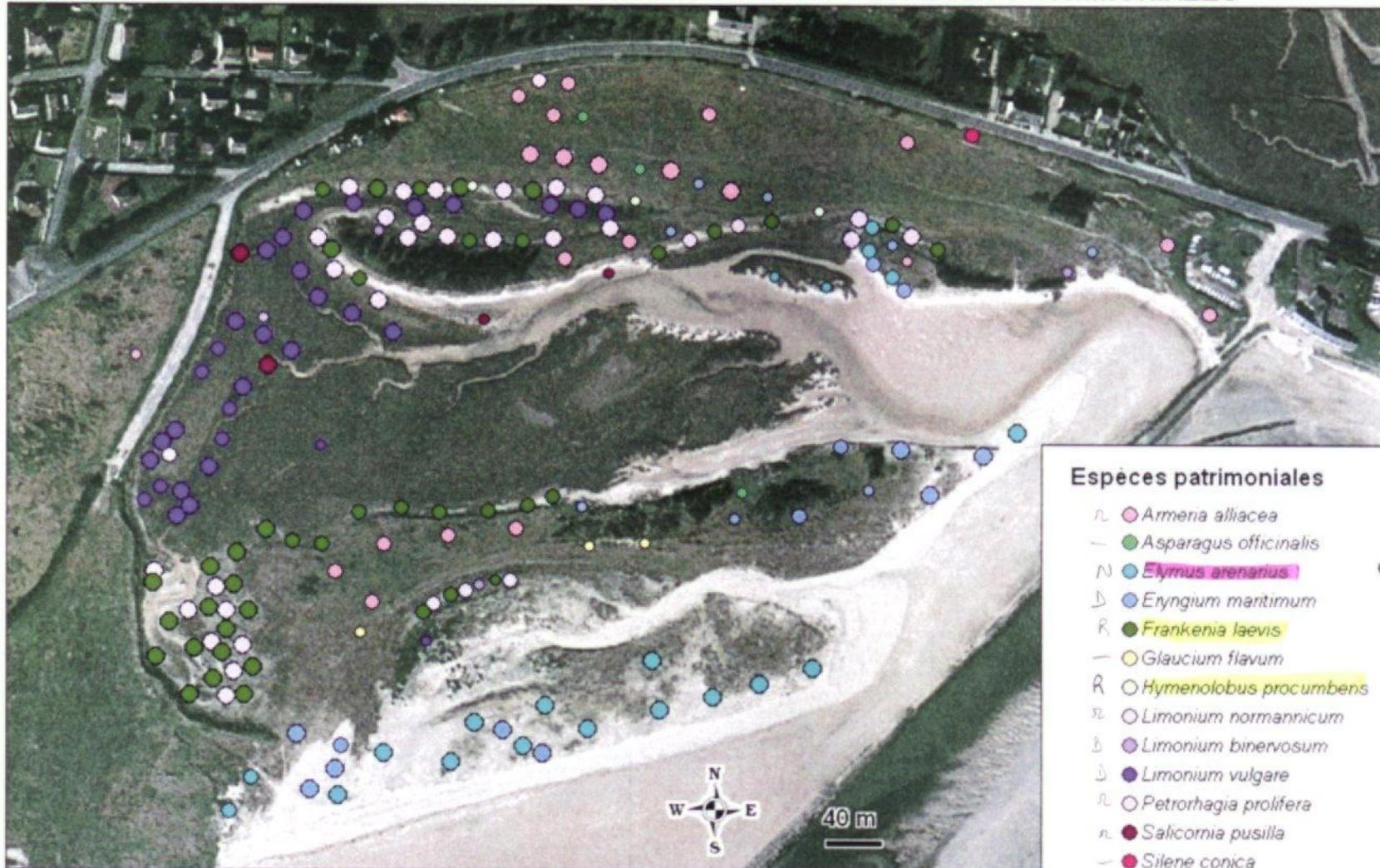
protect: N = 10  
 — R = 10  
 — R = 10

### Echelle d'abondance des différentes espèces

- Station de quelques pieds
- Espèce bien représentée
- Espèce abondante

Réalisation: N. SIMON

**PORTBAIL**  
**SECTEUR DE SAINTE MARIE SUD**  
**LOCALISATION ET ABONDANCE DES ESPECES PATRIMONIALES**



**Espèces patrimoniales**

- ∩ ○ *Armeria alliacea*
- ● *Asparagus officinalis*
- N ● *Elymus arenarius*
- D ● *Eryngium maritimum*
- R ● *Frankenia laevis*
- ○ *Glaucium flavum*
- R ○ *Hymenolobus procumbens*
- ∩ ○ *Limonium normannicum*
- D ● *Limonium binervosum*
- D ● *Limonium vulgare*
- ∩ ○ *Petrorhagia prolifera*
- ∩ ● *Salicornia pusilla*
- ● *Silene conica*

protect: N<sup>o</sup> 10  
 — R<sub>10</sub>  
 — R<sub>10</sub>

**Echelle d'abondance des différentes espèces**

- Station de quelques pieds
- Espèce bien représentée
- Espèce abondante

Réalisation: N. SIMON

*Frankenia laevis* L.

## Frankénie

Frankeniaceae

Protection régionale : Basse-Normandie



### Portbail

*Elymus arenarius* p. Nale

*Frankenia laevis* p. p<sub>u</sub>

*Hymenolobus procumbens* —

Hyménolobe

Brassicaceae

## Protection et répartition des espèces

### Recherche par nom

*Limonium vulgare* Miller

### Statice commun

*Plumbaginaceae*

[Règlementation préfectorale \(Ar. du 13-10-1989\)](#)

> [Fiche à imprimer](#)



Photo : MNHN-CBNBP J. MORET

© CBNBP - MNHN

## Protection et répartition des espèces

### Recherche par nom

*Apium graveolens* L.

### Céleri

*Apiaceae*

[Protection régionale : Nord-Pas-de-Calais](#)  
[Espèces végétales déterminantes en Sarthe](#)

> [Fiche à imprimer](#)



Photo : MNHN-CBNBP J. CORDIER

© CBNBP - MNHN

## Protection et répartition des espèces

### Recherche par nom

*Salicornia pusilla* J. Woods

### Salicorne naine

*Chenopodiaceae*

[Protection régionale : Pays-de-la-Loire](#)  
[Règlementation préfectorale \(Ar. du 13-10-1989\)](#)

> [Fiche à imprimer](#)

© CBNBP - MNHN

## Protection et répartition des espèces

### Recherche par nom

*Eryngium maritimum* L.

### Panicault de mer, Chardon des dunes, Chardon bleu, Panicault des dunes

*Apiaceae*

[Protection régionale : Bretagne](#)  
[Protection régionale : Nord-Pas-de-Calais](#)  
[Protection régionale : Provence-Alpes-Cote-d'Azur](#)  
[Protection départementale : Pyrénées-Atlantiques](#)  
[Règlementation préfectorale \(Ar. du 13-10-1989\)](#)

> [Fiche à imprimer](#)



Photo : MNHN-CBNBP L. BOUDIN

© CBNBP - MNHN

## Protection et répartition des espèces

### Recherche par nom

*Leymus arenarius* (L.) Hochst.

### Seigle de mer, Grand Oyat, Elyme des sables

Poaceae

[Protection nationale Annexe I \(Ar. du  
20-01-1982\)](#)

> [Fiche à imprimer](#)

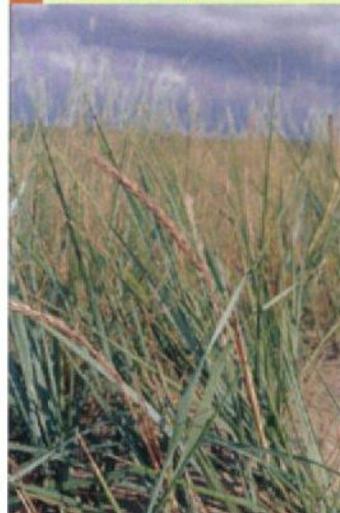


Photo : MNHN-CBNBP O.  
NAWROT

*Armeria arenaria* (Pers.) Schultes

### Armérie faux-plantain

Plumbaginaceae

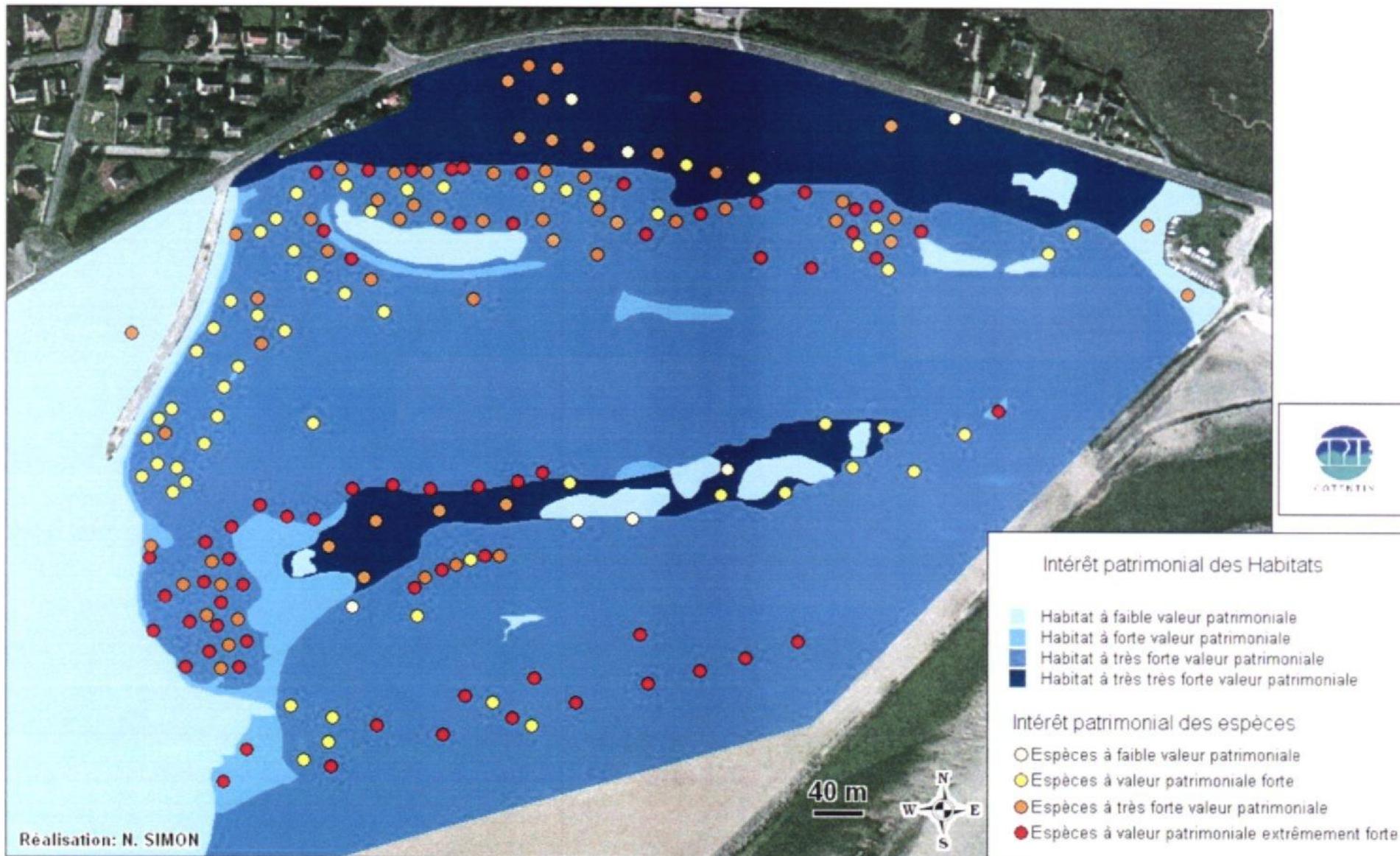
[Protection régionale : Aquitaine](#)  
[Protection régionale : Picardie](#)  
[Espèces végétales déterminantes en  
Sarthe](#)

> [Fiche à imprimer](#)



Photo : MNHN-CBNBP L.  
BOUDIN

PORTBAIL  
SECTEUR DE SAINTE MARIE SUD  
HIERARCHISATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE DES HABITATS ET DES ESPECES



Nom latin	Nom vernaculaire	Statut en basse normandie	Statut de protection	Statut sur le massif armoricain
<i>Elymus arenarius</i> L.	Elyme des sables	AR, exclusivement sur le littoral, inconstante	Prot. Nat.	Liste rouge Armoricaire Annexe I (V5)
<i>Frankenia laevis</i> L.	Frankénie lisse	RR, exclusivement sur le littoral ouest de la Manche	Prot. BN	
<i>Limonium auriculae-ursifolium</i> (Pourr.) Druce subsp. <i>normanicum</i> (Ingrouille) Provost	Statice anglo- normand	RR, mais aussi souvent confondu avec la subsp. précédente		Liste rouge Armoricaire Annexe I (V5)
<i>Armeria alliacea</i> (cav.) Hoffm. & Link	Armérie des sables	RR sur le littoral		Liste rouge Armoricaire Annexe II (R5)
<i>Petrorhagia prolifera</i> (L.) P. W. Ball. Et Hey	Oeillet prolifère	RR		
<i>Salicornia pusilla</i> J. Woods	Salicorne naine	RR		
<i>Limonium binervosum</i> (Sm.) Salmon	Statice occidentale	R, sur le littoral	Récolte réglementée dans la Manche	
<i>Eryngium maritimum</i> L.	Panicaut maritime	AR, exclusivement sur le litt	Récolte réglementée dans le Calvados et dans la Manche	Liste rouge Armoricaire Annexe II (V5)
<i>Limonium vulgare</i> Mill.	Lavande de mer, lilas de	AR, sur le littoral	Récolte réglementée dans le Calvados et dans la Manche	
<i>Glaucium flavum</i> Crtz.	Pavot cornu	R		
<i>Arthrocnemum perenne</i> Moss	Salicorne vivace	R		
<i>Asparagus officinalis</i> L. subsp. <i>officinalis</i>	Asperge officinale	R et en grande partie adventice naturalisée		
<i>Silene conica</i> L.	Silène conique	R		
<i>Oenothera erythrosepala</i> Borbas	Onagre à sépales rouges	R		
<i>Pinus pinaster</i> Ait.	Pin maritime	R		

# HAVRE DE PORTBAIL

## OCCUPATION DE L'ESPACE PAR LES OISEUX D'EAU EN PERIODE HIVERNALE

- Reposoirs de marée haute 
- Zone d'alimentation 
- Secteur de nidification 



Réalisation N. SIMON, d'après données personnelles et données GONm

HAVRE DE PORTABIL  
SECTEUR SAINTE MARIE SUD  
LOCALISATION DES ESPECES D'OISEAUX PRESENTS EN PERIODE DE REPRODUCTION



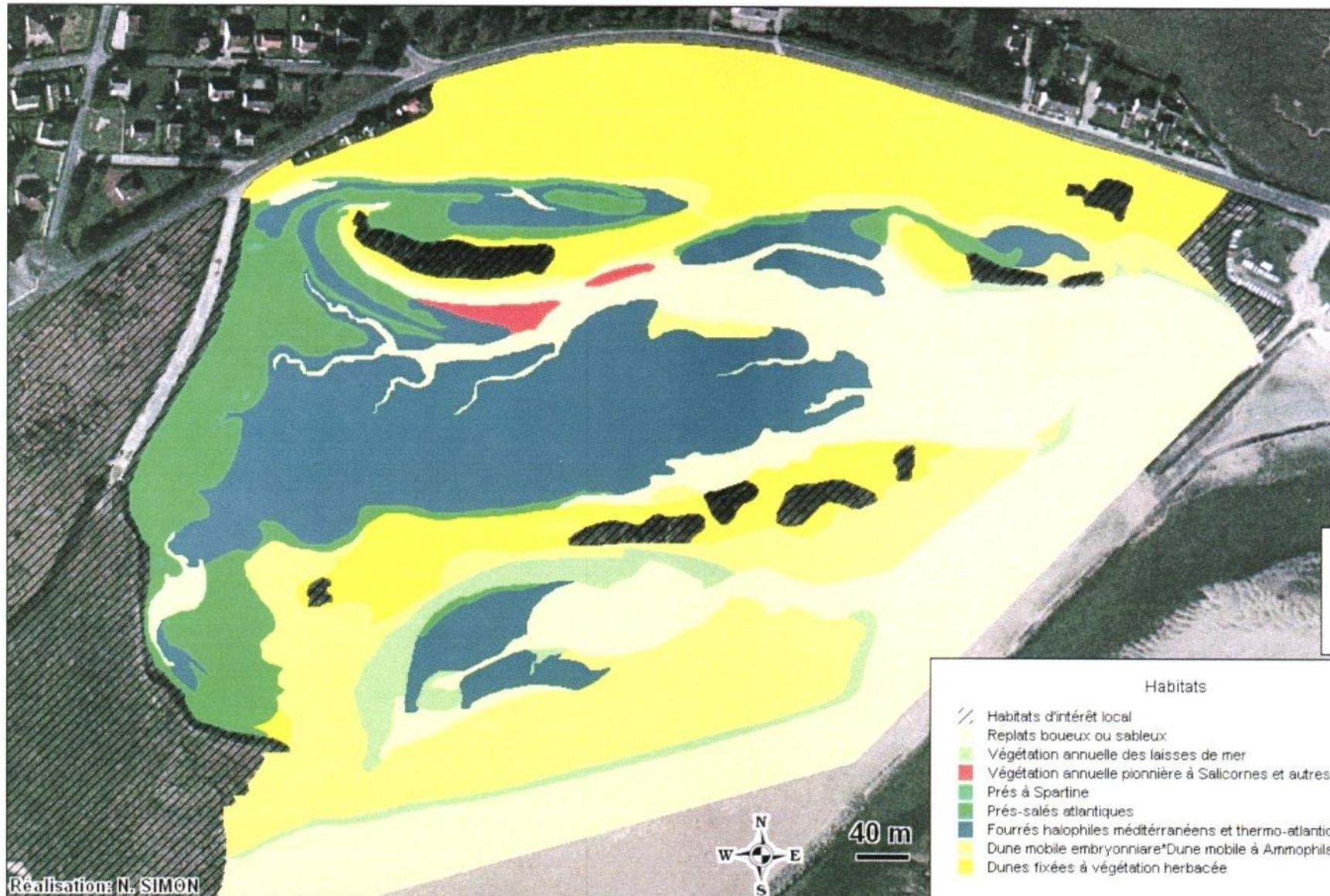
En rouge: individus nicheurs

Autres: individus présents  
mais non nicheurs



Réalisation: N. SIMON

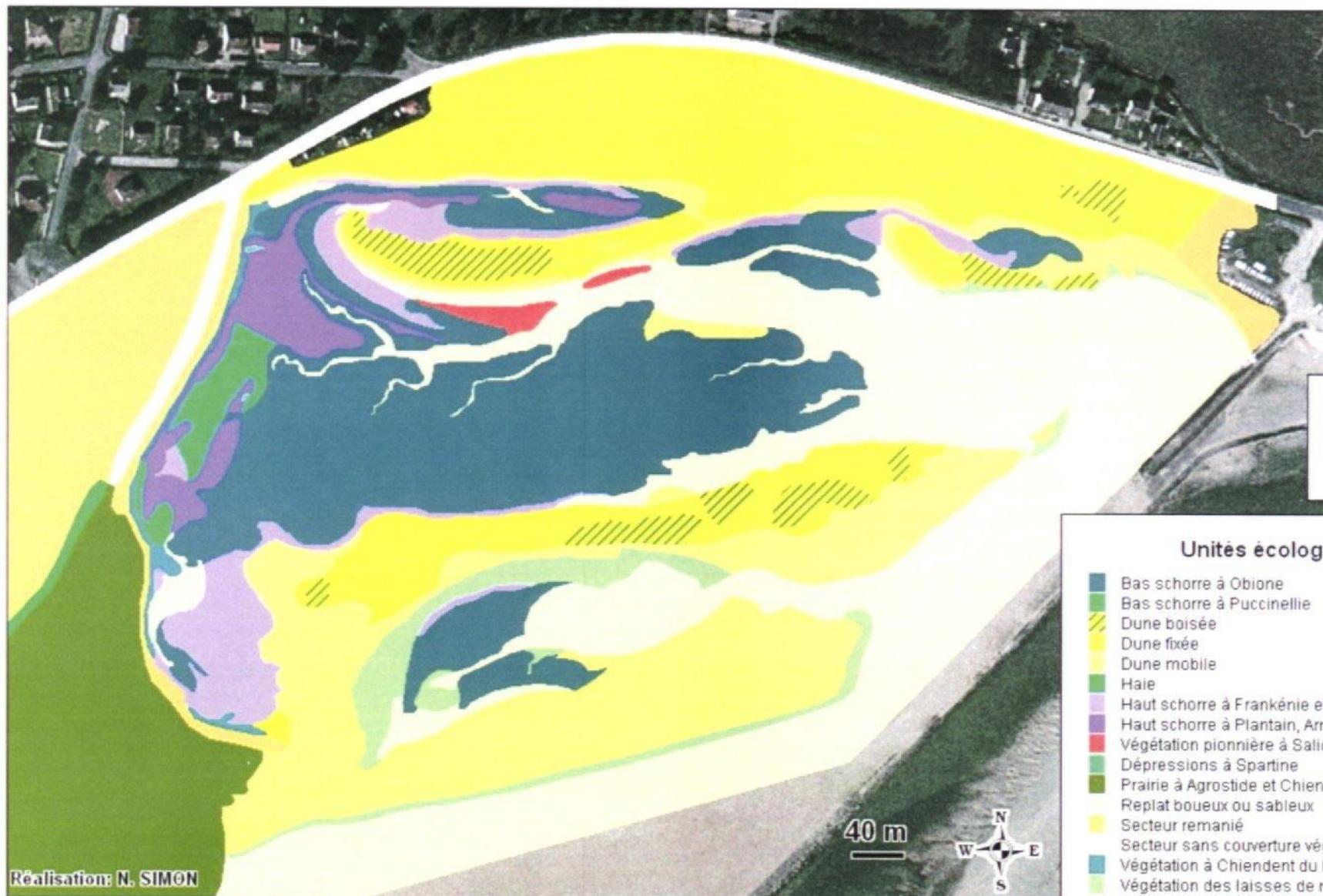
PORTBAIL  
SECTEUR DE SAINTE MARIE SUD  
CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE



Réalisation: N. SIMON

- Habitats
- Habitats d'intérêt local
  - Replats boueux ou sableux
  - Végétation annuelle des laisses de mer
  - Végétation annuelle pionnière à Salicornes et autres
  - Prés à Spartine
  - Prés-salés atlantiques
  - Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques
  - Dune mobile embryonnaire\* Dune mobile à Ammophila arenaria
  - Dunes fixées à végétation herbacée

PORTBAIL  
 SECTEUR DE SAINTE MARIE SUD  
 CARTOGRAPHIE DES UNITES ECOLOGIQUES



Unités écologiques

- Bas schorre à Obione
- Bas schorre à Puccinellie
- Dune boisée
- Dune fixée
- Dune mobile
- Haie
- Haut schorre à Frankénie et petite Lavande
- Haut schorre à Plantain, Armérie et/ou Lavande
- Végétation pionnière à Salicornes annuelles
- Dépressions à Spartine
- Prairie à Agrostide et Chiendent
- Replat boueux ou sableux
- Secteur remanié
- Secteur sans couverture végétale
- Végétation à Chiendent du littoral
- Végétation des laisses de mer

Réalisation: N. SIMON

HAVRE DE PORTBAIL  
SECTEUR HAVRE NORD  
LOCALISATION DES ESPECES D'OISEAUX PRESENTS EN PERIODE DE REPRODUCTION



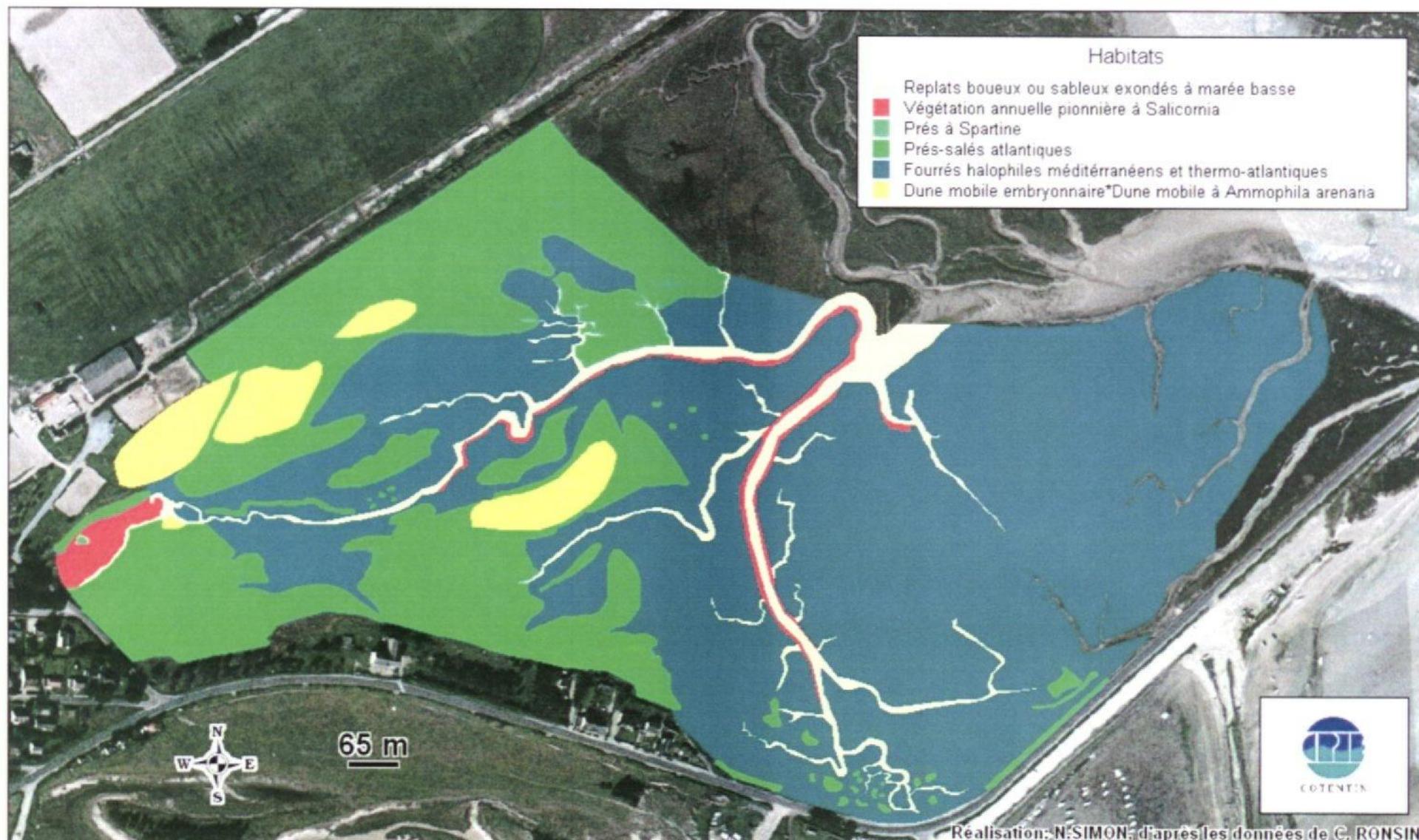
En rouge: individus nicheurs

Autres: individus présents  
mais non nicheurs



Réalisation: N. SIMON

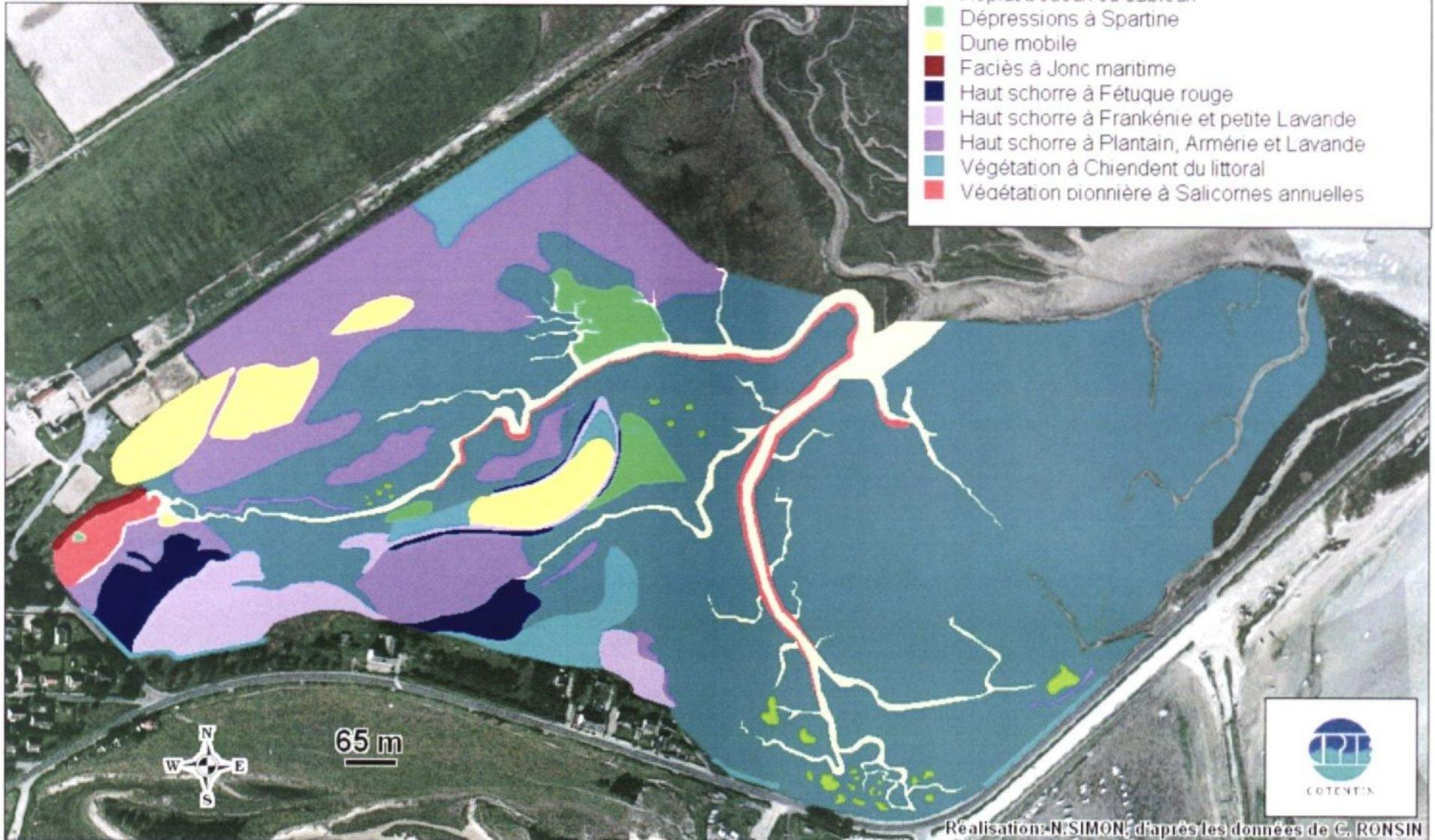
PORTBAIL  
SECTEUR HAVRE NORD  
CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE



**PORTBAIL  
SECTEUR HAVRE NORD  
CARTOGRAPHIE DES UNITES ECOLOGIQUES**

**Unités écologiques**

-  Bas schorre à Aster et Soude
-  Bas schorre à Obione
-  Bas schorre à Puccinellie
-  Replat boueux ou sableux
-  Dépressions à Spartine
-  Dune mobile
-  Faciès à Jonc maritime
-  Haut schorre à Fétuque rouge
-  Haut schorre à Frankénie et petite Lavande
-  Haut schorre à Plantain, Armérie et Lavande
-  Végétation à Chiendent du littoral
-  Végétation pionnière à Salicornes annuelles

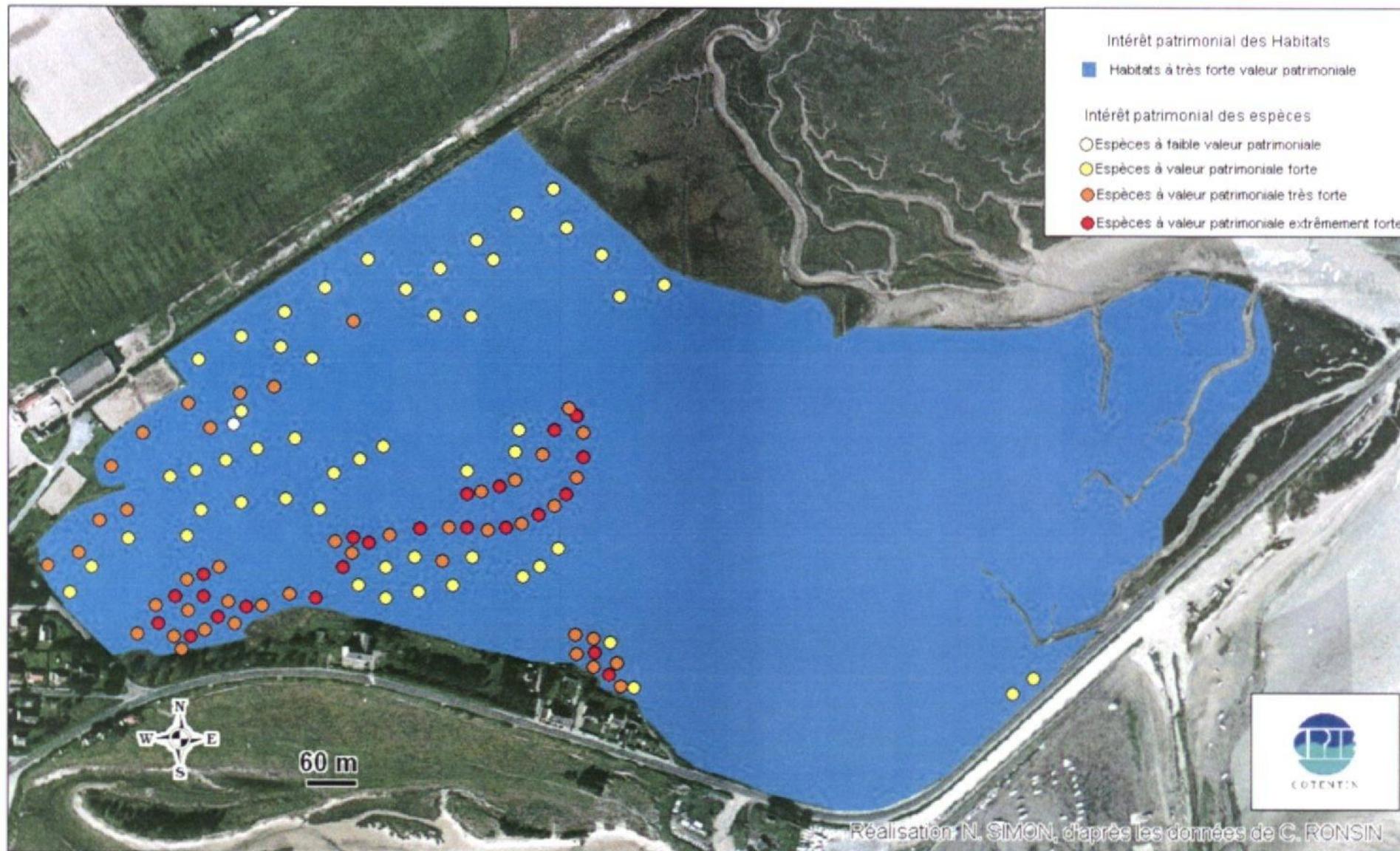


PORTBAIL  
SECTEUR HAVRE NORD  
LOCALISATION ET ABONDANCE DES ESPECES PATRIMONIALES



# PORTBAIL SECTEUR HAVRE NORD

## HIERARCHISATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE DES HABITATS ET DES ESPECES



## Protection et répartition des espèces

### Recherche par nom

*Frankenia laevis* L.

### Frankénie

*Frankeniaceae*

Protection régionale : Basse-Normandie

Protection départementale : Pyrénées-Atlantiques

> Fiche à imprimer



Photo : MNHN-CBNBP J. CORDIER

© CBNBP - MNHN

*Hymenolobus procumbens*

Hyménologue couché

**Protection régionale : Basse-normandie**



**Communes sélectionnées :**

50412 PORTBAIL

## Informations gérées par la DIREN

Sites :

Approches paysagères locales :

Réserves naturelles :

Arrêtés préfectoraux de protection de biotopes :

Forêts de protection :

Inventaire NATURA 2000

N2000\_07 Littoral Ouest du Cotentin de Saint-Germain-sur-Ay  
PORTBAIL

ZNIEFF 1

00000068 DUNES DE PORTBAIL  
PORTBAIL

00440001 ESTUAIRE DE PORTBAIL  
PORTBAIL

ZNIEFF 2

00430000 PLATIERS ROCHEUX DE CARTERET A ST-GERMAIN-SI-AY  
PORTBAIL

00440000 HAVRE ET DUNES DE PORTBAIL  
PORTBAIL

Risques :

PORTBAIL

Remontées de nappe

PORTBAIL

Zones inondables inventoriées dans l'atlas

## Informations "environnement" gérées par d'autres services

Parcs naturels régionaux (cf structures PNR) :

Secteurs sauvegardés (cf. DRAC) :

ZPPAUP (cf. DRAC SDAP) :

Jardins (cf. DRAC) :

Zones d'acquisition foncières / TDENS (cf. Conseils Généraux ou CEL) :

EN5012 Dunes de Portbail  
PORTBAIL

Esp remarquable littoral (DDE)

146\_5032 ROCHERS DE CARTERET A St GERMAIN SUR AY  
PORTBAIL

146\_5033 DUNES DE PORBAIL  
PORTBAIL

146\_5034 HAVRE DE PORBAIL  
PORTBAIL

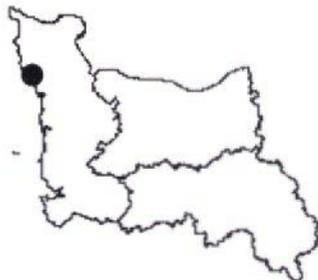
Risques (cf. Préfectures) :

## Inventaire du Patrimoine Naturel de Basse-Normandie

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) se définit par l'identification scientifique d'un secteur de territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, où ont été identifiés des éléments rares, remarquables, protégés ou menacés du patrimoine naturel. La présente zone est inscrite à l'inventaire des ZNIEFF. Cette fiche descriptive a notamment pour objet de contribuer à la prise en compte du patrimoine naturel, tel que le prévoit la législation française, dans tous projets de planification ou d'aménagement.

0000-0068

### DUNES DE PORTBAIL



Ce vaste ensemble dunaire à para-dunaire regroupe en fait plusieurs milieux différents : le haut de plage, la dune embryonnaire bien développée sur l'ensemble du linéaire de plage, la dune en voie de fixation, la dune fixée, les mielles au maillage bocager dense, réservées en grande partie à la culture maraîchère. Les fourrés dunaires, assez peu développés correspondent à un stade de transition entre la dune et le stade forestier. Dans la partie nord-ouest, la présence d'une zone humide liée au passage de la rivière du Thot permet à une végétation hygrophile de s'exprimer.

Cette juxtaposition d'unités écologiques induit une diversité d'espèces animales et végétales qui fait l'intérêt de la zone.

Zone de type : 1

N° régional : 0000-0068

N° national : 250015074

Année de mise à jour : 1998

Superficie 566,67 ha

Altitude : 0 - 15 m

Mesure(s) existante(s) :  
Zone protégée au titre de la Loi Littoral

Nombre d'espèces  
inventoriées : 253

#### Commune(s)

INSEE	NOM
50412	PORTBAIL
50471	SAINT-GEORGES-DE-LA-RIVIERE
50490	SAINT-JEAN-DE-LA-RIVIERE

#### FLORE

Ce secteur présente une diversité floristique remarquable pour un territoire aussi étroit, coincé entre une zone agricole intensive de maraîchage et le bord de mer. Presque tous les stades de la dynamique végétale dunaire existent avec une diversité actuelle ou potentielle forte.

On recense sur ce site bon nombre d'espèces rares à très rares et/ou protégées au niveau national (\*\*) ou régional (\*) tels l'Elyme des sables (*Leymus arenarius*\*\*), l'Armérie des sables (*Armeria arenaria*), le Silène conique (*Silene conica*), la Scille d'automne (*Scilla autumnalis*), le Cynodon (*Cynodon dactylon*), le Myosotis raide (*Myosotis stricta*\*), l'Ophrys araignée (*Ophrys sphegodes* ssp. *sphogodes*), le Spiranthe d'automne (*Spiranthes spiralis*), l'Asperge cultivée (*Asparagus officinalis*), la Koelérie blanchâtre (*Koeleria albescens*)...

Les pannes dunaires, relativement nombreuses, sont le refuge d'une flore originale avec le Jonc aigu (*Juncus acutus*), l'Orchis à fleurs lâches (*Orchis laxiflora* ssp. *laxiflora*). L'accumulation de matière organique végétale génère la formation superficielle de tourbe, révélée par quelques espèces caractéristiques comme le Choin noirâtre (*Schoenus nigricans*) et l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*). La quasi-totalité de ces dépressions abritent le Saule rampant (*Salix repens* ssp. *arenaria*) et la Germandrée des marais (*Teucrium scordium* ssp. *scordioides*\*).

#### FAUNE

La juxtaposition des différents types de dunes est à l'origine de la diversité de l'avifaune fréquentant cette zone.

Le haut de plage accueille une belle population nicheuse de Gravelots à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*) : 17 couples ont été recensés en 1993, représentant 10% de l'effectif normand et près de 5% de la population nationale.

Les pelouses dunaires sont notamment occupées par le Traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*) dont on recense quelques couples.

La vaste étendue de dunes intérieures cultivées et entrecoupées de talus plantés constitue un paysage bocager sableux très original. Ce type de milieu est occupé par nombre d'oiseaux intéressants comme la Huppe fasciée (*Upupa epops*), le Gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*) dans les grandes parcelles, le Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*), le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*), le Serin cini (*Serinus serinus*) en bonne densité, le Bruant zizi (*Emberiza cirrus*) également nombreux ici...

#### Sources / Bibliographie

ZAMBETTAKIS C., 1994 - Expertise floristique sur le secteur littoral nord de Portbail, CPIE Vivre en Cotentin, D.I.R.E.N. Basse-Normandie.

DEBOUT G., 1994 - Etude ornithologique des mielles et du havre de Portbail (Manche), Etude réalisée par le G.O.Nm. à la demande de l'A.R.P.E.A.

#### Sources / Informateurs

1992 G.O.Nm - Données de terrain non publiées.

Espaces Naturels de Basse-Normandie  
projet - Site d'Intérêt Communautaire (Directive " Habitats naturels - Faune - Flore ")

## LITTORAL OUEST DU COTENTIN

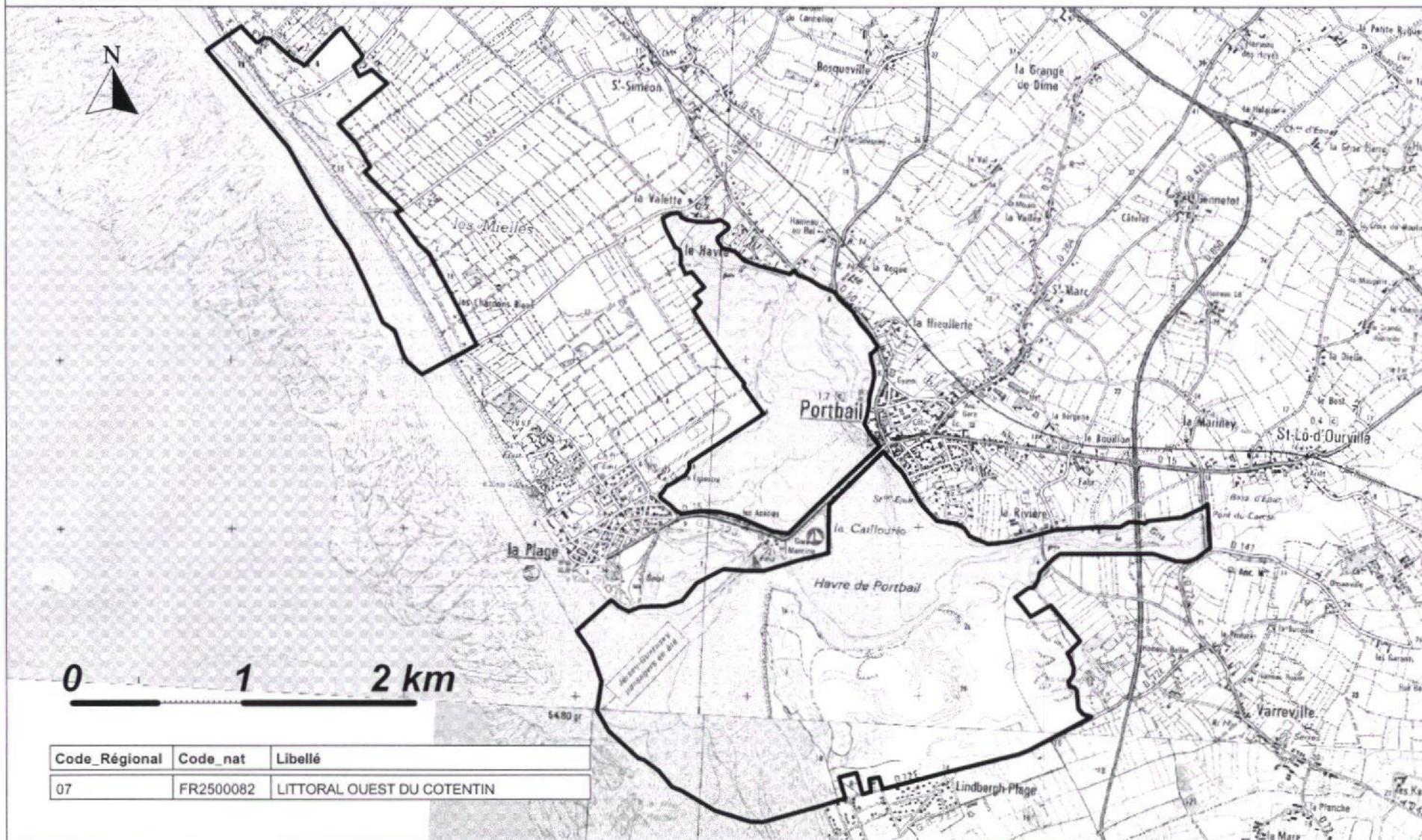
3/4 : Havres et dunes de Portbail

Fond IGN.Scan 25 © 1998



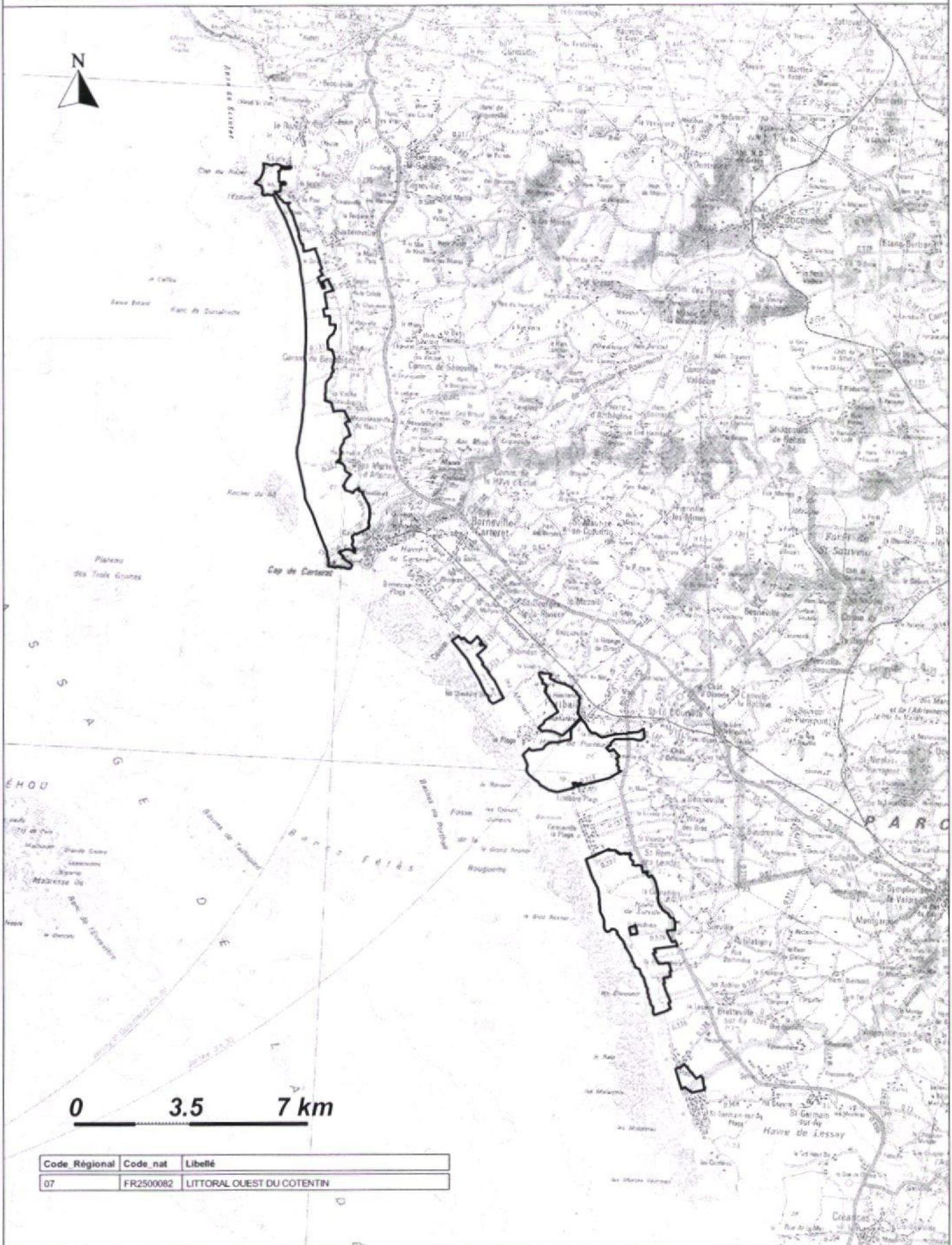
DIRECTION REGIONALE DE  
L'ENVIRONNEMENT  
07 252 19134/45

Source DIREN / SNPC - Octobre 1999



# LITTORAL OUEST DU COTENTIN DE SAINT-GERMAIN-SUR-AY AU ROZEL

Fond IGN Scan 100 © 1998



Code Régional	Code_nat	Libellé
07	FR2500082	LITTORAL OUEST DU COTENTIN

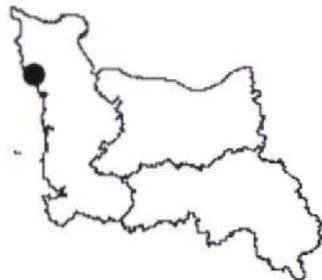


## Inventaire du Patrimoine Naturel de Basse-Normandie

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) se définit par l'identification scientifique d'un secteur de territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, où ont été identifiés des éléments rares, remarquables, protégés ou menacés du patrimoine naturel. La présente zone est inscrite à l'inventaire des ZNIEFF. Cette fiche descriptive a notamment pour objet de contribuer à la prise en compte du patrimoine naturel, tel que le prévoit la législation française, dans tous projets de planification ou d'aménagement.

0044-0000

### HAVRE ET DUNES DE PORTBAIL



Le havre de Portbail apparaît comme l'un des plus beaux havres de la côte ouest du Cotentin. La variété et la préservation des milieux qui le composent sont à l'origine d'une richesse en espèces animales et végétales remarquables.

#### FLORE

D'un grand intérêt floristique, le site dans son ensemble renferme de nombreuses espèces rares dont certaines sont protégées au niveau national (\*\*) ou régional (\*).

Au niveau des prés salés, on note la présence de la Frankénie lisse (*Frankenia laevis\**), de plusieurs salicornes, du Statice à feuille de lychnis (*Limonium lychnidifolium*), du Scirpe piquant (*Scirpus pungens\**).

On recense également une très riche flore dunaire comprenant notamment l'Elyme des sables (*Leymus arenarius\*\**), le Buplèvre aristé (*Bupleurum baldense*), l'Hutchinsie des pierres (*Hornungia petraea*), la Pyrole des dunes (*Pyrola rotundifolia* var. *arenaria\**), la Pensée naine (*Viola kitaibeliana*), la Claytonie perfoliée (*Claytonia perfoliata*)...

Au niveau des dépressions intradunaires se développent des espèces typiques comme l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*), le Choin noirâtre (*Schoenus nigricans*), le Saule rampant des dunes (*Salix repens* ssp. *arenaria*), la Germandrée des marais (*Teucrium scordium* ssp. *scordioides\**).

Zone de type : 2

N° régional : 0044-0000

N° national : 250008417

Année de mise à jour : 1998

Superficie 613,02 ha

Altitude : 0 - 29 m

Mesure(s) existante(s) :

Terrain acquis par le Conservatoire de l'Espace Littoral  
Périmètre d'acquisition approuvé par le Conservatoire de l'Espace Littoral  
Zone de préemption du département  
Zone protégée au titre de la Loi Littoral

Nombre d'espèces

inventoriées : 650

Commune(s)

INSEE	NOM
50412	PORTBAIL
50503	SAINT-LO-D'OURVILLE

#### FAUNE

Mentionnons l'intérêt entomologique que revêt ce site par l'existence d'espèces rares et/ou en limite nord de répartition en Normandie un hétéroptère : *Carpocoris mediterranea* atlanticus et des lépidoptères dont un rare dans le département de la Manche : *Mesoacidalia aglaja*.

Mais l'intérêt entomologique majeur de ce site tient à la présence de l'hyménoptère *Pontania collactanea*, noté dans les dépressions humides des dunes de Lindbergh qui constituent la seule station française connue pour cette Tenthredo nordique très rare. Trois autres espèces d'hyménoptères rares sont présentes ici : *Bombus magnus*, *Psathyrus campestris* et *Smicromyrne rufipes*.

Enfin, on note le recensement d'une espèce de coléoptère liée aux sables humides des mares d'eau douce : *Princidium pallidipenne*.

Sur le plan ornithologique, ce havre constitue une zone de gagnage, de repos et de nidification pour un grand nombre d'espèces. Il constitue un des rares sites français d'hivernage pour la Bernache cravant à ventre pâle (*Branta bernicla hrota*), et une zone de stationnement interuptial pour le Harle huppé (*Mergus serrator*), l'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*), le Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*), l'Avocette (*Recurvirostra avosetta*), le Faucon émerillon (*Falco subbuteo*), la Linotte à bec jaune (*Carduelis flavirostris*), la Mouette mélanocéphale (*Larus melanocephalus*)...

La nidification d'un grand nombre d'espèces a été notée sur cette zone. Parmi celles-ci, notons l'Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*), le Gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*), le Traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*), le Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), le Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*), le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*)...

#### Sources / Bibliographie

CELRL, (?) - Les dunes de Lindbergh, documents iconographiques.

M.A.B.N., 1975 - Schéma d'aménagement du littoral bas-normand - Richesses naturelles.

GEHU J.M., 1979 - Etude phytocoenotique analytique et globale de l'ensemble des vases et prés-salés et saumâtres de la façade atlantique française, Ministère de l'Environnement...

GEHU J.M., juin 1984 - Inventaire régionalisé des ZNIEFF du littoral atlantique de France (dunes, prés-salés, falaises). C.R.E.P.I.S. et Station de Phytosociologie, Baillleul/Région BN/Secrétariat Env.

FOUILLET P., 1992 - Contribution à la connaissance des insectes des dunes et des havres

de la côte ouest du Cotentin. Synthèse préliminaire... dans le cadre d'études Z.N.I.E.F.F.  
DIREN B.N.

DEBOUT G., 1994 - Etude ornithologique des mielles et du havre de Portbail (Manche),  
Etude réalisée par le G.O.Nm. à la demande de l'A.R.P.E.A.

RAUSS I. & al., juin 1997 - Plans de gestion des havres de la côte ouest du Cotentin. Bilan  
patrimonial. Les habitats [...]. La Flore. CELRL.

### **Sources / Informateurs**

1998 DEPERIERS-ROBBE S. - Données de terrain non publiées.

1989 FOUILLET P. - Données de terrain non publiées.

1992 G.O.Nm - Données de terrain non publiées.

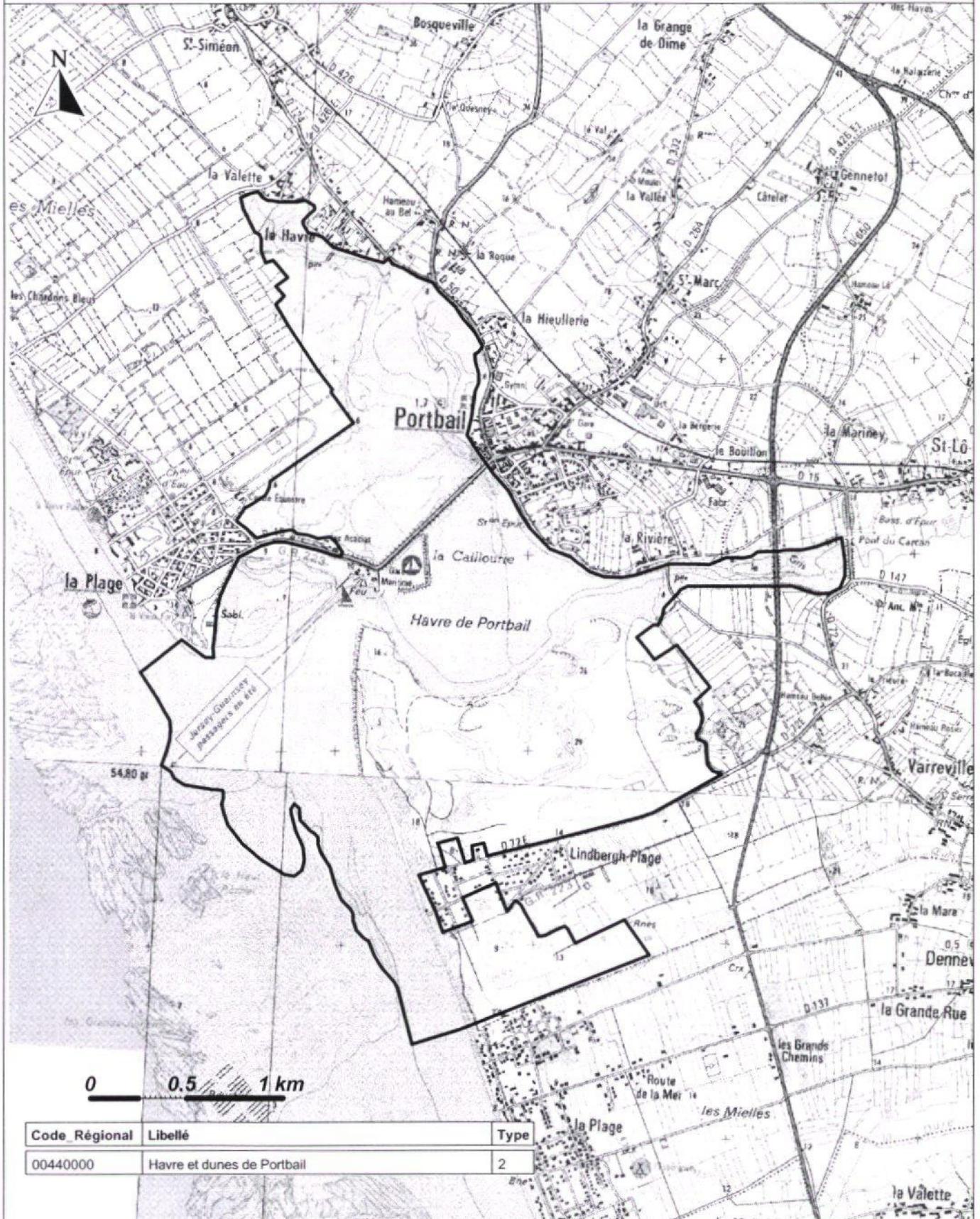
1989 1996 GALLOO T. - Données de terrain non publiées.

1972 LÉCOINTE A. - Données de terrain non publiées.

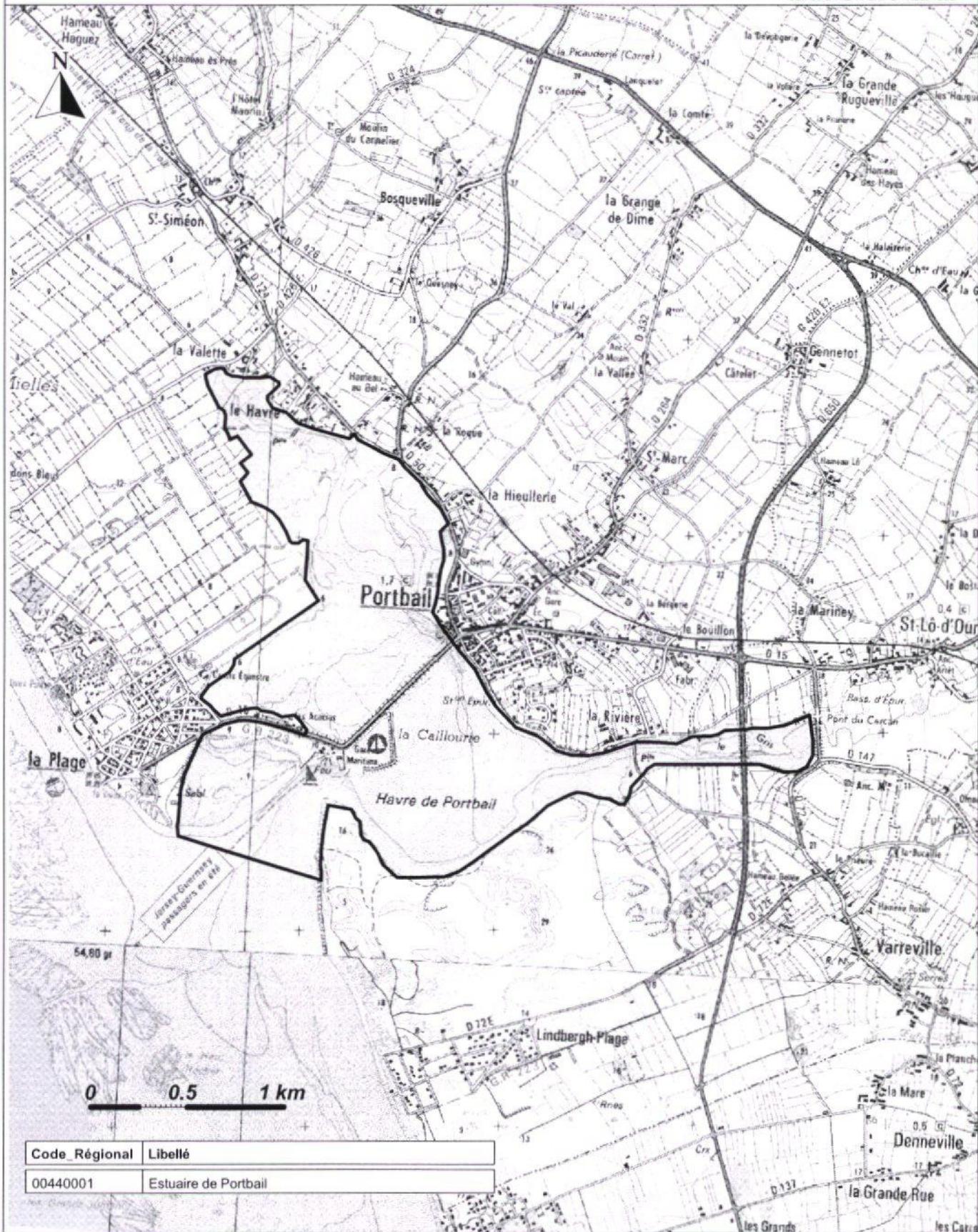
1975 1979 PROVOST M. & FOUCAULT (de) B. - Données de terrain non publiées.

1979 PROVOST M. - Données de terrain non publiées.

# Havre et dunes de Portbail



# Estuaire de Portbail



Les Vertes fosses : 63 ha

Dunes d'Hatainville : 375 ha

Cap de Carteret : 53 ha

Dunes de Saint-Georges : 17 ha

Dunes de Lindbergh : 88 ha

St-Rémy-des-Landes : 15 ha

Havre de Surville : 165 ha

